



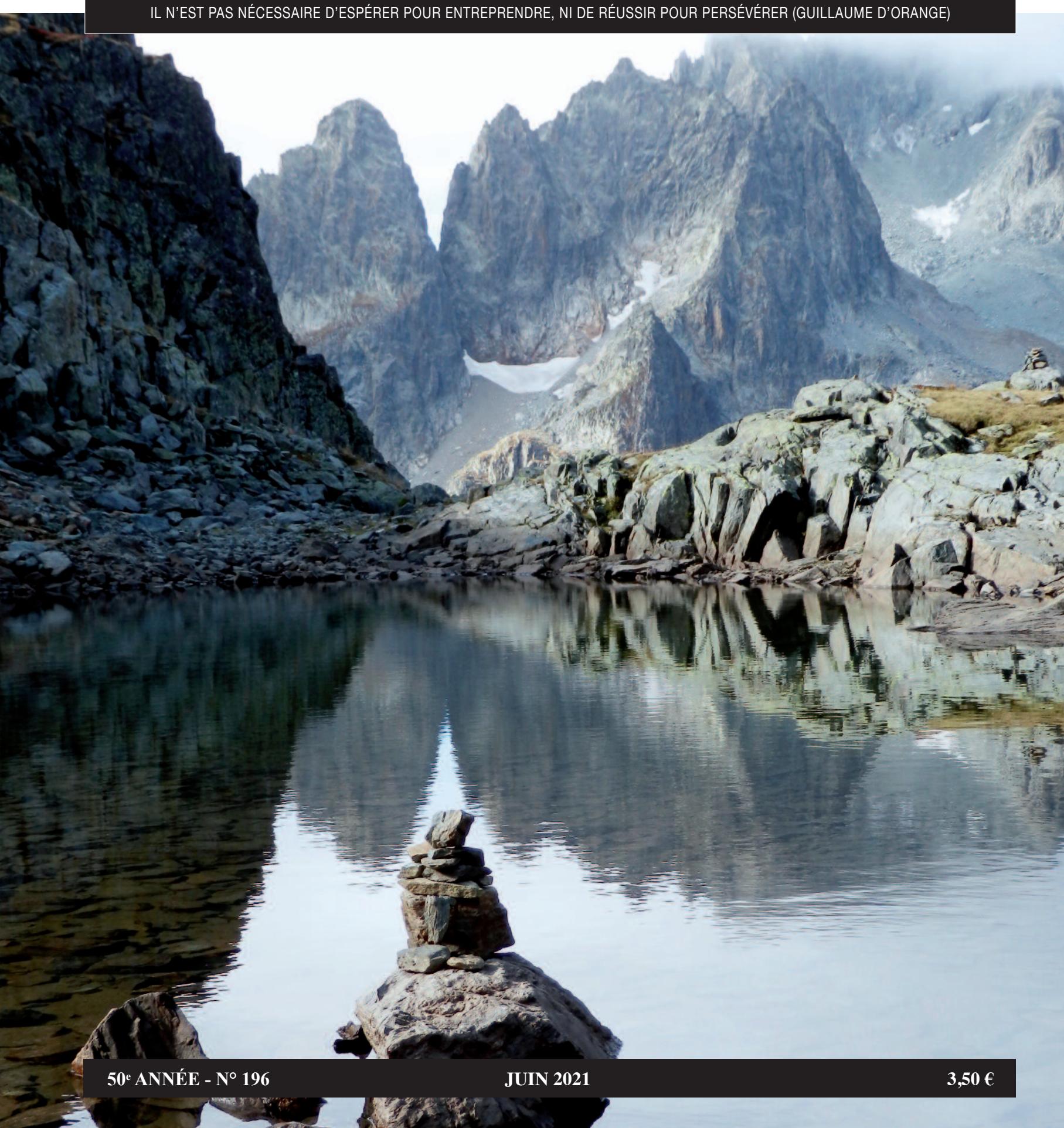
LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



SAISON ESTIVALE

Calendrier des animations

Comme pour les années « d'avant Covid », la saison estivale s'est ouverte par le marché aux fleurs (22 mai, lire page 5), suivi le 25 juin par une conférence-débat sur le thème « Quitter son pays » donnée dans le cadre du projet « Si les Villards m'étaient contés » piloté par l'association Épicerie & compagnie. Cette association a également monté une exposition de peintures de Makuno (prononcer Makhno) intitulée « Œuvres de et sur la Polynésie ». Ouverte du 15 juin au 30 juillet on pourra y découvrir toiles, dessins et tapa (étoffes d'écorces battues). Elle sera le support d'une animation plus large autour de la culture polynésienne qui se tiendra tout juillet dans l'épicerie.

D'autres animations étaient encore en réflexion au moment du bouclage de ce numéro : atelier de « scrapbooking » (qui consiste à mettre en valeur des photographies par différentes techniques), un stage d'un jour et demi, animé par Hélène Phung (thème à définir, 1^{re} quinzaine de juillet), et du 1^{er} au 31 août mise en place d'une activité qui consisterait à demander aux visiteurs de prendre des photographies de cairns lors de leurs excursions, en les situant très précisément ou/et de composer la photo avec le cairn et un objet de leurs randonnées, etc., qui seraient ensuite publiées sur le site de l'association Épicerie & compagnie.

Le programme des animations ci-dessous a naturellement été arrêté sous réserve que la situation sanitaire continue d'évoluer favorablement.

JUILLET ET AOÛT

- Maison du patrimoine** (hameau de La Pierre) : ouverte du 5 juillet au 25 août, les lundis, mercredis et jours fériés de 15 h 30 à 18 h 30 ; visites guidées gratuites à 15 h 30, 16 h 30 et 17 h 30 (masque obligatoire). Hors jours et périodes d'ouverture, visites sur demande auprès de la Maison du tourisme (groupe de 6 personnes minimum ; 2 euros par personne).

- Visites des hameaux villarins** (avec Patrice Gérard) : du 7 juillet au 25 août, tous les mercredis à 14 heures (gratuit ; inscription à la Maison du tourisme ; masque obligatoire).

- Sorties accompagnées** (programme détaillé à la semaine) avec Mathieu Taboury (balades thématiques, initiations et sorties en VTT et/ou fatbike électrique), Davy Verollet (initiations et sorties en VTT et/ou fatbike électrique) et Laurent Guillermin (sorties avec un guide de montagne).

- Découverte de la boutique Tric O'Tine** de Christine Reffet (Lachal) : les

lundis, mercredis et vendredis de 14 heures à 17 heures ou bien sur RDV (entrée libre ; tél. : 06-07-09-05-33).

- Atelier de tournage** sur bois de Simon Cartier-Lange (Lachenal) : tous les après-midi (entrée libre ; tél. : 06-22-90-23-72).

- Visite de l'atelier de poterie** de Bernard Wyns (Le Châtelet), sur demande (entrée libre ; tél. : 06-14-81-84-52).

- Yoga** avec Claire Martin-Cocher, le mardi de 17 heures à 18 heures (salle de la Maison du tourisme, 10 euros par personne ; à la demande pour des groupes de 3 personnes au moins).

- Ateliers culinaires**, éveils musculaires, tournois de ping-pong, de football, de basket, etc., seront organisés ponctuellement.

- Centre équestre** : l'association Cheval notre passion sera présente au Chef-Lieu de Saint-Colomban.

- Marché hebdomadaire** artisanal et de producteurs locaux, le dimanche matin devant la Maison du tourisme.

JUILLET

- jeudi 1^{er}** (et jusqu'au 30 juillet) : la Polynésie s'invite à l'épicerie du Prin avec exposition de peintures, une sélection de livres, une soirée dans les îles, des goûters polynésiens.

- mardi 6 juillet** : la route départementale sera fermée aux véhicules, du pont de Lachal au col du Glandon, de 9 heures à midi pour permettre aux cyclistes de profiter librement du col. Stand et animations sur place.

- mercredi 7 juillet** : soirée ski-alpinisme à Saint-Alban avec Serge Duverney-Prét et Alain Excoffier (à 21 h 30 place du Triandou avec projection d'un film).

- mardi 13 juillet** : Épicerie & compagnie et La Fine Équipe proposent un atelier créatif pour composer, décorer, créer un tableau, un mobile, vous amuser avec des boutons (14 h 30 à 16 h 30).

- jeudi 15 juillet** : théâtre avec la troupe La Passerelle qui présentera : « Le Destin de Chimène », sa vie, ses aventures et ses rêves (à 18 heures au plan d'eau du Clos).

- vendredi 16 juillet et samedi 17 juillet** : La route des ateliers (visite des ateliers et des artistes villarins).

- dimanche 18 juillet** : La Villarinche, course pédestre ; deux parcours : course nature 12 km et 500 m de dénivelé, et trail de 26 km et 2 000 m de dénivelé.

- dimanche 25 juillet** : fête du pain par l'Association des Villarins et amis des Villards (repas et animations, sur réservation, lire page 6).

- jeudi 29 juillet** : Épicerie & compagnie propose, autour d'un repas, une soirée cinéma sur la Polynésie.

- samedi 31 juillet** : inauguration du sentier patrimonial des hameaux abandonnés de Saint-Alban ; visite guidée de la boucle avec apéritif itinérant (départ à 9 heures de la mairie de Saint-Alban) (lire page 3).

- samedi 31 juillet** : à 18 heures : inauguration de l'exposition de photographies sur les hameaux de l'envers à la chapelle du Bessay.

« VEILLÉES EN BELLEDONNE »

Les hameaux abandonnés de montagne

Les communes de Saint-Étienne-de-Cuines, Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards se sont associées pour proposer une « veillée en Belledonne » sur la thématique des hameaux abandonnés de montagne.

Cette veillée se déroulera le samedi 7 août 2021. Au programme de cette journée placée sous le signe du patrimoine, des visites guidées « à la carte » de hameaux aujourd'hui à l'abandon comme le Tremble (Saint-Étienne-de-Cuines) ou le Rivaud (Saint-Alban) détruits respectivement en 1981 par une avalanche et en 1955 par une coulée de boue, ainsi que les hameaux de Bon Mollard (Saint-Alban) et des Granges (Saint-Colomban) lentement vidés de leur population au cours du siècle dernier. S'ajoute également la visite du Monthyon (Saint-Étienne-de-Cuines) parfait exemple d'un petit hameau de montagne qui a connu la désertion totale avant d'être aujourd'hui réinvesti et réhabilité.

À l'issue de cette journée de découverte, une conférence avec un temps d'échange sur ce thème sera donnée à la salle des fêtes de Saint-Colomban suivie d'un barbecue sur la

place à Saint-Colomban (accès limité à 150 personnes ; inscription à la Maison du tourisme : tél. : 04-79-56-24-53). Cette veillée se terminera par un concert en extérieur (*gratuit*).

DÉTAIL DU PROGRAMME :

- à 10 heures : visite du hameau du Tremble (rendez-vous à 9 h 30 devant la salle polyvalente de Saint-Étienne-de-Cuines) ;
- à 11 h 30 : visite du Monthyon (rendez-vous à 11 heures à l'entrée du Premier-Villard) ;
- à 14 heures : visite des hameaux du Rivaud et Bon Mollard (rendez-vous à 13 h 40 devant la mairie de Saint-Alban) ;
- à 16 heures : visite du hameau des Granges (rendez-vous à Lachal sur le parking de la via ferrata) ;
- à 18 heures : conférence sur les villages abandonnés à la salle des fêtes de Saint-Colomban ;
- à 19 h 30 : barbecue sur la place du village de Saint-Colomban (salle des fêtes en cas de pluie) organisé par l'Association des Villarins et amis des Villards (*sur inscription*) ;
- à 20 h 45 : concert avec le groupe Mon cœur Balbeat, à Saint-Colomban (*entrée libre*).

AOÛT

- dimanche 1^{er} août** (et jusqu'au 31 août) : exposition de photographies de cairn prises par Marie-Thérèse Bouchardy.

- mercredi 4 août et jeudi 5 août** : Épicerie & compagnie propose un atelier artistique intitulé « Définition et approche du monochrome », animé par Bernadette Tronel-Peyroz (6 personnes maximum) ; réalisation d'une œuvre abstraite en utilisant les différentes nuances d'une seule couleur.

- mercredi 4 août** : loto à la salle des fêtes de Saint-Colomban (ouverture à 20 heures et début des parties à 20 h 30 ; entrée libre).

- mercredi 4 août** : assemblée générale de l'Association des amis des Villards (à 17 heures à la salle du conseil de la mairie de Saint-Alban).

- jeudi 5 août** : présentation de la fresque encadrée de 1930 représentant le Chef-Lieu de Saint-Alban, exposée dans l'église (18 heures).

- samedi 7 août** : dans le cadre de « Veillées en Belledonne », visite guidée des villages abandonnés de la vallée des Villards et de Saint-Étienne-de-Cuines (lire ci-dessus).

- samedi 7 août** : au Premier-Villard, concours de pétanque de l'ACCA de Saint-Alban.

- dimanche 8 août** : passage du Tour de Savoie Mont Blanc dans les deux communes (4^e étape entre Saint-Jean-de-Maurienne et La Toussuire).

- dimanche 8 août** (et jusqu'au 13 août) : 48^e Six jours de pétanque de Saint-Colomban sous sa forme tradi-

tionnelle. En doublette et avec remise des prix festives.

- mercredi 11 août et jeudi 12 août** : exposition « Talents villarins » à la salle des fêtes de Saint-Colomban (entrée libre).

- jeudi 12 août et vendredi 13 août** : exposition de photographies de Mathias Spadiliero (Maison du tourisme le 12 août et mairie de Saint-Alban le lendemain).

- jeudi 12 août** : avec l'association Épicerie & compagnie, soirée documentaire sur l'(es) énergie(s) (à définir : nucléaire, renouvelable, etc.) autour d'un repas.

- samedi 15 août** : fête des Villards avec défilé de personnes costumées, marché artisanal, jeux traditionnels, feu d'artifice, soirée dansante avec le Club des sports des Villards.

- samedi 21 août** : 4^e édition de la « Saint-Col'Or Run » : des courses non chronométrées agrémentées de « check-points » de couleurs. Sur inscription auprès de la Maison du tourisme (à partir de 6 ans).

- mardi 24 août** : Épicerie & compagnie et La Fine Équipe proposent un atelier créatif pour composer, décorer, créer un tableau, un mobile, vous amuser avec des boutons (14 h 30 à 16 h 30).

Club enfants

Le club enfants sera ouvert du 12 juillet au 27 août 2021, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 heures sauf le mercredi où il ouvrira de 9 heures à 18 heures.

PATRIMOINE

Ouverture d'un sentier patrimonial des hameaux abandonnés

À partir de cet été, la commune de Saint-Alban-des-Villards propose un sentier patrimonial pour découvrir l'histoire méconnue de ses hameaux abandonnés situés en rive droite du torrent du Glandon.

Autrefois habités à l'année, les hameaux du Bouchet, de Bon Mollard et du Rivaud sont aujourd'hui entièrement délaissés, laissant place à un paysage composé de splendides ruines villageoises témoignant de ce passé désormais révolu. On découvre, tout au long de cette boucle de 9 km (compter 4 heures), les vestiges de chapelle, de four à pain, de ponts en pierre de taille ou encore d'école ainsi que de nombreuses maisons d'habitation et granges traditionnelles. Ne vous attendez pas à trouver des bâtiments intacts ! Il s'agit plutôt de ruines où les pierres se confondent avec la végétation environnante.

Tout au long de ce sentier ombragé qui comprend

12 étapes (*lire ci-dessous*), des panneaux sont implantés, racontant l'histoire de ces différents petits hameaux ; photographies, légendes, cartes et autres supports permettent de se faire une idée de ce à quoi pouvaient ressembler ces sites il y a un siècle.

Au point culminant de ce sentier (1 350 m) se trouve un ancien alpage (Le Mont) où il est encore possible d'observer un chalet.

L'inauguration de ce sentier thématique se fera le 31 juillet. À cette occasion, la municipalité propose une visite guidée de cet itinéraire de randonnée où, tout au long du parcours, seront dévoilés les différents panneaux historiques et plaques installés.

Cette visite guidée partira à 9 heures de la mairie de Saint-Alban, destination le hameau du Bouchet où un apéritif sera offert à 10 h 30, puis direction l'alpage du Mont pour déjeuner (pique-nique tiré du sac). À 15

heures un dessert préparé par Marc Vuillermoz sera proposé au hameau de Bon Mollard. Cette balade se terminera à 16 heures au Rivaud avant un retour jusqu'au Chef-Lieu. Il est recommandé de venir avec des chaussures de marche et un pique-nique. Les personnes ne souhaitant pas monter jusqu'au Mont pourront s'arrêter au Bouchet, et celles souhaitant rejoindre Bon Mollard par la piste, pour le dessert, seront les bienvenues. Pour les personnes souhaitant simplement venir à l'inauguration de l'exposition de photographies, rendez-vous à la chapelle du Bessay à 18 heures.

C'est en effet là que s'achèvera cette journée par l'inauguration d'une exposition sur les hameaux de l'envers à la chapelle du Bessay qui sera suivie d'un pot de l'amitié place du Triandou (pizza et boisson). Cette exposition sera proposée jusqu'à l'été 2022.

Yannis Nacef

LES ÉTAPES DU SENTIER

- **étape 1.** Le pont du Bouchet qui enjambe le Glandon a été construit en 1905 pour remplacer la passerelle en bois emportée à chaque crue du torrent. Ce pont est l'unique moyen permettant de rejoindre le hameau du Bouchet.

- **étape 2.** Lieu dit La Ville où demeure un petit îlot de quelques granges appartenant aux habitants du hameau du Bouchet. Une légende est associée à ce site aujourd'hui en ruine...

- **étape 3.** La croix du Bouchet, érigée en 1931, est située à l'entrée aval du hameau. De là : panorama sur la chaîne de Belledonne et sur les hameaux villarins.

- **étape 4.** Le Bouchet : longtemps habité jusqu'à son abandon en 1952. La végétation a progressivement remplacée les toits en chaume et les champs cultivés. Au centre du hameau coule encore la fontaine-lavoir, un site idéal pour faire une petite pause ombragée.

- **étape 5.** La chapelle et l'école du Bouchet : une halte pour imaginer, le temps d'un instant, cette petite école, mitoyenne de la chapelle Saint-François du hameau, où les enfants venaient s'instruire...

- **étape 6.** Le Mont : ancien alpage, il ne subsiste aujourd'hui plus qu'un chalet traditionnel qui côtoie des dizaines de petites ruines... Malgré cela, la source jaillit toujours d'un bloc de tuf sculpté par l'érosion.

- **étape 8.** Bon Mollard : abandonné définitivement depuis seulement 1975. À la différence de son voisin Le Bouchet, entièrement en ruine, il subsiste ici encore une maison traditionnelle partiellement debout. En s'arrêtant vers la

- un replat où autrefois étaient disposés les greniers (mazots) des habitants. Situés à l'écart du hameau pour éviter les risques d'incendie, ces constructions tout en bois n'ont pas résisté au temps, seuls les socles en pierre peuvent encore se distinguer.

- **étape 10.** Le pont du Rivaud : construit la même année que celui du Blouchet (1905). Ces deux ponts devaient servir au passage aux routes destinées à desservir les hameaux en rive droite du Glandon. La guerre empêcha ce désenclavement.

- **étape 11.** Les moulins du Rivaud : jusqu'au XIX^e siècle, le hameau comptait deux moulins sur le Glandon. Seuls quelques vestiges demeurent et rappellent ce passé.

- **étape 12.** Le hameau du Rivaud : dernier arrêt au cœur de ce hameau entièrement détruit par une catastrophe naturelle en 1955.



© A. Chapin

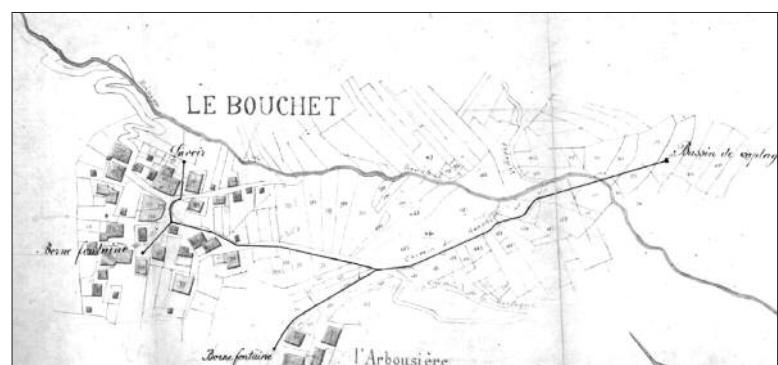
- **étape 7.** Le four à pain de Bon Mollard, où autrefois les habitants venaient faire cuire leur pain, se trouvait à l'entrée amont du hameau. Il est encore possible de voir quelques restes des briques de la voûte du four.

- fontaine et en levant les yeux on peut voir l'unique lampadaire public toujours en place depuis son installation en 1923...

- **étape 9.** Les greniers de Bon Mollard : en quittant ce hameau, se trouve

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- 9 km, 670 mètres de dénivelé ;
- randonnée déconseillée l'hiver ;
- possibilité de découvrir uniquement les hameaux du Bouchet (2 heures aller-retour) ou du Rivaud et Bon Mollard (2 heures aller retour) ;
- dépliant touristique et renseignements disponibles en mairie de Saint-Alban et à la Maison du tourisme.



■ Le système de distribution de l'eau au Bouchet date de 1922.

■ Evolution de la population des hameaux abandonnés, entre 1876 et 1975.

		Recensement de la population des hameaux abandonnés de Saint Alban et Saint Colomban des Villards entre 1876 et 1975													Dernière année	Nb habitants		
		Nombre d'habitants														Nb habitants		
Hameau	Commune	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1968	1975		
Bon Mollard	Saint-Alban-des-Villards	65	46	59	50	34	27	25	22	21	14	12	12	6	**	1975	1	
Le Bouchet	Saint-Alban-des-Villards	79	71	72	70	64	49	46	45	37	31	19	16	7	0	0	1952	1
Le Cruet	Saint-Alban-des-Villards	*	10	*	12	*	5	*	5	4	4	2	0	0	0	0	1935	1
Le Rivaud	Saint-Alban-des-Villards	49	18	20	20	19	16	18	14	11	10	8	6	6	0	0	1955	4
Les Granges	Saint-Colomban-des-Villards	23	14	16	12	14	13	15	10	0	0	0	0	0	0	0	1920	2

Recensement des maisons habitées des hameaux abandonnés de Saint Alban et Saint Colomban des Villards entre 1876 et 1975																
		Nombre de maisons habitées														
Hameau	Commune	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1968	1975
Bon Mollard	Saint-Alban-des-Villards	15	15	15	11	6	6	6	5	6	6	6	6	4	1	1
Le Bouchet	Saint-Alban-des-Villards	14	13	14	14	13	10	10	9	9	8	7	7	3	0	0
Le Cruet	Saint-Alban-des-Villards	*	2	*	2	*	2	*	2	2	2	1	0	0	0	0
Le Rivaud	Saint-Alban-des-Villards	10	4	5	4	4	5	7	6	2	2	3	2	2	0	0
Les Granges	Saint-Colomban-des-Villards	5	2	5	2	3	3	5	3	0	0	0	0	0	0	0

Source : Recensement

de la population et classement

des hameaux abandonnés

à Saint-Alban-des-Villards

et à Saint-Colomban-des-Villards

entre 1876 et 1975

Retour vers une saison normale

Afin de préparer l'assemblée générale (*lire ci-dessous*), le 26 avril dernier le conseil d'administration (CA) de l'Office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon a dressé le bilan d'une année touristique désorganisée par la crise sanitaire et préparé la saison estivale en espérant que tout rentre peu à peu dans l'ordre.

Sur le plan moral, l'OT a « répondu présent et pleinement joué son rôle » résume Bernard Wyns son président. « Malgré la crise, les incertitudes et les contraintes sanitaires, on a réussi cet hiver à proposer des animations qui ont plu aux vacanciers qui ne pouvaient pas skier et à maintenir des manifestations comme la Sybelles-Villarinche. Cela n'a pas été simple mais les filles ont bien travaillé. » (*)

Dans son bilan, Bernard Wyns est remonté à l'hiver 2019-2020, « une saison qui a eu du mal à démarrer par manque d'enneigement et qui s'est terminée brutalement à cause du virus. (...) On a constaté une baisse de la fréquentation sur le mois de janvier et une stabilité en février. La fréquentation aux animations est restée similaire aux autres années. Durant l'été 2020, dans un contexte sanitaire semblable, nous avons enregistré une augmentation de la fréquentation. (...) Les sentiers de randonnée ont été largement arpentés et les animations maintenues ont été appréciées. Enfin l'hiver 2020-2021 la non ouverture du domaine skiable et l'incertitude sur les directives gouvernementale pour le mois de février ont provoqué des annulations de séjours et stoppé les réservations. Cependant, grâce à un

travail collectif (entre les municipalités, SSDS, les associations, les commerçants, l'ESF, les locaux et l'OT), un large panel d'activités et d'animations a pu être mis en place et les retours ont tous été positifs. La météo a été clément sur les 4 semaines de février, ce qui a bien évidemment joué dans la satisfaction de la clientèle. Les gens ont découvert autrement la montagne l'hiver, de nouvelles activités ou pratiques et visité des sites éloignés des pistes ».

Sur le plan financier, l'exercice 2020 s'est clos avec un excédent de près de 38 000 euros, l'OT ayant dépensé 11 000 euros de moins et encaissé 27 000 euros de plus que prévu.

Le budget 2021 adopté par le CA s'établit à 200 000 euros. Le poste de dépenses le plus important est celui des charges du personnel (95 900 euros, soit 48 % des dépenses totales). Les dépenses consacrées aux animations (42 400 euros, en augmentation de 80 % par rapport à l'an passé) représentent 21 % des dépenses totales. Les principales : la Sybelles-Villarinche (15 000 euros), les animations estivales (7 000 euros), la Villarinche (4 000 euros), etc. Sur ce chapitre des animations, Brigitte Maurino, représentante des bénévoles au CA, s'est étonnée du « faible budget, 4 000 euros, alloué à la fête du 15 août », ce qui, selon elle, « pourrait expliquer le fait que cet événement périclite petit-à-petit. Les animations proposées ne motivent plus les familles entières à se déplacer ». Pour répondre à cette remarque, le CA a décidé « d'appliquer une marge de dépenses supérieure sur ce poste, en fonction des

animations qui seront trouvées : spectacle de fakir, groupe « d'happening », groupe de musique, olympiade, etc. ».

Le chapitre communication s'élève à 21 800 euros (11 % des dépenses totales), une baisse par rapport à l'an passé (29 000 euros) relevée par Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, qui s'expliquerait parce qu'en 2020, « ce poste inclut la refonte du site Internet ». Le reste des dépenses est dévolu à des frais généraux (39 900 euros).

Dans la discussion qui a suivi sur les grandes lignes des activités de l'OT, le CA a confirmé la mise à disposition d'une personne de l'OT à l'association Patrimoine et culture, une fois par semaine, pour compléter l'équipe qui assure la permanence au musée de La Pierre. Une réunion sera organisée

avec l'Association des Villarins et amis des Villards qui souhaite tracer un jeu d'échec sur le sol de la halle de la salle des fêtes dont les pièces seraient disponibles à la Maison du tourisme. Des adhérents de cette association assureront des animations durant l'été autour des échecs. Jacqueline Dupenloup souhaite que si ce damier est déplaçable, il puisse être également posé devant le Triandou ou dans les différents hameaux. Elle propose également que le marché du dimanche matin puisse être déplacé « au moins une fois » à Saint-Alban en y adjoint une petite animation : « pourquoi pas la visite de la fresque encadrée représentant le village qui est exposée dans l'église ».

(*) Sur le bilan de la saison hivernale, lire *Le Petit Villarin* numéro 195, mars 2021.

Le départ d'une employée provoque des remous

Le 2 mai dernier, Françoise Roul a quitté ses fonctions à l'OT de l'Espace Glandon, six mois jour pour jour après son arrivée. Une « décision conventionnelle prise d'un commun accord avec Bernard Wyns, président du conseil d'administration, qui l'a remerciée pour son travail et lui a souhaité une bonne continuation » a indiqué La Maurienne.

Ce n'est pas la première fois qu'une personne recrutée aux Villards en repart quelques mois plus tard sans aller au bout de son contrat. La liste est longue. Quelle que soit la structure d'accueil. Mais c'est la première fois que cela a suscité des réactions qui ont donné à cette affaire une résonance particulière se répercutant jusqu'au conseil communautaire de la 4C...

Tout s'est déroulé au CA du 26 avril, après que Bernard Wyns ait confirmé le départ de l'employée et que Claire Martin-Cocher (qui représente les associations au CA de l'OT) ait « regretté ce départ (car) un gros travail sur le programme des animations avait été fait » (*), quand, sans transition, Brigitte Maurino (qui représente les bénévoles au sein de l'OT) a demandé s'il existait « un lien de parenté entre un des membres élus représentants la 4C et les membres du personnel » jugeant que, dans l'affirmative, cela posait « un problème au niveau de l'éthique ». Françoise Combet-Blanc, conseillère municipale de Saint-Étienne-de-Cuines (qui représente la 4C au CA depuis le 31 août dernier) a alors confirmé être la mère de Solenn Clavel, tout en faisant remarquer « qu'à ce jour, aucun vote n'a concerné le personnel et que si la situation s'était présentée elle n'aurait bien évidemment pas pris part à ce dernier », concluant « que si sa présence (dérangeait) elle (pouvait) très bien démissionner ».

Jacqueline Dupenloup (qui représente la 4C au CA) a réagi à cette mise en cause personnelle : « Dans des petites communes comme les nôtres, il n'est pas rare qu'il existe des liens de parenté entre des élus et du personnel ou des prestataires extérieurs. Aussi, lorsqu'il s'agit d'une décision qui concerne directement le personnel ou les

prestataires extérieurs, l'élu ayant un lien de parenté ne prend pas part au vote et quitte la séance. »

Ces échanges à peine clos, Brigitte Maurino remettait ensuite au CA une lettre signée par un collectif de 6 personnes qui considèrent que le départ de François Roul « est une injustice ».

En réponse Bernard Wyns a indiqué ce qui avait été fait pour faciliter l'intégration de cet agent mais que « dès le départ des conflits (avaient) eu lieu ». Pour Jacqueline Dupenloup, ce « conflit » montre qu'il est « important de mieux définir la fiche de poste lors du prochain recrutement et peut-être judicieux, dans une équipe de trois salariés permanents, de ne pas avoir de rapport hiérarchique ». (**)

Pierre-Yves Bonnivard a regretté lui « la teneur de cette réunion ». Il aurait souhaité « que les échanges soient faits dans le respect des uns et des autres », précisant « que le président du CA ne prend pas seul ses décisions (puisque) des réunions de bureau sont faites régulièrement durant lesquelles divers dossiers sont traités ».

Après cette réunion, qu'elle a quittée avant son terme, Françoise Combet-Blanc a adressé à Bernard Chêne, président de la 4C, une lettre de démission qui a été lue au conseil communautaire du 31 mai dernier.

Après avoir questionné le service juridique compétent (Agate, qui n'a rien trouvé d'illégal) et consulté les statuts de l'OT, le président de la 4C a refusé la démission de Françoise Combet-Blanc, en lui renouvelant sa « confiance » et en la remerciant « pour son intégrité et sa participation aux ambitions de l'OT de l'Espace Glandon ». Une position approuvée unanimement par le conseil communautaire. Forte de ce soutien, Françoise Combet-Blanc a décidé de retirer sa démission à condition que la décision de la 4C et sa lettre de démission soient lues au prochain CA de l'Espace Glandon.

(*) Cette citation et celles qui suivent sont extraites du compte rendu officiel de la réunion du conseil d'administration de l'OT du 26 avril 2021.

Une soixantaine d'adhérents

Le jour de l'assemblée générale (21 mai 2021), l'OT de l'Espace Glandon comptait 60 adhérents. Seulement 11 d'entre eux étaient présents et 18 représentés, un absentéisme qui peut s'expliquer par la situation sanitaire actuelle qui n'incite pas à être présent, et par le couvre-feu.

Bernard Wyns, président, a rappelé les missions de l'OT : « L'accueil à la Maison du tourisme ou au téléphone, animation et organisation d'événements, promotion et communication (site Internet, réseaux sociaux, vidéos promotionnelles, guide pratique, dossier de presse, programme hebdomadaire, pot d'accueil, etc.) ». Deux personnes y travaillent à temps plein, une est en contrat de professionnalisation, et une recrutée en contrat saisonnier sur juillet et août pour le club enfants.

Les rapports moral et financier et les orientations budgétaires 2021 discutés en CA (*lire ci-dessus*) ont été approuvés par les adhérents.

Adoptées également les grandes lignes des animations proposées (*lire page 2*). Des adhérents ont proposé d'investir dans une nouvelle Webcam et dans des jeux d'eau au Clos (où pourrait être installé un espace dédié au volley-ball), d'installer un camp de base et mettre à jour la carte des randonnées en raquettes, de travailler sur des sentiers à thèmes (sentiers de proximité), de louer du matériel pour pratiquer la via ferrata, de réfléchir à une patinoire artificielle, etc.

Le CA de l'OT comprend 11 membres élus par collège pour 3 ans : 4 membres de droit désignés par la 4C (Pierre-Yves Bonnivard, Jacqueline Dupenloup, Françoise Combet-Blanc, Philippe Bost), Morgane Koehl (qui représente l'exploitant des remontées mécaniques), Yannis Nacef (collège des hébergeurs), Patrick Martin-Fardon (collège des commerçants), Bernard Wyns (collège des prestataires d'activité), Monique Bret-Vitoz et Brigitte Maurino (collège des membres adhérents bénévoles) et Claire Martin-Cocher (collège des associations).

L'élection du bureau devait se dérouler fin juin. Et selon toute vraisemblance, Bernard Wyns, « qui souhaiterait qu'un jeune avec du temps et du recul prenne le relais » devrait être reconduit comme président. Même s'il aspire à retrouver un peu de temps pour « courir le chamois et s'adonner à la céramique ».

■ CÉRÉMONIES DU 8-MAI

Les cérémonies du 8-Mai se sont déroulées sans public avec la seule présence des deux maires, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard, de quatre conseillers municipaux Valérie Favre-Teylaz et Cédric Émieux (Saint-Colomban), Vincent Darves-Blanc et Yannis Nacef (Saint-Alban) et des responsables de l'Association des anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Alban et de Saint-Colomban : Gilbert Émieux (président), Patrick Louadoudi (vice-président et porte-drapeau) et Marcel Louis (trésorier).

Le discours officiel de Genève-Darrieussecq, ministre déléguée à la Mémoire et aux anciens combattants, lu par les deux maires, indiquait que « *la victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante.* »

Celui de l'Union française des anciens combattants lu par Gilbert Émieux, appelait, « *fidèle au souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde sans guerre et sans haine* » (...), « *tous nos concitoyens à poursuivre le combat en faveur de la solidarité et de la paix.* »

Comme elle en a pris l'habitude, Jacqueline Dupenloup a prononcé un discours sans lequel les deux cérémonies ne seraient que des commémorations impersonnelles :

« *Une nouvelle fois, nous sommes ce jour sans nos concitoyens devant nos monuments aux morts, respectant en cela les consignes préfectorales en cette période de crise sanitaire. Pourtant, le 8 mai ne peut être jour de silence... Or en consultant ce matin les journaux quotidiens, je n'ai pu que constater le peu de place accordée à cette date historique, date de capitula-*

Christophe Mayoux

Office de tourisme

(Suite de la page 4.)

Céline Clérin et Nathan Pezzani engagés par l'OT

« *On a décidé de mettre le paquet au niveau du personnel* » affirme Bernard Wyns. « *On avait un agent en CDD d'un an et un à temps partiel en alternance, là nous aurons deux CDD d'un an.* » Après les départs de Françoise Roul et Lilou Collet, le CA de l'OT a recruté (23 juin) deux personnes à compter du 1^{er} juillet : Céline Clérin et Nathan Pezzani.

Céline Clérin est originaire du Premier-Villard. Âgée de 22 ans, et titulaire d'un bac santé et social, elle a exercé dans la petite enfance sur le bassin chambérien. L'été dernier elle a bénéficié d'un contrat Coup de pouce jeunes à la mairie de Saint-Alban effectuant des activités en lien avec le tourisme. En mars dernier elle a fait un remplacement à l'école des Villards. Céline Clérin est aussi trésorière de l'association Villards Autos73 dont le président est Damien Tardy.

Âgé de 28 ans, Nathan Pezzani est lui aussi originaire des Villards (Martinan et Châtelet). Titulaire d'un master en management du sport, tourisme, montagne et e-tourisme de l'université Grenoble Alpes (2018-2020), Nathan Pezzani connaît bien l'OT villarin pour y avoir été animateur sportif durant l'été 2017. Il a également été responsable du service événementiel de l'OT de Chamrousse, chargé de communication et de rédaction au pôle montagne et art de vivre du comité régional du tourisme de la région AuRA et, récemment, chargé d'études marketing chez G2A Consulting à Francin. Nathan Pezzani est aussi bénévole sur des événements sportifs comme la Transmaurienne (VTT) et la Marmotte (cyclo).

Depuis mai (et jusqu'à fin août) Manon Carret, originaire de La Pierre (famille Azoulay), complète l'équipe.

« *Nous allons faire en sorte que cette équipe tienne la route* » promet Bernard Wyns qui a la ferme intention de « *forcer dans des animations 4 saisons et pas que dans le tout ski.* ». Le 25 juin, on a encore amélioré la via ferrata, et on va tourner un film sur toutes les activités possibles aux Villards et notamment l'été ».

■ MARCHÉ AUX FLEURS

Le marché aux fleurs de Saint-Colomban, créé en 1986 à l'initiative de Maurice Bouchet-Flochet, est devenu incontournable pour les Villarins qui souhaitent acheter des plantes et des plants potagers pour leur jardin. Longtemps organisé par l'association Station fleurie, Saint-Colomban - col du Glardon, en sommeil depuis quelques années, ce marché est géré depuis par la commune de Saint-Colomban avec le lycée horticole du Bocage (Chambéry) partenaire depuis la 1^{re} édition.

Le 22 mai, par un temps ensoleillé et une température clémente, quelque 70 personnes se sont déplacées pour faire leur choix parmi les 2 500 plants proposés.

Pour Éric Micot, responsable des serres du Bocage, ce fut un beau marché, (« *Cette année, nous dépassons*

largement le montant des ventes habituelles. »), avec une fréquentation « *peut-être supérieure à celle de l'an passé* ». Selon lui, même si on revoit des clients fidèles, la clientèle a paru quelque peu nouvelle et semble-t-il plus jeune ce qui nécessitera probablement, si cette tendance se confirme, de faire évoluer l'offre.

C'est Stéphanie Lafaurie, conseillère municipale, qui était chargée de ce marché, avec Sylvie Frasson-Botton, Benoit Émieux, employé communal, qui a transporté les barrières et les tables pour l'encaissement, et une petite équipe qui a aidé au déchargement des plants et plantes et au recharge ment des invendus en fin de marché.

Ne restait plus alors qu'à aller planter et arroser...

Christophe Mayoux

► FLEURISSEMENTS PUBLICS

À SAINT-COLOMBAN, le 3 juin en début d'après-midi, une quinzaine de personnes, autour de Stéphanie Lafaurie et Sylvie Frasson-Botton, ont installé une jardinière et deux vasques sur la stèle du monument aux morts, quatorze jardi-



C. MAYOUX

nières, repeintes en « bleu villarin » et fleuries au Bocage, sur le mur du cimetière, deux à la mairie, une à la poste, quatre à l'office de tourisme et, nouveauté, deux trones d'arbres fleuris et deux vasques au plan d'eau. Le wagonnet du talc, à l'entrée du Martinan, le carrefour du Prin proche de l'épicerie, ainsi que l'église ont été fleuris.

La variété des fleurs (plus de 600 plants, dont géraniums, pétunias, roses d'Inde, dahlias, mufliers, pourpier, etc.) a permis de réaliser un large éventail de couleurs. Cette opération s'est continuée les jours suivant avec des fleurissemens dans les hameaux aux endroits où les fleurs seront visibles et surtout pourront être arrosées (chapelles, parkings communaux, etc.).

Devrait suivre l'accrochage des bacs fleuris au Bocage sur les ponts de la commune, quand les fleurs choisies seront arrivées à maturité.

Cette année, on a senti un effort collectif pour redevenir la commune fleurie qui récoltait des récompenses départementales et mauriennaises. et a reçu le label « première fleur », comme le rappelle un panneau près du pont du Châtelet... — (C. Mayoux.)

À SAINT-ALBAN, au matin du 15 juin, les bénévoles habituels se sont affairés sur la place du village pour remplir, sous la houlette de Chantal Bellot-Mauroz et de Christophe Hémery les employés communaux, les jardinières et les marmites de fleurs destinées à faire sourire nos routes et chemins après un hiver qui avait duré un peu trop longtemps. Il y avait là, dans le désordre, Josette et Georges Noël-Lardin, Christiane Vannini, Patrick Richaud, Stéphanie Rousseau et ses amis nantais de passage, Annie et Jean-Marc Bordas, Martine Verlhac. Camille Gierlotka est passée admirer les plantations pendant que Noa s'éclaboussait à la fontaine.

Vers 9 heures, Jacqueline Dupenloup a pris une petite récréation dans son travail de maire : elle nous a apporté café et petits biscuits. Petite corvée amicale, qui ne fut donc pas une « corvée » et qui s'est close sur le petit coup de vin blanc offert au Triandou par Marc Vuillermoz. — (M. Verlhac.)



M. VERLHAC

■ AMIS DES VILLARDS

► **FÊTE DU PAIN.** Annulée l'an passé pour d'évidentes raisons sanitaires, la fête du pain aura lieu le 25 juillet, car le premier dimanche d'août, date habituelle, était réservé pour d'autres festivités. Deux nouveautés cette année : de 8 heures à 10 heures, l'association Les Villards, patrimoine et culture proposera autour du four à pain du pré de foire (Saint-Colomban) un petit déjeuner décliné en deux formules selon les produits (à 5 et 7 euros). De 10 heures à midi, sur inscription préalable, des enfants, encadrés par des personnes habituées au maniement du four, cuiront des mets qui seront proposés pour l'apéritif à leurs parents et aux convives de la fête du pain. Pour le repas proprement dit, Jean-Luc Pluyaud a imaginé un menu composé d'une terrine maison et son accompagnement, d'une longe de porc servie avec du gratin dauphinois, fromage et tarte en dessert. Pour la première fois depuis bien longtemps, les boules de pain cuites la veille proviendront d'une pâte fabriquée et pétrière artisanale par Jean-Luc Pluyaud. – (C. Mayoux.)

► **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** de l'association aura lieu le mercredi 4 août à 17 heures à la mairie de Saint-Alban, dans la salle du conseil municipal. Dans le respect des consignes sanitaires, il faudra venir avec son masque et, de préférence, son stylo pour l'émargement. – (C. Mayoux.)

► **NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES.** En 2020, l'opération annuelle de nettoyage organisée par les Amis des Villards, prévue fin septembre, avait finalement été annulée en raison de... la neige ! À la place, le bureau a programmé une action le 5 juin dernier avec le nettoyage des sites du front de neige et du plan d'eau.

Mais le plan d'eau étant propre, sur proposition de Stéphanie Lafaurie, membre du bureau et conseillère municipale de Saint-Colomban, toujours très pragmatique, c'est au nettoyage des sièges de la salle des fêtes de Saint-Colomban (anciens, et dans un état de propreté assez mauvais et même pour certains très mauvais) que les bénévoles (une quinzaine accompagnés par l'employé communal Benoît Émieux) se sont attelés malgré une pluie battante en début de matinée malvenue pour un nettoyage effectué en plein air.

Trois bénévoles se sont activés sur le front de neige assez propre en dépit de quelques sacs de déchet et des métaux retrouvés devant les immeubles du Mollaret.

Pour le nettoyage des sièges, Benoit Émieux et Jean-Marc Bordas ont utilisé un karcher haute pression au garage communal de Lachenal où les plus sales (une trentaine sur les 130 que

compte la salle des fêtes) avaient été transférés avec le Dacia Pickup communal mis à disposition pour l'occasion. Et le résultat a été de toute première qualité. (Des tests avaient été réalisés dans la semaine précédente.)

Les autres sièges, réputés plus propres (quoi que...) ont fait l'objet, par la seconde équipe, d'un traitement manuel, devant la salle des fêtes, en utilisant de l'alcali (ammoniaque), de l'eau et pas mal d'huile de coude ! Pour, là aussi, un résultat probant. Au grand étonnement de pas mal de participants...

Vers 10 h 30, après deux heures de travail, le front de neige était propre et les 130 sièges de la salle des fêtes avaient retrouvé un état qu'ils n'avaient pas connu depuis des lustres ! Il était alors temps de goûter au casse-croûte offert : un taboulé maison cuisiné par Danièle Nicol, une assiette de charcuterie de produits d'*Épicerie & Compagnie*, des fruits et des desserts.

L'opération de nettoyage habituelle Villards vallée propre qui se déroule sur toute la vallée, de Saint-Alban à Grand-Maison, est prévue pour le samedi 25 septembre. Si la neige ou la situation sanitaire ne viennent pas empêcher ces actions éco-citoyennes... – (C. Mayoux.)

ÉCOLE

Une comédie musicale de qualité a clos l'année scolaire

Vendredi 18 juin, les enfants de l'école (de 3 à 11 ans) ont présenté leur petite comédie musicale intitulée *Musette Souricette* ».

C'est eux-mêmes qui avaient adapté le texte d'un album jeunesse, imaginé et confectionné les décors, pensé leur chorégraphie, secondés pour la musique, la danse et la mise en scène respectivement par Jennifer Chupin, Laurette Langleur et Fanny Flaven du site du canton de La Chambre de l'établissement d'enseignement artistique de Maurienne qui est porté par le Syndicat du pays Maurien. On peut dire qu'ils avaient tout fait de A à Z.

L'histoire était donc celle de Musette Souricette, Éléonore, qui lassée du bruit et de la fureur du monde s'en va, ses affaires sur son dos, vers une contrée plus sereine où elle va rencontrer un bestiaire sympathique. D'autres souricettes et sourceaux virevoltent autour d'elle, en

une petite bande souriante et chantante, Éva, Léana, Raphaël, Alice, Marius, et Antoine, mille excuses si j'en oublie. Musette va donc rencontrer le chat Alex, le poisson Gaston, le flamant rose Alex, Charles dans les parages, la tortue Ludovic, le serpent Colombe et celui dont Musette fera son ami, l'ours Marcel. Car dans la vie il nous faut un ami, telle est la conclusion de cette émouvante histoire.

Les entants se sont faits acteurs, danseurs, décorateurs pour nous offrir de bien jolies apparitions. Même les voix off d'Anne-Lou la chauve souris et d'Arsène, enfants saisonniers, étaient là.

Julie Mermoz la maîtresse peut être remerciée d'avoir suscité ce spectacle, cette sarabande d'amitié et de coopération qui, on le devine, est le reflet du travail quotidien des enfants et de l'esprit qui règne en cette petite école de montagne. Chapeau !

Martine Verlhac



■ AUTOUR DE L'ÉCOLE...

► **LE 10 MARS DERNIER**, 5 ordinateurs reliés par un serveur (serveur payé par le Sou des écoles...) avaient été installés à l'école dans le cadre de l'opération « Label Écoles numériques 2020 » subventionnée à 50 % par l'éducation nationale. Il manquait entre autres éléments le vidéoprojecteur, le tableau interactif-visualiseuse et une tablette qui ont été livrés le 4 juin à la grande satisfaction de l'enseignante Julie Mermoz qui a déclaré à *La Maurienne* : « *Outre une grande interactivité, cette approche apporte un gain de temps énorme pour l'enseignant dans la préparation des leçons. Les élèves apprécient l'aspect ludique de leur déroulement et restent plus en éveil. Par ailleurs, ils sont fiers et heureux d'utiliser ces outils de leur époque.* » Étaient présents Jacqueline Dupenloup et Julie Henry, respectivement maire et conseillère municipale de Saint-Alban, Dominique Metz, conseillère municipale de Saint-Colomban et

Sylvain Degrand, enseignant, référent aux usages du numérique. Pour ranger tout ce matériel, un meuble a été fabriqué par Simon Cartier-Lange, et financé par le Sou des écoles...

► **EFFECTIFS STABLES** à la prochaine rentrée avec 17 écoliers puisque seuls 2 élèves entreraient en 6^e et que deux enfants effectueraient leur première rentrée.

► **AFIN D'AMÉLIORER** la qualité de la restauration scolaire et de retrouver une « liaison chaude », les élus villarins cherchent une solution avec l'ADMR, qui n'est pas en « liaison chaude » et se sert auprès de l'Éhpad de La Chambre dont la société de restauration (qui n'est pas celle qu'a choisie la 4C pour la restauration scolaire) cuisine une bonne part des produits, sur place, à l'Éhpad. Un dossier compliqué qui ne fait que s'ouvrir mais que les élus villarins ont la ferme volonté de faire aboutir.

■ BRÈVE

► **CCAS.** Les CCAS de la vallée des Villards ont fixé au mardi 7 septembre leur sortie annuelle avec départ à 6 h 45 de Saint-Colomban et, dans la foulée, de Saint-Alban, vers le Royan. Au programme, le matin, visite du jardin des fontaines pétrifiantes du village de La Sône et, l'après-midi, croisière sur l'Isère à Saint-Nazaire-en-Royan. Après un arrêt gastronomique à la maison de la raviole, le retour aux Villards est prévu vers 20 heures. La participation aux frais est de 25 euros (inscriptions jusqu'au 16 août auprès des deux mairies).



■ Devant la salle des fêtes.

■ BRÈVE

► **CCAS.** Les CCAS de la vallée des Villards ont fixé au mardi 7 septembre leur sortie annuelle avec départ à 6 h 45 de Saint-Colomban et, dans la foulée, de Saint-Alban, vers le Royan. Au programme, le matin, visite du jardin des fontaines pétrifiantes du village de La Sône et, l'après-midi, croisière sur l'Isère à Saint-Nazaire-en-Royan. Après un arrêt gastronomique à la maison de la raviole, le retour aux Villards est prévu vers 20 heures. La participation aux frais est de 25 euros (inscriptions jusqu'au 16 août auprès des deux mairies).

■ BRÈVE

► **LA ROUVERTURE DES SALLES DE RESTAURANT** est chose faite depuis le 9 juin, date du déconfinement. À Grenoble, des Villarins ont ouvert le leur au 9 rue Denfert-Rochereau en bordure de l'avenue Alsace-Lorraine. Thomas, fils de Nadine et Jean-Luc Canredon (descendants d'Alfred Frasson-Botton, qui ont un chalet à la limite du Bessy et de Lachenal) a baptisé son restaurant *L'Ostéria* car le chef de cuisine est italien. Cet établissement a fait peau neuve avec 23 nouvelles tables en hêtre réalisées au Bessy par Simon Cartier-Lange et mises en place récemment. Le savoir-faire villarin s'exporte bien. – (C. Gauterin.)

REGISTRES CADASTRAUX

Un recensement sur le point d'être terminé

La transcription complète des registres cadastraux de Saint-Alban (vers 1655) et Saint-Colomban (1629) conservés dans les mairies est terminée. Un travail de recouplement des données permettra de reconstituer en partie les lacunes : les cent premiers feuillets pour Saint-Alban (711 à l'origine), une partie de la table du début et les cinq feuillets de la fin (non foliotés) pour un total de 726 pour Saint-Colomban.

Ces registres contiennent les « déclarations » des biens immobiliers, bâtis ou non, possédés par les personnes morales et physiques assujetties à la taille ducale dans le ressort de chacune des deux paroisses, soit 233 déclarants à Saint-Colomban et 150 à Saint-Alban groupés par village et, à la fin, les « fo-rains ».

Les déclarations commencent par le patronyme avec quelques fois plusieurs surnoms éventuellement complétés par des liens de parenté, suivis par la formule « tenir et posséder ». Puis chaque parcelle est située, qualifiée soit de « terre », « pré », « chenavier », « hor-moz »..., limitée avec au moins deux autres parcelles. Enfin la surface est évaluée. Le tout constitue un article ; pour Saint-Colomban environ 5 400 et pour Saint-Alban environ 5 430. L'im-précision sur leur nombre vient des in-divisions nombreuses et multiples.

Les biens immobiliers détenus par les personnes physiques ou morales exemptées sont seulement mentionnés par les tenants et aboutissants des par-

celles déclarées : à Saint-Alban « sieur de Montarlot », « sieur Darestel », « sieur de Bellegarde », la « chapele Ntre Dame des Carmes » et la cure ; à Saint-Colomban un livre a été confectionné pour contenir les « biens nouvellement acquis par les nobles », probablement les membres de la famille Martin noble, souvent cités : « les hrs noble Baptiste Martin ».

Le « *commung* » et les « *murgers* » sont désignés pour donner une limite. Les éléments du paysage du « col d'Olle » (aujourd'hui col du Glandon) aux « *voutes* » ainsi que « *l'eau de Glandon* » ou « *de Merlet* », « *la grand montagne* », les « *crosaz* » et autre « *grosse pierre* » apparaissent sous des appellations souvent aujourd'hui disparues. Il arrive que le rédacteur ajoute une note personnelle telle : « *en ce beau lieu de Buchedent montagne de Merlet* ». Les voies de communications et de dessertes, très nombreuses, quadrillent le territoire, diversement nommés : « *chemins* », « *chemins publics ou vicinaux* », « *frerisses* », « *vions* », « *charrières* ».

Les nombreux sujets de recherches possibles à tirer de ces deux registres, associés à la mappe sarde avec les tables de 1738 et aux cadastres de 1867, pourront donner une idée de l'évolution de la structure foncière de la vallée des Villards durant trois siècles. Avis aux chercheurs amateurs ou académiques.

Jean-Louis Alexandre

DOCUMENT

Au XVII^e siècle, canal et fontaines à Saint-Alban-des-Villard

Le 7 septembre 1692, dans le cimetière de l'église de Saint-Alban-des-Villard et devant François Frasse, notaire dans cette commune, en présence de Georges Reymond et Michel feu Georges Queysel des Rivaud, témoins requis sachant signer, a été passé un « *albergement* » (*) entre les habitants des villages du « *Fresnoz, l'Église et du Mollard* » et Benoît Queysel (fils de François), « *maistre masson* », de Saint-Alban-des-Villard.

Cinquante-cinq habitants chefs de famille, « *tant en leurs noms qu'en celui des autres manants et habitants des villages* », ont donné à honnête Benoît fils d'honnête François Queysel, la mission de refaire et construire « *le canal soit borne des quatre fontaines* » qui servent pour la commodité et l'utilité des dits villages : la fontaine de la Croix, celle de derrière la Cure à usage exclusif du curé, la fontaine de la Taverne et celle derrière les David.

On peut supposer que la fontaine de la Croix est celle du Frêne, celle de la Taverne serait dans la partie centrale du Chef-Lieu, celle de derrière les David étant au Mollard.

Le canal conduit l'eau du « *ruisseau qui descend de la montagne de Merlet à la prairie dunant* ». Benoît Queysel promet de refaire et remettre le dit canal et de maintenir l'eau aux quatre fontaines suffisamment pour la commodité et nécessité des dits villages. Il est à l'avenir chargé de l'entretien et recevra annuelle-

ment un « *coppet de seigle* » à la Saint-André. Chacun des chefs de famille fournit aussi une « *journée à bras* ». Les habitants s'engagent aussi à ne pas « *rompre la dite borne* » pour arroser leurs prés et jardins, ce que l'on peut comprendre comme l'interdiction de branchements et dérivations à usage privatif.

Les fontaines, citées comme tenants ou aboutissants de parcelles dans le registre cadastral de 1655 pour les 4 hameaux mentionnés en 1692, sont celles de la Croix, de la Taverne, de l'Église, et du Mollard. En 1655 apparaissent aussi : au Premier-Villard, la fontaine des Reys, celle de la Portaz, celles de Bon Mollard, du Bouchet et du Bessay, ainsi que la fontaine de la Doy dans la montagne de Turiandaz, la fontaine Genon dans la montagne de La Frasse et la fontaine du Mont.

Voici donc la trace de ce qui précédait la construction du réseau du début du XX^e siècle, toujours en place.

(*) L'*albergement* était un contrat féodal par lequel un paysan recevait d'un seigneur une terre pour une longue période moyennant une redevance annuelle. C'était l'équivalent d'un bail. Ce terme était essentiellement utilisé dans le Dauphiné et en Savoie. Cependant, ce vocable possède un autre sens : « *En Savoie, l'albergement donnait toute liberté aux jeunes filles d'accueillir dans leur lit (alberger) les garçons venus leur rendre visite le samedi et les jours de fête. Mais elles gardaient leur chemise et exigeaient la promesse que serait respectée leur pudicité, s'en remettant à la loyauté de leurs partenaires. L'albergement devint un motif d'excommunication à partir de 1609.* » Ne pas confondre donc...

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PATRIMOINE ET CULTURE

Le 29 mai, devant une douzaine de membres réunis en assemblée générale (*), Martine Paret-Dauphin a balayé les activités de l'association (perturbées par les conditions sanitaires) largement développées à la réunion du 24 octobre dernier pour les animations estivales.

Cet hiver, la Maison du patrimoine étant fermée, Martine Paret-Dauphin a organisé en janvier et février cinq visites guidées (à pied et avec un masque) pour les clients de Goélia (au total une quarantaine de personnes) avec, au départ de l'OT : le Tilleul, l'oratoire, l'église (après autorisation du maire), Les Roches (avec la chambre de bois d'Alfred Bozon et la chapelle), Valmaure, Lachal, et retour au Chef-Lieu. Peu après, les gérants de Goélia n'ont plus

organisé de pots d'accueil. Il n'y a donc plus eu de visites guidées prouvant ainsi que ces pots sont nécessaires pour intéresser les vacanciers.

À Noël, 12 fenêtres ont été décorées dans 5 hameaux de Saint-Colomban, sans visites ni vin ou chocolat chauds et gourmandises comme habituellement...

L'association ayant été à l'origine de la restauration des registres cadastraux, ses membres ont été les seuls à être invités à la conférence sur ces documents et la mappe sarde donnée le 20 mars par Jean-Louis Alexandre et Yannis Nacef.

Josette et Gérard Rostaing-Troux ont fait don de 3 assiettes à dessert, en faïence, faîtes en France (à Saint-Amand) avec inscription : « *la croix ; en visite, la soupe* », et un laisser-passer du 13 avril 1915, pour Virginie Darves-Bornoz qui devait se rendre en train à Belley, dans l'Ain, pour assister à la sépulture d'un parent.

Sur le plan financier l'association dispose de quelque 6 400 euros dont 1 500 euros sont réservés à l'aménagement du four à pain du Champ de Foire (enseigne, etc.) et 4 000 euros à la publication d'un livret sur le patrimoine religieux de la vallée. L'adhésion reste à 5 euros.

La situation sanitaire évoluant favorablement, la Maison du patrimoine

sera ouverte cet été du 5 juillet au 25 août et la visite des hameaux est maintenue du 7 juillet au 25 août (*lire page 2*). Une sortie pourrait être programmée le 16 septembre prochain à Aix-les-Bains où Françoise Roul et une guide conférencière, rencontrée en mai, pourraient faire visiter la ville (palaces, thermes, etc.).

Faute de candidats, Odette Émieux (trésorière) et Martine Paret-Dauphin (présidente), ont été réélues au conseil d'administration.

Le 16 juin Martine Paret-Dauphin et Patrice Gérard ont nettoyé la chapelle de Valmaure qui « *en avait bien besoin* ». « *La dernière fois qu'elle a été nettoyée, c'est Irma Bozon-Vialle qui s'en était chargée* », précise la présidente. Depuis plus rien ! Il faudrait que ce soit les habitants de chaque hameau qui prennent cela en charge. Aux Roches, à La Pierre et à Lachal, c'est le cas. »

(*) Présents : Jacqueline Duperloup, Pierre-Yves Bonnivard, Jacqueline Mugnier, Odette Émieux, Gilbert et Françoise Martin-Cocher, Simone et Georges Quézel-Ambrunaz, Roger Darves, Christine Frasson-Botton, Martine Paret-Dauphin, Patrice Gérard ; excusés : Danièle Nicol (procuration à Patrice Gérard), Claire Martin-Cocher et Christophe Mayoux (procurations à Martine Paret-Dauphin) et Xavier Mugnier.

Liste des signataires

Liste des habitants signataires : Pierre Vachet, tant à son nom qu'au nom de Jean-François son frère, qui ont des biens en commun, Pierre feu Jean-Pierre Vachet, Guillaume et François Mollard, Bertollomé David fils de Jean, Martin David, Jean-Baptiste David, François David, Jacques David, Georges Ruffin, Jean Ruffin et ses neveux, Alban Oujoz, Michel Frasse, Jacques Frasse, Jacques Chaboud, Jean-François et Georges Barbaz, Jean-Claude Lambert, Martin Darve fils de feu Guillaume, Claude Darves fils d'Alban pour son dit père, Michel feu Louys Chaudet et ses frères, Benoît feu Antoine Chaudet, Antoine feu Jean Queysel, Jean-Baptiste Frasson Canon, Antoine feu Jean Frasson la Marche, Jean-Louys, Jacques et Alban frères enfants de feu Louys Ruffin du fils, Jean feu Louys Darve, Joseph feu honorable Louys Darve, Alban et Michel feu Jean-Baptiste Ruffin, Pierre Vachet Genaz, Jean et Sébastien Frasson Lapointaz, Pierre Oujoud, Alban et Guillaume Queysel frères, Jean-Claude Queysel, Benoît, Michel et Jean-Louys frères enfants de feu Georges Queysel, Jean-Louys Chaudet, François feu Alban Frasson et ses frères.

La mappe sarde, objet patrimonial savoyard unique et sans précédent

QU'EST-CE QUE LA MAPPE SARDE ?

Répondre à cette interrogation de départ est essentiel pour comprendre tout l'intérêt qu'il peut y avoir à étudier la mappe.

La mappe sarde est un document cadastral. Le Robert définit le cadastre comme « *un registre public où figurent les renseignements sur la surface et la valeur des propriétés foncières* ». De ce fait, la mappe sarde peut être considérée comme l'ancêtre de nos cadastres actuels désormais numériques. Il s'agit donc d'un cadastre d'un autre temps, à une époque, le XVIII^e siècle, où la mappe sarde faisait tout à la fois office de carte et de document foncier. Il n'y avait alors pas de distinction (*Christophe Gauchon, 2020*). Très en avance sur d'autres territoires, le duché de Savoie a été parmi les premiers à se doter « *d'une cadastration dite moderne* » (*Zangheri, 1973*).

Mais replaçons tout d'abord le cadre historique de ce début du XVIII^e siècle.

À l'issue de la guerre de Succession d'Espagne en 1713, et par des jeux et des alliances diplomatiques plutôt bien choisis, Victor-Amédée II, alors duc de Savoie, obtient la Sicile qu'il échangera contre la Sardaigne. Cet échange qui peut paraître de prime abord insignifiant voire discutable s'est avéré être pour Victor-Amédée II très judicieux. En effet, la Sardaigne est alors un royaume et comme pour tout royaume cela implique la nécessité d'avoir un monarque. Ainsi, le 8 août 1720, Victor-Amédée II est couronné roi de Piémont-Sardaigne.

Face à ce nouveau royaume en construction, Victor-Amédée II ordonne par lettres patentes du 9 avril 1728, la réalisation d'un cadastre appelé la mappe sarde. Les objectifs sont alors clairement définis : ces documents doivent servir à « *la répartition de l'impôt en prenant pour base la propriété* » (*Bruchet, 1886*) et, ce, dans l'optique d'améliorer le système fiscal.

Très vite, la Sardaigne est exclue de ce travail de cadastrat, sa population étant trop pauvre pour entreprendre une tâche aussi coûteuse. Reste alors le territoire de Nice, le Val d'Aoste, le Piémont et la Savoie (comprenant les départements actuels de la Savoie et de la Haute-Savoie). Pour diverses raisons, seul le territoire savoyard ira jusqu'au bout de ce travail ambitieux.

On parle souvent de la

mappe sarde au singulier mais il serait préférable d'utiliser le pluriel car chaque paroisse (à peu près nos communes actuelles) de Savoie a été cadastrée et pour chacune d'entre elle, une carte fut réalisée.

Ce travail très important débute en 1728 et les relevés de terrain sont achevés en 1733 soit en seulement 5 années durant lesquelles 6 escadres (équipes) composées de 3 personnes (1 géomètre, 1 agrimenseur et 1 estimateur d'office) ont visité et mesuré chaque parcelle des 6 provinces de Savoie : le Chablais, le Faucigny, le Genevois, la Combe de Savoie, la Tarentaise et la Maurienne, soit au total 640 paroisses cadastrées comprenant en tout 1 442 096 parcelles.

À titre d'exemple, la vallée de la Maurienne regroupe 393 259 parcelles,

s'étalant du fond de la vallée jusqu'au sommet des massifs, qui ont été mesurées en un temps extrêmement court si on prend en compte les interruptions hivernales.

À quoi ressemble la mappe sarde ?

Comme indiqué précédemment, pour chaque paroisse, une carte reprenant l'intégralité des parcelles à l'échelle 1/2400 a été réalisée et un double a ensuite été effectué. La superficie des parcelles a été mesurée ainsi que leur valeur calculée en degré de « *bonté* ». Ce degré comprenait 4 classes qui permettaient ensuite de déterminer le taux d'imposition : 0 : parcelle de nul produit (non cultivable) ; 1 : parcelle de bonne qualité ; 2 : parcelle de qualité moyenne ; 3 : parcelle de qualité médiocre).

La livraison d'une carte était accompagnée pour chaque paroisse de 10 documents complémentaires permettant d'interpréter ces cartes qui ne comportaient aucun toponyme.

Quel est l'intérêt de s'intéresser aux mappes sardes, 3 siècles après leur réalisation ? Ce patrimoine cartographique est aujourd'hui conservé aux archives départementales de la Savoie. Les originaux ne sont pas accessibles afin d'éviter toute dégradation. Mais l'ensemble de ces cadastres ont été numérisés au début des années 2000 et sont disponibles gratuitement sur le site des archives.

En ce début de XXI^e siècle, la Savoie n'a plus la même physionomie que celle qu'elle avait en 1728 et nous touchons du doigt tout l'intérêt d'utiliser les mappes sardes aujourd'hui afin d'observer, mais également de comprendre, les évolutions du territoire. Le document ci-contre permet de découvrir l'évolution du hameau de Bon Mollard, situé sur la commune de Saint-Alban-des-Villards et depuis abandonné, entre 1733 et 2020 grâce à des comparaisons cadastrales.

Ainsi, sur la mappe sarde de 1728, il est possible de distinguer la présence de 22 bâtiments contre 38 sur l'extrait du premier cadastre français de 1867. Cette augmentation du nombre d'éléments bâties s'explique par la phase d'apogée démographique que connaît la Savoie au milieu du XIX^e siècle, associée à un optimum agricole. Cette évolution du bâti atteste que la vallée des Villards fut concernée par ce phénomène de croissance et de développement entre le milieu du XVIII^e et la fin XIX^e siècle.

Par la suite, il est possible de voir sur le cadastre rénové de 1967 que seuls 3 bâtiments sont représentés encore debout et côtoient, à l'époque déjà, de nombreuses ruines.

Enfin, le cadastre actuel (2020) montre seulement 2 bâtiments encore existants ; la réalité sur le terrain permet d'indiquer qu'il s'agit d'une maison et d'une grange fortement dégradées, derniers vestiges de ce hameau abandonné en 1975. Ce document montre également qu'entre 1728 et 2020, le chemin traversant Bon Mollard n'a que très peu évolué tout comme l'enveloppe de l'espace bâti qui a gardé la même forme depuis 1867.

Le cas de Bon Mollard et de l'évolution de son bâti n'est qu'un exemple des multiples utilisations possibles de la mappe sarde.



LES MAPES SARDES VILLARINCHES

Celle de Saint-Colomban-des-Villard, dont l'original est signé par Canzo, Peroiti, Lamberti et Cresto, réalisée en 1731, représente les 12 947 parcelles de l'époque. Pour Saint-Alban-des-Villard, il s'agit d'une copie (état attesté par le cartouche présent en bas à droite de la carte) réalisée en 1733 et signée Cocelli. Ses dimensions (4,08 m par 1,95 m) sont relativement importantes mais néanmoins plus petites que celles de Saint-Colomban-des-Villard dont le territoire est plus étendu que celui de Saint-Alban.

Une précision doit être faite pour expliquer le choix des illustrations retenues (*ci-contre*).

La mappe sarde de Saint-Colomban-des-Villard est fortement dégradée notamment sur les secteurs de ses différents hameaux ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de l'original ; carte qui a été utilisée quotidiennement durant plusieurs siècles. À l'inverse, celle de Saint-Alban-des-Villard est en bien meilleur état et permet de réaliser quelques analyses intéressantes. Contrairement à un original, cette copie a probablement été moins souvent manipulée.

La mappe de Saint-Colomban

Le document ci-contre montre bien les contrastes entre les extraits de la mappe sarde de Saint-Colomban et celle de Saint-Alban.

Parmi ces extraits, celui du hameau de la Pierre est relativement lisible et on peut même observer le torrent du Glan-don en contrebas des 18 habitations recensées à l'époque. À titre de comparaison, le hameau du Villard Martinan est quasiment illisible, détérioré par un accroc raccommodé et balafré de 4 déchirures. Néanmoins, les registres associés à la mappe sarde indiquent pour ce hameau l'existence de 17 bâtiments loin derrière les 29 que comptait Lachal ou Lachenal mais toujours plus nombreux que les 12 de Valmaure ou bien les 5 du Châtelet ou des Granges.

La mappe de Saint-Alban

Concernant Saint-Alban-des-Villard, les extraits présentés dans le document montrent des couleurs atténueées par le temps mais qui ne gênent en rien la lisibilité de la carte. Cela nous permet notamment d'identifier la présence de bâtis religieux signalés par une croix sur le figuré représentant le bâtiment. Pour une identification plus commode, ces derniers ont été cercles en blanc. Ainsi, le hameau du Premier-Villard était alors le plus peuplé de la commune avec 52 habitations et il est possible, déjà à l'époque, de constater l'existence de la chapelle située au centre du hameau. Même constat pour le Bessay et ses 31 habitations où la chapelle est également visible.

Toujours sur le plan du petit bâti religieux, nous constatons la présence d'une chapelle au Frêne (qui comptait alors 12 habitations) qui a aujourd'hui disparu ; celle-ci se localisait à l'entrée nord du hameau, côté Chef-Lieu.

Enfin pour terminer sur ces quelques exemples, le hameau de l'Église recensait en 1733, 37 habitations plus 15 au

La Vallée des Villards au XVIII^e siècle

Quelques extraits de la Mappe Sarde de Saint-Colomban-des-Villard

Hameau de La Pierre (18 habitations)

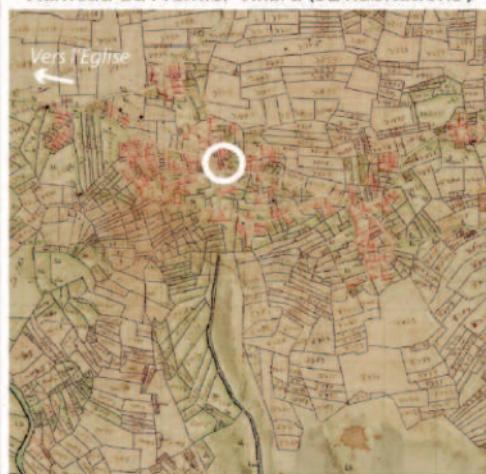


Hameau du Villard-Martinan (17 habitations)



Quelques extraits de la Mappe Sarde de Saint-Alban-des-Villard

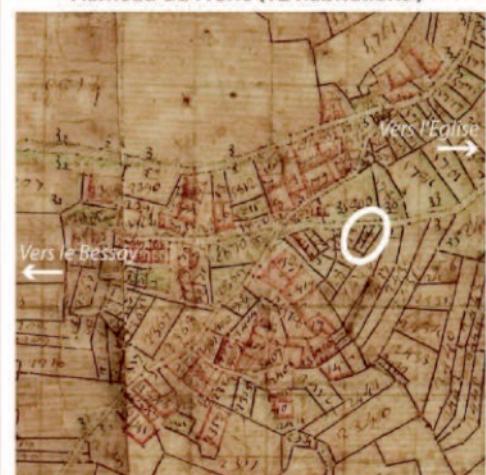
Hameau du Premier-Villard (52 habitations)



Hameau du Bessay (31 habitations)



Hameau du Frêne (12 habitations)



Hameaux de l'Eglise (37) & du Mollard (15)



Source : Conseil Départemental de la Savoie, Archives Départementales de la Savoie, réalisation Y. NACEF, 2021

Mollard ; chose intéressante, il est possible de situer l'église relativement imposante mais cette dernière n'a pas l'orientation que nous lui connaissons de nos jours car il s'agit de l'ancienne église démolie à partir de 1830 pour laisser place à un plus grand édifice, l'église actuelle.

Pour conclure, il est permis d'affirmer que la mappe sarde est un objet patrimonial unique, sans précédent ; c'est un travail rigoureusement complet car rares sont les secteurs paroissiaux à être restés blancs. Au-delà d'être un simple cadastre, la mappe sarde est un document public « qui a accompagné la vie des populations pendant près de

160 ans » (Christophe Gauchon, 2020).

Ces cartes ont été utilisées par l'ensemble des paroisses, devenues des communes, jusqu'à la réalisation du premier cadastre français à partir de 1867. Il aura fallu environ 5 années aux escadres (équipes) du royaume du Piémont-Sardaigne pour terminer leurs relevés de terrain, alors qu'il faudra près de 70 ans aux services de l'État français pour réaliser un nouveau cadastre de ce même territoire.

La mappe sarde est une archive précieuse pour toutes les communes de Savoie et nous permet d'avoir une vision de l'aspect qu'avait la vallée des Villards il y a maintenant 288 ans.

Yannis Nacef

Pour aller plus loin...

- DEQUIER Daniel, FLORET Marie-Claire, GARBOLINO Jean, La Maurienne en 1730 d'après le cadastre sarde, Éditions Roux, Saint-Jean-de-Maurienne, 2004, 253 pages.
- LONGHI Andrea (*dir.*), Cadastre et territoires/Catasti e territori, Éditions Alinéa, 2008, 380 pages.
- PAILLARD Philippe, Histoire des communes savoyardes. Tome III : La Maurienne, Chamous et La Rochette, Éditions Horvath, Roanne, 1983, 550 pages.
- SYMCOX Geoffrey, Victor-Amédée II. L'absolutisme dans l'État savoyard 1675-1730, Éditions La Salévenne, 2008, 359 pages.

Et maintenant des drones ?

La prédation des loups se développe inéluctablement. Depuis la mi-mai, et pour se cantonner au massif Arvan-Villards, des troupeaux ont subi des attaques à Saint-Colomban (3 attaques, 3 bêtes tuées), à Jarrier (2 attaques, 4 bêtes tuées), à Fontcouverte (4 attaques, 11 bêtes tuées) et à Saint-Jean-d'Arves (5 attaques, 8 ovins et un bovin tués).

Montaimont, Saint-Julien-Montdenier et Val Cenis ont également été touchés. Si Saint-Alban semble épargné, le 17 mai au matin on a quand même trouvé au centre du hameau du Frêne, juste en contrebas de la route, une carcasse de chevreuil que d'aucun attribue au loup. « Ce qui n'a rien de surprenant, selon Pierre-Yves Bonnivard, président de l'USAPR, quand on voit les loups à côté des maisons en plein hiver ou à l'automne et même au printemps. »

Un observateur qui connaît bien les Villards, a réagi en imaginant un futur dépliant touristique : « Saint-Alban, pays du loup, ses chapelles, ses carcasses sanguinolentes... L'authentique vie sauvage d'un ancien terroir rural. »

Fataliste, le maire de Saint-Colomban a estimé (au micro du *Dauphiné libéré*) « qu'il n'y pas vraiment une volonté au niveau national ou de la haute administration de régler le problème. » (...) « Il y a des solutions qui ont existé et qui maintenant ne sont plus efficaces. Ce qu'il faut faire c'est limiter les effectifs et pour cela assouplir les règlements pour tout intervenant y compris les chasseurs. Or la fédération de chasse de Savoie a demandé à ses

adhérents qui se sont formés de ne plus participer au plan loup parce qu'ils n'ont pas les moyens. Par exemple, alors que de nombreuses ACCA s'étaient équipées de caméras thermiques, les chasseurs n'ont plus le droit de les utiliser. »

Si bien que la prolifération continue. En Savoie on a vu le loup dans les rues de Modane. Dans le massif des Bauges les chasseurs alertent sur les dégâts occasionnés au gibier et les éleveurs signalent des attaques même sur les bovins. Ce qui inquiète l'administration « car d'une part les indemnisations deviennent plus coûteuses et d'autre part la prédation commence à toucher des pays qui produisent le beaufort, les tomes des Bauges, etc. », des labels donc, indique Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban...

Si bien qu'on a appris, en marge d'une réunion des maires ruraux de Savoie, que les responsables de plan loup imaginaient de nouvelles expérimentations pour éloigner les loups, comme « la pose d'un collier ultrason au cou de chaque brebis et l'utilisation de drones qui survoleraient les pâturages et lâcheraient des gaz sur le loup ou les loups qui attaquent ». Ces nouvelles dispositions sont qualifiées de « ridicules » par nombre d'élus et de professionnels, tant cet animal a montré sa capacité à s'adapter à toutes les contraintes que l'homme lui oppose autres naturellement que les tirs létaux... Ce serait aussi la position du comité scientifique du Groupe national loup. Mais son avis, qu'on dit « très sévère », sera-t-il rendu public ?



■ Au Frêne, le 17 mai 2021.

J. DUPENLOUP

■ BRÈVES

► **ACCA DE SAINT-ALBAN.** Le nouveau bureau de la société de chasse est composé de Jean-François Lyard, président, Hervé Vidal, vice-président, Claude Darves-Blanc, trésorier, et Claude Aimé, secrétaire. Le plan de chasse 2021-2022 comprend 4 mâles et 6 femelles cervidés, 6 chevreuils et 23 chamois sur le secteur de Belledonne et 9 sur celui du Grand Chatelard. Mi-juin, les attributions sur le lot ONF n'étaient pas connues.

► **ACCA DE SAINT-COLOMBAN.** Après l'assemblée générale du 6 juin dernier, un seul changement à noter au conseil d'administration, avec le remplacement de Thierry Bozon (Lachal) par Alain Jamen. L'élection du bureau devait se dérouler fin juin. L'assemblée a adopté les nouveaux statuts. Le plan de chasse 2021-2022 comprend 70 chamois, 25 cervidés et 9 chevreuils. La société accueillera un adhérent « étranger » de plus que l'an passé et la carte coûtera 70 euros au lieu de 80 euros. Des corvées sont programmées en juillet. La question des tirs de défense en aide aux éleveurs victimes des loups n'a pas été discutée. Mais, selon un membre de l'ACCA : « On suit la fédération de Savoie qui a indiqué dans un message aux ACCA de les arrêter. »

Les activités reconduites

Le conseil syndical de l'Association foncière pastorale intercommunale se réunit régulièrement (*). Trois fois, depuis un an : le 27 juin et le 24 octobre 2020, et le 6 juin dernier.

Chaque fois les débats sont prévisibles. « C'est toujours pareil ou peu s'en faut » regrette un participant.

On présente d'abord le bilan financier de l'année écoulée, quasi identique d'une année sur l'autre, avec en dépenses quelque 400 euros de fournitures administratives, 300 euros d'assurances et 240 euros d'affranchissements, dépenses couvertes par les revenus des baux (540 euros) et une subvention de fonctionnement de la commune de Saint-Alban (500 euros). Ce qui permet à l'association de maintenir sa trésorerie, bon an mal an, à quelque 4 000 euros...

Un budget est ensuite adopté pour l'année en cours, invariablement « gonflé » à quelque 7 000 euros avec en dépenses 2 000 euros d'entretien, 600 euros d'honoraires, 900 euros d'annonces et insertions (trois postes qui sont très rarement débités), etc., et des recettes où les subventions espérées des communes (2 700 euros en 2021) s'ajoutent aux 4 000 euros régulièrement reportés.

On aborde après le bilan moral de l'association en constatant que « malheureusement, et c'est récurrent, trois exploitants sur quatre sont défaillants en matière d'entretien de leur lot » (27 octobre 2020) alors que – et sur ce point le conseil syndical a parfaitement raison – c'est une obligation pour eux mentionnée dans le bail ou la convention qu'ils ont signé(e) avec l'AFP.

Puis on rappelle qu'on attend que les communes consentent à l'AFP une avance de trésorerie pour effectuer des travaux d'entretien sur l'un de ces lots, abandonné par Thierry Martin-Cocher (**). Et chaque fois les communes sont peu enthousiastes. Non toutefois sans faire des propositions.

À l'automne dernier, celle de Saint-Colomban a proposé une journée de

pelle mécanique pour « tracer une voie d'accès afin que les exploitants puissent accéder aux terrains sur la partie basse pour les entretenir ». Mais cela n'a pas convenu. Et celle de Saint-Alban a accompagné son refus d'une avance de trésorerie (« ce secteur ne justifie pas une nouvelle intervention ») par cette remarque : « (Une nouvelle intervention ne pourrait), pour être utile, que s'apparenter à du gros défrichement. » Mais cela n'a pas convenu non plus...

En réalité, la direction de l'AFP donne le sentiment de vouloir faire fonctionner cette association à minima. Alors entretenir le périmètre existant oui, peut-être, à condition que les communes financent les travaux, mais entreprendre de nouveaux et conséquents « défrichements » ou élargir (sur les deux communes) le périmètre actuel de l'AFP, non.

Dans le fond toute la difficulté, qui ne se résume pas uniquement comme on l'entend trop souvent à un problème de personnes, est là : comment une AFP peut-elle fonctionner quand ses dirigeants estiment (en substance) que les AFP « c'est hold-up sur nos terres » (on a même entendu le 6 juin dernier : « c'est du viol », remarque nuancée s'il en est...) et jugent que les propriétaires qui en sont membres sont « bloqués », ce qui naturellement ne leur « a pas été dit » au moment de la constitution de l'AFP, etc., etc. Un peu comme si on mettait à la tête de la SNCF le syndicat des patrons routiers...

Tout n'est pas négatif cependant car, face à « ce blocage et cette paralysie entretenus », il semblerait qu'une certaine exaspération commence à naître chez des propriétaires adhérents de cette AFP.

(*) L'assemblée générale 2020 n'a toutefois pas eu lieu pour les raisons sanitaires que l'on connaît.

(**) Sur ce lot, le 6 juin, le bureau du conseil syndical a indiqué vouloir y mettre des chevaux. Ne sachant pas combien, ni de qui, les représentants des deux communes n'ont pas voté cette proposition.



■ Le chemin des Moulins, 1955.

RAYMOND FRASSON-COCHEZ

APICULTURE

Malgré un mauvais printemps, les apiculteurs villarins gardent le moral

Depuis quelques décennies de nombreux Villarins se sont lancés dans l'apiculture et la production du miel de montagne qui reste encore, même avec le varroa, de bonne qualité et à un prix raisonnable grâce à des apiculteurs attentifs et expérimentés qui appartiennent au Rucher des Allobroges.

Ce syndicat d'apiculture de la Savoie créé en 1893 compterait « plus de 200 adhérents » dont 120 appartiendraient aux sections de Saint-Jean-de-Maurienne.

► Maurice et Muriel Jeandet se sont installés aux Roches il y a quelques années pour retrouver une vie moins agitée que dans la préfecture savoyarde où Muriel Jeandet, retraitée de l'éducation nationale, et décorée l'an dernier, des Palmes académiques, a été adjointe de Michel Dantin, maire de Chambéry de 2014 à 2020.

En 1979, Maurice Jeandet qui est originaire des Villards par sa branche maternelle (Favre-Teylaz) a racheté une épicerie fine située en face de la mairie

empêche de conserver une bonne température dans la ruche en hiver et diminue leurs capacités à traiter, traduire et mémoriser les informations. L'abeille devient alors vulnérable et le varroa va rapidement envahir le couvain, les opercules sont percés ou détruits et les larves meurent. La colonie va bientôt s'affaiblir et mourir. Et quand les signes d'infestation du varroa apparaissent, le mal est déjà bien avancé et les chances de survie de la ruche sont alors faibles.

« Des signes avant coureurs peuvent



C. GAUTERIN

de Chambéry qu'il a transformée aussitôt en cave à vins et spiritueux. En 90, il récupère la commercialisation des produits Hédiard et cède l'ensemble de ses activités commerciales en 2012.

Maurice Jeandet s'intéresse à la peinture. Il a déniché un tableau de Julien Bouvier artiste peintre savoyard (1913-1973) qui représente « La tour du muet » en Grange Neuve, partie la plus haute du hameau des Roches. Mais il est surtout passionné d'apiculture. Déguster son miel et observer les allées et venues de ses abeilles font partie des petits plaisirs qu'il renouvelles quand il n'est pas plongé dans sa bibliothèque sur l'apiculture. Une activité pratiquée avec rigueur et méthode qui lui a valu d'être récemment nommé chevalier de l'ordre national du Mérite par Julien de Normandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Comme nombre d'apiculteurs, Maurice Jeandet est inquiet : « La saison ne semble pas s'annoncer sous de bons auspices car il y a des pertes importantes dans nos ruchers à cause du varroa, ce parasite qui infeste de nombreuses ruches et prélève sur les abeilles des éléments essentiels à leur bon développement. Elles sont atteintes de malformations, ailes atrophiques par exemple, et peuvent perdre jusqu'à 50 % de leur poids ce qui les

être détectés en surveillant scrupuleusement les colonies. Il existe des moyens pour lutter contre ce glouton, ce qui exige beaucoup de temps, une grande disponibilité et quelques moyens financiers. Les traitements sont coûteux mais c'est absolument nécessaire pour éviter la propagation et sauver le rucher.

« La désertion est un autre souci, un mal difficile à expliquer. Il reste des quantités suffisantes de miel et de pollen dans la ruche pour subvenir à ses besoins. On ne retrouve que peu d'abeilles mortes au moment d'ouvrir mais pas de trace de maladie. La ruche s'est donc dépeuplée peu à peu et le reste de la colonie a été dans l'impossibilité de maintenir une température suffisamment élevée pour que les abeilles restantes survivent.

« Pour une bonne miellée de printemps, il faut des températures élevées et de l'humidité pour faire monter le nectar des fleurs. Les fortes gelées persistantes, les chutes de neige tardives, n'ont pas créé des conditions propices. Nous l'avons tous remarqué, les abeilles ont tardé à sortir, des fleurs ont gelé. Cependant, depuis quelques jours, un redoux sensible s'amorce. C'est primordial pour la ponte et la colonie a besoin de miel. Espérons que le temps devienne plus clément. »

► À Nantcheno, les abeilles sont joyeuses comme l'indique l'enseigne anglo-saxonne (« bee's happy ») inscrite sur le pick-up avec lequel Guillaume Martin-Cocher se déplace. Devenu apiculteur professionnel par passion, ce quadragénaire s'appuie à la fois sur les conseils des anciens (des soins à partir de plantes médicinales), sur les méthodes modernes (objectifs pédagogiques et publications apicoles du Rucher des Allobroges) et sur ses expériences personnelles. Un savoir qui demande du temps et de la rigueur. Quand nous l'avons rencontré, il était très occupé par le début de l'essaimage, un phénomène observé dès le milieu du printemps dans les ruches d'abeilles, quand la reine et une partie des abeilles quittent la ruche pour former une nouvelle colonie : « Premièrement, je suis très attentif à ce cycle annuel car l'essaim que l'on va déplacer peut très facilement infester une autre ruche. Je suis donc partisan de le mettre en quarantaine pour éviter une ré-infection par les parasites. C'est pourquoi, je recherche aussi, parallèlement, d'autres souches d'abeilles ; par exemple dans le Jura. Il faut rappeler qu'en France, les Alpes sont réputées pour le miel de montagne « toutes fleurs » 100 % naturel. Enfin, je n'hésite pas à changer mes ruches d'emplacement. L'année dernière, en juillet et août, il y a eu une longue période de chaleur et même de sécheresse. J'ai aussitôt déménagé vers le nord et ma récolte a été exceptionnelle. Du jamais vu depuis dix ans. »

Pierre, son père (85 ans), moniteur de ski et éleveur ovin à la retraite, peut-être fier de son fils qui se fait aider par son épouse Emma-nuelle et sa mère Josette. Une fois la saison de la miellée terminée, Guillaume Martin-Cocher reprendra son poste à la mairie de Saint-Étienne-de-Cuines où il est responsable du service technique.

► Au Mollard, Claude Darves-Blanc a préféré ne pas faire trop de commentaires sur ce que pourrait être la récolte de miel cette année... Pour lui, une fois de plus, la météorologie règle tout : « On a eu un mois de mai pourri avec des alternances pluie et soleil et un coup de gel en avril. Je surveille tous les éléments du corps de ruche mais de là à faire un pronostic, je n'en sais rien. Les abeilles ne sont pas les seules à être sensibles au temps qu'il fait. »



C. GAUTERIN

► Yves Bonnivard responsable de la section de La Chambre du Rucher des Allobroges est philosophe : « Dans notre monde en perpétuelle évolution, le comportement des insectes, avec au premier rang les abeilles, a quelque chose de rassurant. Le respect de l'équilibre naturel qu'elles manifestent, par la discréption de leur vie et la stabilité de leur comportement surtout en milieu rural protégé, montre qu'elles n'ont rien à envier à l'espèce « évoluée » à laquelle nous appartenons. On constate très vite que ces êtres vivants nous donnent, non seulement une partie de leur miel mais qu'ils jouent plusieurs rôles au sein de notre écosystème. »

« Les abeilles, en matière de pollinisation, participent à la croissance des arbres, des fleurs et d'autres plantes,



C. GAUTERIN

Claude Gauterin

Les sportifs villarins ou originaires des Villards continuent de se distinguer. Aurélien Paret-Peintre va disputer son 1^{er} Tour de France, Yoann Rostolan est devenu champion du monde junior de télémark, tandis qu'Angélina Favario participe à son 1^{er} championnat de France automobile de Formule 4. À la rentrée, la jeune Léa Quézel-Ambrunaz va rejoindre la section pôle espoir du lycée Ambroise-Croisat

de Moutiers (ski alpin). Quant à Corentin Girard, il a profité de l'intersaison pour soigner des pépins physiques et retrouver sa forme.

Champion de France militaire de ski (1957), 2^e du championnat du monde militaire de triathlon (1964), enseignant durant 10 ans à l'École militaire de haute montagne, membre des instances de la fédération française de ski et de la fédération internationale de ski qui lui décer-

nera un diplôme d'honneur en 1992, Alfred Bozon a lui aussi été un sportif villarin de haut niveau.

Dans ses reportages consacrés à une nouvelle approche de la montagne, Alain Lutz nous fait partager ses rencontres dans de courts récits rassemblés en carnets. Dans l'un d'eux, l'auteur trace le portrait d'Alfred et Henri Bozon (*Lire page 13.*)

■ AURÉLIEN PARET-PEINTRE

Aurélien Paret-Peintre, 25 ans, natif d'Annemasse et originaire de Lachenal, va participer à son premier Tour de France cycliste. Il sera le leader de l'équipe AG2R-Citroën. Une sélection méritée au vue de ses résultats de début de saison : vainqueur du Grand

Passé professionnel en août 2018 (contrat qu'il a renouvelé en juin), Aurélien Paret-Peintre a connu son premier grand Tour l'an passé avec le Giro où il s'est classé 16^e.

Dans le Tour de France il fera équipe avec notamment Benoit Cosnefroy, un collègue d'entraînement qui réside comme lui à Aix-les-Bains et a porté le maillot à poids de meilleur grimpeur pendant 2 semaines lors du dernier Tour de France. Également bon grimpeur, Aurélien Paret-Peintre se distinguera peut-être lors de l'étape du 3 juillet entre Oyonnax et Le Grand Bornand qui traversera Cluses la ville où il a pris sa première licence au vélo club de Cluses-Scionzier.

Aurélien Paret-Peintre a un frère, Valentin, qui est membre des U23 de l'équipe espoir de AG2R et qui naturellement rêve de courir un jour avec son aîné, et une sœur, Maéva, qui vient de terminer 6^e d'un championnat d'Europe Espoirs et qui est championne de France Élite de poursuite par équipe.

Nul doute que les Villarins, amateurs de cyclisme ou non, auront à cœur de regarder le Tour de France 2021 avec une attention particulière pour ce Villarin dont la carrière démarre.

Christophe Mayoux



prix de La Marseillaise (en janvier), 18^e à l'Amstel Gold Race, 13^e à la Flèche Wallonne, 23^e à Liège-Bastogne-Liège, 9^e de Paris-Nice et 13^e (2^e Français) du Critérium du Dauphiné Libéré. Et tout cela après un entraînement hivernal forcément compliqué pour les raisons sanitaires que l'on connaît.

d'Europe Espoirs et qui est championne de France Élite de poursuite par équipe.

Nul doute que les Villarins, amateurs de cyclisme ou non, auront à cœur de regarder le Tour de France 2021 avec une attention particulière pour ce Villarin dont la carrière démarre.

Christophe Mayoux

■ YOANN ROSTOLAN

Yoann Rostolan, 18 ans, ne pouvait pas rêver meilleurs débuts aux championnats du monde juniors de télémark qui se sont déroulés du 17 au 21 mars dernier à Melchsee-Frutt, en Suisse. Il a décroché trois médailles, deux dans des épreuves individuelles : le bronze en parallèle sprint et l'argent en sprint, et une par équipe : l'or en parallèle sprint.

Originaire de Saint-Colomban (les familles Brusque du Martinan et Favre-Bonté de La Pierre et Lachal), c'est au sein du Club des Sports des Villards alors entraîné par son père Andy Rostolan que Yoann a découvert le ski.

Vers l'âge de 7 ou 8 ans, il est « transféré » au Ski club de Méribel où son père est moniteur de ski. Yoann Rostolan fait toute sa scolarité au collège puis au lycée de Moutiers en pôle espoir, section alpine, où il retrouve Corentin Girard qu'il a côtoyé au Club des sports des Villards... Yoann Rostolan : « L'an dernier on était dans la même classe. Cette année non car on avait choisi deux spécialités différentes. Mais il se pourrait que l'an prochain on soit de nouveau ensemble. »

C'est à Moutiers, il y a trois ans, que Yoann Rostolan découvre le télémark grâce à Denis Gacon qui est devenu son entraîneur. Il décide alors d'aban-

donner le ski alpin et de suivre les frères Lau bien connus à Méribel dans cette discipline particulière qui nécessite tout à la fois d'être skieur, sauteur, free rider et fondeur. Ce changement « m'a permis de continuer la compétition ».



C. GAUTERIN

Et le succès ne tarde pas avec, dès sa première année de compétition, un titre de champion de France des U18 au classement général. Si l'an dernier, pour cause de Covid, la saison a été « compliquée, sans résultat marquant même si ça s'est bien passé », cette année Yoann Rostolan a été sélectionné dans l'équipe de France B et participé à ses premières compétitions internationales, remportant donc 3 médailles aux championnats du monde. Après ces brillants résultats, obtenus par Yoann Rostolan et ses camarades, on pouvait lire sur un site du Dauphiné libéré consacré à cette discipline : « L'équipe de France tient des pépites. Un bel avenir lui est promis. » C'est assez pour dire le niveau atteint.

Et maintenant ? Andy Rostolan : « Je passe le bac dans trois jours. Et l'an prochain j'ai été pris à l'IUT d'Annecy où il y a une section Techniques de commercialisation pour les sportifs de haut niveau avec une formation sur 4 ans au lieu de 3. Sur le plan sportif, mon objectif final est de gagner en coupe du monde seniors. J'arrêterai pas avant. » Avec le ski, Yoann Rostolan aime pratiquer les sports collectifs, « notamment le rugby et le foot que j'ai connus par mes deux grands-pères ».

Méribel n'étant pas trop éloigné de Saint-Colomban, Yoann Rostolan revient régulièrement aux Villards pour des week-ends et plus longuement en août. Un retour où tout a commencé.

■ ANGÉLINA FAVARIO

Début mars, la fédération française de sport automobile a rendu publique la liste des 21 pilotes (dont 15 issus du pôle France et 6 étrangers) retenus pour le 29^e championnat de France de Formule 4 qui comprend 7 meetings de 3 courses. Parmi eux Angelina Favario (Premier-Villard), jeune pilote automobile (18 ans) qui ambitionne de devenir pilote de formule 1 et qui sera la seule féminine : « Plus connue sous le nom de F4, la Formule 4, c'est une catégorie de type monoplace créée en 2014 pour permettre aux pilotes de faire leurs premiers pas en course automobile, immédiatement après le karting... Elle sert d'étape de sélection pour les jeunes pilotes de course souhaitant devenir professionnels. Les meilleurs pourront accéder à l'échelon supérieur. »

Pour ces compétitions, chaque pilote a la même voiture (même châssis et même moteur) et tous les résultats sont comptés, exceptée leur pire manche. À Nogaro (Gers), début avril, Angélina s'est classée 13^e, et 11^e à Magny-Cours (Nièvre). Les épreuves se poursuivront en Hongrie (juillet) et sur le mythique circuit de Monza en Italie fin septembre, puis de nouveau en France où elles se termineront fin octobre à Magny-Cours.

Après sa première course, Angélina Favario a réagi sur le site Internet FranceRacing.fr : « Avant de faire ma première course, je ne pensais vraiment pas avoir ces sensations-là. C'est complètement différent de ce à quoi que je m'attendais, ça n'a vraiment rien à voir. Quand on est dans la monoplace, c'est un autre monde. Je ne vois plus tout ce qui m'entoure, je suis dans ma bulle. À partir du moment où j'ai mis le casque, je n'entends plus rien autour sauf mes concurrents, ma monoplace et moi-même. Je suis très concentrée, rien ne

peut me déranger. Ce qui est cool, c'est que je me sens de plus en plus à l'aise et en confiance avec la monoplace. »

Angélina Favario continue sa démarche de faire reconnaître sa féminité comme un aspect normal dans un environnement presque totalement masculin. Chose qui ne sera sans doute pas plus aisée que d'arriver à son rêve d'intégrer à court terme le top 10 de la Formule 4, puis les Formules 3 et 2, antichambre du graal qu'est la Formule 1. Mais elle est persévérante et tenace...

Christophe Mayoux



PORTRAIT

Alfred et Henri Bozon, les frères de l'Argentière

Le moteur mugit dans les tournants qui mènent au col du Glandon. Par endroits, il s'assagit, on n'entend plus qu'un bourdonnement qui glisse entre les feuillages. Le capot de la voiture semble aspirer l'obscurité. Derrière moi, le bleu gagne du terrain sur la nuit. Il retrouve son éclat de la veille, plus pur encore, comme lavé de la poussière que la chaleur soulève et dépose imperceptiblement dans l'azur bouillonnant.

On est en juillet. Je traverse Saint-Colomban-des-Villards encore endormi. Seules, quelques ampoules éclairent des pans de mur : ici, le clocher de l'église, là, un taxiphone. Il n'est pas encore cinq heures. Je devine la fraîcheur de l'air dans l'imperceptible balancement des rameaux, dans l'immobilité des choses qui émergent de l'ombre et les espaces qui s'ouvrent maintenant devant moi, après et nus, sous les aiguilles de l'Argentière. Celles-ci semblent sortir d'un long sommeil et grandissent brusquement, puissantes et burinées, au-dessus des alpages.

C'est Alfred Bozon qui a eu l'idée de l'aiguille Dulong de Rosnay. Je lui avais dit que j'aimerais faire une course dans le secteur. « *Quelque chose que je ne connais pas encore* », lui avais-je précisé. Lui, au bout du fil, d'une voix grave et posée : « *C'est un joli sommet, avec un peu d'escalade facile, on passera par le glacier, je vous attendrai au col à cinq heures, comme ça on évitera la chaleur, et puis j'aime bien être rentré pour midi.* »

Des mots pas plus qu'il ne faut, un ton sans réplique, c'est tout ce que je connais de l'homme. Ceci encore : c'est un enfant du pays, il habite Les Roches, juste à côté, il a été guide à Chamonix puis maire à Saint-Colomban, enfin il profite de la retraite pour courir la montagne autour de chez lui, souvent en compagnie de son frère. Tout cela à la suite d'un simple coup de fil passé à la mairie pour glaner quelques renseignements sur le massif ! Lui, très aimablement, me propose de m'emmener. Tu parles ! j'ai sauté sur l'occasion, mon sac et mes chaussures. Et me voilà, frais comme le jour, malgré un sommeil bref et deux heures de route solitaire.

Sportifs villarins

(Suite de la page 12.)

■ CORENTIN GIRARD

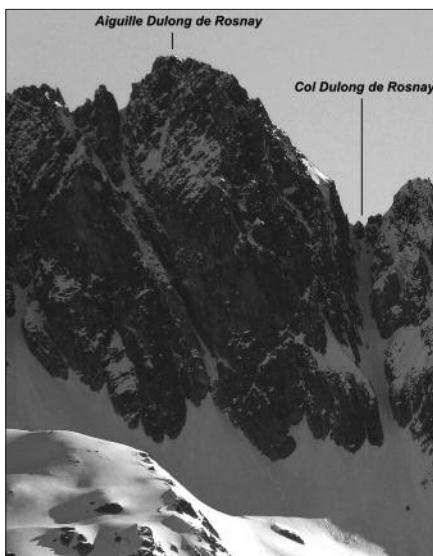
Une association intitulée Dans la trace de Corentin Girard a été créée le 31 décembre dernier (déclarée au JO le 19 janvier 2021). Son siège social est à La Pierre et sa présidente en est Valérie Favre-Teylaz. Son objet : « *Soutenir et promouvoir la carrière sportive du jeune athlète Villarin de haut niveau, enifiant du pays, formé au petit ski club local et issu de la petite station village authentique de Saint-Colomban-des-Villards en Maurienne dont il est devenu l'ambassadeur.* » Après une saison marquée par des pépins physiques, Corentin Girard vient de passer 3 semaines à Capbreton au Centre européen de rééducation du sportif afin de retrouver sa forme.

■ LÉA QUÉZEL-AMBRUNAZ

Originaire du Frêne, par une branche Quézel-Ambrunaz avignonnaise, Léa Quézel-Ambrunaz, 15 ans, membre du ski club de La Toussuire, va rentrer en classe de seconde au pôle espoir du lycée de Moutiers. Comme Yoann Rostolan, Léa Quézel-Ambrunaz a été initiée au ski par son père, Jean, moniteur de ski à l'ESF de La Toussuire. Après l'école primaire à La Toussuire et le collège de Modane en sport étude jusqu'en 3^e, la voilà en passe de réaliser son rêve : « *Je suis trop contente d'avoir été admise à Moutiers a-t-elle déclaré au Dauphiné libéré (édition du 13 juin 2021). Cette section (...) nous libère une partie de l'hiver pour pouvoir nous entraîner avec nos clubs. Et en période de cours nous avons quatre demi-journées d'entraînement physique par semaine.* »

J'aime ces instants dérobés au rythme habituel des choses. Je goûte à la nuit et à la noire épaisseur de son silence. À se demander par moment si le jour va vraiment revenir. La demoiselle du péage tout à l'heure, m'a fait un sourire. Comme si elle se résignait à me voir disparaître dans les ténèbres. Elle ressemblait à la gardienne d'un autre monde dans sa cabine illuminée. Dans ces moments-là, on a l'impression qu'après le péage on va s'enfoncer dans l'inconnu. À ses risques et périls. On se sent un peu aventurier. Les vallées ne semblent s'ouvrir que pour nous. Les choses, un instant troublées, se referment sur notre passage, à moitié nues et encore frissonnantes.

J'atteins les derniers lacets. Au loin, dans l'aube à peine rosée qui effleure la selle dessinée par le col de



la Madeleine, apparaît le Mont Blanc d'une blancheur encore laiteuse. Les phares balaiant la petite esplanade du Glandon. Ils sont là. Deux petits bonshommes surgissent de l'obscurité, déjà prêts. Le temps de les saluer, d'enfiler mes chaussures et d'amarrer mon piolet et mes crampons sur le sac, nous voici partis dans la nuit verte et humide qui stagne encore sur ce versant de la montagne. Quelques mots ricochent dans le silence entre nos pas feutrés. Comme si nous nous connaissions de longue date. Pas besoin de présentations en montagne, elle s'en charge pour nous. Sur nos visages plissés, dans nos gestes et dans nos pas, dans l'odeur qui imprègne nos habits jusque dans le grincement de nos chaussures, une même complicité.

Je m'attendais à rencontrer de solides gaillards aux visages hâlés. Le genre séducteur. Des baroudeurs professionnels dans les manières comme dans l'équipement. En somme, l'image naïve qu'on se fait du guide ! Au lieu de cela, ce sont deux « paysans » plutôt petits, vêtus comme pour aller aux champs. Ils marchent le dos « ratatiné », comme usés. Je suis perplexe. Dans la nuit qui n'est plus tout à fait la nuit maintenant, je détecte avec ma veste bariolée, mon pantalon fluo et mes coques plastiques qui couinent. Pas vraiment à ma place. Presque inconvenant. Une gêne un peu vague flotte sans doute entre nos pensées. Nous formons un drôle d'équipage.

Cependant, nous nous rapprochons des parois. L'allure imprimée par Alfred ne faiblit pas. Son frère me suit avec la même régularité. Ils ont décidé, d'un accord tacite, de m'encadrer. Nous abordons un pierrier chaotique qui se redresse en un éboulis raide et instable sous la brèche sud du col de la Combe. Nous atteignons celle-ci avec les premiers rayons du soleil. Au-dessus de nos têtes, les falaises de granit sont baignées de lumière orangée. De nouveau, ce sentiment troubant de pénétrer dans un temple sacré défendu par un immense

portail aux sculptures revêtues de feuilles d'or. De l'autre côté, nous devons traverser un bout de glacier pour rejoindre une seconde brèche taillée dans l'épaule de la montagne : la brèche du Chien. Une gorgée d'eau et nous voici repartis tandis que le jour illumine brutalement la neige dure. Tout à coup, une avalanche de pierres ! Nous nous réfugions contre les rochers. Nous attendons. Nous levons la tête : sur l'arête se découpent à contre-jour les silhouettes vaguement narquoises de quelques bouquetins. Ils nous toisent un instant avec dédain puis s'éclipsent tranquillement.

Maintenant, nous attaquons le haut de la pente, en glace vive par endroits. Nous franchissons une petite rimaye. Les crampons ont du mal à mordre. Nous rejoignons un ressaut vertical, haut de quelques mètres, qui défend l'édifice sommital. Nous nous encordons. Alfred tâte le rocher, tape du poing contre les feuillets de schiste pour en vérifier la solidité. Certains paraissent fermes, d'autres sonnent creux. J'avale ma salive. L'escalade, c'est pas mon truc, je me sens tout à coup grotesque. Qu'est-ce que je fais là ? Je ne les connais même pas ! Pouvoir se sauver ou tout effacer et recommencer : « *Je suis désolé, ne m'attendez pas, j'ai eu des ennuis de voiture sur la route...* » Cependant, Alfred s'élance, toujours coiffé de son bob. Il pose délicatement l'extrémité de ses chaussures en cuir sur les minuscules saillies du rocher. Parfois, il les cale dans les fissures, il agrippe les moindres aspérités. Son corps glisse sur la paroi, il s'élève, il rampe vers le ciel ! Sa parfaite tranquillité me fascine. Chacun de ses gestes est comme un hymne à la montagne !

Quand nous parvenons sur la cime, le matin explose en vagues de lumière sur Belledonne. À partir de cet instant, tout va aller très vite. J'ai à peine le temps de souffler que mes compagnons entament la descente. Je prends quelques photos et les rejoins au ressaut. De nouveau la rimaye, encore dans l'ombre. Alfred, dans un réflexe de guide, a planté son piolet pour m'offrir une assurance supplémentaire tandis que son frère dévale, bien loin déjà, les pentes bleutées puis blanches du glacier. Nous nous arrêtons sur un îlot de neige étincelante. « *Là, nous serons bien pour casser la croûte* », déclarent-ils. Je me retourne une seconde pour observer notre aiguille qui trône radieuse en plein ciel, comme satisfaite de nous avoir fait passer un bon moment. Je sors un quignon de pain et une rondelle de saucisson. Mais j'ai à peine mordu dedans que je les surprends, effaré, en train de déglutir leur carré de chocolat en guise de dessert. Déjà, ils plient bagage et se lancent vers la moraine. Je remets tout dans mon sac et me précipite sur leurs traces. Plus loin, nous ôtons nos crampons.

Le soleil brûle les pierres sous lesquelles chuintent les filets d'eau issus du glacier. C'est alors qu'a lieu la grande métamorphose ! Tranquillement, mes deux « paysans » quittent un à un leurs habits : veste, tricot, pantalon, chapeau, pour apparaître finalement en maillot de bain ! La lumière illumine leur puissante carrure et fait palpiter leurs muscles noueux et bronzés. Ils ont le crâne lisse et brillant de conquérants tartares. On dirait encore des dieux issus de mythologies lointaines. Transfigurés !

Les voici déjà à dégringoler les pentes herbeuses. Ils caracolent au-dessus des ruisseaux, infatigables. Ils s'arrêtent de temps en temps pour s'éponger le crâne avec leur mouchoir qu'ils ont trempé dans l'eau froide. On les sent accouplés à la montagne...

Je savoure discrètement la compagnie de ces hommes modestes. J'aimerais tant être comme eux, aussi simple, aussi naturel. À leur contact, je pourrais redevenir, je ne sais pas moi, un gosse peut-être, avec des mots plus vrais, un regard plus noble. Peut-être que j'arriverais à dire ce qu'il faut, pas plus. Peut-être que j'arriverais à me taire...

Alain Lutz (*)

(*) Randonnées sauvages dans les Alpes du nord (tome II), Éditions Le Viel Annecy, 1^{er} octobre 1997 (207 pages).

Un début d'exercice à la baisse et des charges à la hausse

L'assemblée générale de l'association Épicerie & compagnie a été ouverte par une intervention de Martine Verlhac, sa présidente, qui a rappelé que l'arrivée de Josette Lièvre et Franck Ruzzin avait marqué « une rupture décisive avec la succession trop rapide des gérants du commerce du Prin depuis de nombreuses années », ce qui avait permis « de penser un modèle de commerce qui réponde le mieux possible aux besoins des habitants de la vallée ».

L'option d'une épicerie associative s'est avérée déterminante. Martine Verlhac : « La viabilité économique devait être prise au sérieux et elle doit toujours l'être, mais l'option associative a permis une conception raisonnée des besoins auxquels ce commerce doit répondre en proposant le plus possible des produits de producteurs locaux et les circuits courts ».

De ce point de vue, les services proposés par *Épicerie & Compagnie* au moment du premier confinement, qui se sont poursuivis sous d'autres formes au second, n'ont pas été purement circonstanciels. « On peut faire le pari qu'ici comme ailleurs, comme l'indique un article récent de Florence Aubenas publié dans Le Monde, cela a montré la nécessité d'un certain retour à des épiceries de proximité en même temps qu'une nécessaire évolution de nos modes d'achat et de consommation. L'esprit convivial impulsé a été sans doute renforcé par les activités culturelles et les rencontres proposées par l'équipe constituée autour de l'épicerie. »

Et Martine Verlhac de conclure : « La discussion sur ces options avec le conseil municipal au moment du renouvellement du contrat de l'épicerie a été l'occasion d'éclairer l'esprit qui préside à ce qui a été entrepris par notre association. Il serait donc important que le temps de ce nouveau contrat soit l'occasion de réfléchir aux conditions dans lesquelles ce commerce pourrait être poursuivi dans le même esprit lorsque Josette Lièvre et Franck Ruzzin prendraient éventuellement leur retraite à l'issue du contrat. » (Il se pourrait que cette réflexion soit déjà engagée si l'on en croit les rumeurs qui circulent depuis quelques mois faisant état d'une velléité d'ouverture d'un « point chaud »... Quoi de mieux pour soutenir le petit commerce local que d'instaurer une concurrence ?)

Après le bilan moral présenté par Josette Lièvre, salariée de l'association, qui a retracé l'activité commerciale et la partie animation de l'année écoulée, Brigitte Maurino a exprimé son « incompréhension » concernant le choix fait par la municipalité de Saint-Colomban d'acheter les colis de Noël à Intermarché suite à un appel d'offres. Une procédure qui est apparue à nombre de Villarins comme une « compétition déséquilibrée entre un petit commerce de montagne à la santé financière précaire et un grand de la distribution ». Pas

vraiment un signe d'encouragement ni de soutien, au rebours de ce qui se pratique ailleurs, dans ce domaine, en milieu rural.

Sur le plan financier, en 2020, l'association a augmenté son chiffre d'affaires de 15 % mais, paradoxalement, enregistré une baisse de la marge commerciale de 8 % sur les ventes de marchandises. Ce qui, conjugué avec le fait que l'association a choisi de salarier cette année-là deux personnes de façon régulière et quasiment à temps plein au SMIC, a conduit à clore l'exercice avec un solde négatif de 3 270 euros.

Des résultats financiers contrastés

Des explications ont été avancées : l'assujettissement de l'association à la TVA pour l'ensemble de l'année 2020 ; la marge faible des produits vendus sur commande pendant le confinement (marge de 10 % pour les adhérents et 15 % pour les non-adhérents) ; la marge faible voire inexiste sur les fruits et légumes en lien avec la forte progression des ventes de paniers de légumes vendus sans marge ; la baisse de la marge sur le pain en raison de l'absence de l'augmentation des prix de vente suite à l'augmentation des prix du pain acheté depuis fin 2019 ; la baisse de la production (- 25 % sur la vente des préparations salées et sucrées) liée à la crise sanitaire.

Ces baisses de marge ont toutefois été compensées sinon limitées par une augmentation substantielle des ventes et donc des marges de l'épicerie bio, de la charcuterie et de l'alcool.

En parallèle et sans lien, il a été souligné la forte hausse des commissions des cartes bancaires (+ 54 %) due à l'augmentation du paiement par CB liée entre autre à la crise sanitaire.

Pour 2021, l'association projette de mettre en place un petit « rayon vrac » de fruits secs malgré tout ce qui est fait déjà en vrac ou à l'unité (papier toilette et sopalin, lessives linge et lave-vaiselle, biscuits, pâtes de fruits, filtres à café, grains de saveurs chocolat) ; de construire une étagère bois (financée par l'épicerie) afin de prolonger les étagères ; de réagencer des banques froides et le comptoir ; de proposer de la viande de veau en caissettes du collectif « veau de race Tarentaise » ; de préparer des repas du soir et des pique-niques pour le stage Plantes médicinales et comestibles organisé par Le Chaudron magique. Les animations seront naturellement poursuivies et développées bien que « la poursuite de l'aménagement du fournil soit compromise car la mairie ne semble pas vouloir donner suite aux promesses faites : pose d'un lambris bois sur les carreaux, déplacement du chauffe-eau, etc. ».

Les projections financières pour 2021, présentées et adoptées par les adhérents, ne sont pas très encourageantes : ne pourraient être financés que 12,5 mois de salaire alors que le besoin est estimé à un minimum de 21 mois (8 mois pour Josette Lièvre, 10 mois pour Franck Ruzzin et 3 mois pour Isabelle Doudaine). Tout cela parce que l'épidémie de Covid et la non-ouverture des remontées mécaniques ont fait chuter le chiffre d'affaire de 38 % sur le 1^{er} trimestre 2021. Et naturellement, l'augmentation du loyer n'arrange pas les choses...

Ce point est revenu dans la discussion à propos des conditions dans lesquelles le bail a été renouvelé pour 3 ans jusqu'au 30 avril 2024. La mairie a proposé une convention (en remplacement du précédent bail) sans que l'association comprenne bien les raisons de cette modification, bail et contrat se ressemblant beaucoup, et porté le loyer mensuel à 300 euros alors qu'il était jusque là de 60 euros puis de 50 euros, et cela malgré les difficultés énoncées par l'association concernant le paiement de salaires corrects et réguliers aux salariés.

Brigitte Maurino a estimé qu'il s'agissait là « d'une aberration que de vouloir imposer un tel loyer ». À titre de comparaison, à Saint-Alban, les loyers du restaurant *Le Triandou* (60 euros mensuels, loyer inchangé depuis que cet établissement a été repris par Marc Vuillermoz, n'ont pas été encaissés pendant le périodes du confinement (restaurant fermé).

« Soutenir l'épicerie, en la faisant travailler »

Afin d'améliorer les finances de l'association, Gilbert Pautasso a suggéré que les mairies pourraient allouer des subventions à l'association en lien avec les animations qu'elle monte comme elles le font pour nombre d'associations locales. Mais outre que ces subventions sont en général d'un montant faible, ces allocations ne seraient pas « simples et systématiques » selon Bernard Wynd conseiller municipal et membre de l'association.

Josette Lièvre a indiqué que des aides avaient été sollicitées auprès de la 4C, du département, de la région AuRA et de l'Etat, mais en vain car l'association ne « rentre pas dans les cases ». Elle a aussi fait remarquer qu'il serait plus « logique (pour la commune de Saint-Colomban) de baisser le loyer que de donner une subvention »...

Sur ce point, Jacqueline Dupenloup a précisé qu'il y avait « également d'autres façons d'aider les associations locales, en les faisant travailler par exemple (assiettes repas lors de manifestations organisées par les mairies) ».

Ce qui a renvoyé l'assemblée à l'affaire des colis... Néanmoins une demande de réduction du loyer auprès de la mairie de Saint-Colomban ou des demandes de subventions ponctuelles en lien avec les animations pourraient être envisagées.

Aucun candidat ne s'étant déclaré, les 6 membres du CA (Martine Verlhac, Josette Rostaing-Troux, Marcel Louis, Charles Georgel, Dany Favre-Trosson, et Françoise Vanini) ont été réélus.

Dans les échanges qui ont suivi cette élection il a été décidé que les personnes de passage qui adhèrent à l'association pour participer aux activités (soirées, ateliers, etc.) devaient être considérées comme des adhérents à part entière.

L'association, grâce à Franck Ruzzin, aide des personnes en informatique ou dépanne des ordinateurs, personnes auxquelles il est simplement demandé d'adhérer à l'association et/ou de faire un don si elles le souhaitent. À titre indicatif, une heure de travail (cours ou dépannage) peut représenter 20 euros.

Un questionnaire (anonyme) est en cours d'élaboration (par Christophe Mayoux) à destination des habitants pour connaître leur avis et leurs souhaits sur l'épicerie. Il sera distribué entre le 15 juin et le 15 août dans chaque maison (une réponse par maison) et pourra être déposé dans la boîte prévue à l'épicerie ou rendu à la personne qui l'aura distribué.

Marcel Louis a proposé de faire une demande de recueil fiscal pour l'association qui pourrait ainsi délivrer un reçu fiscal permettant aux donateurs de voir leur don partiellement défiscalisé. La demande est en cours de constitution.

Puis une discussion s'est engagée sur le moyen de faire connaître les paniers festifs et les paniers d'accueil proposés cet hiver par l'épicerie afin que les arrivants aient l'équivalent d'un petit déjeuner, d'un déjeuner et d'un souper en produits régionaux ou bio. Une publicité pourrait être faite auprès des loueurs pour qu'ils en parlent lors des réservations et/ou qu'ils laissent un dépliant dans leur gîte.

Enfin, jamais à court d'idées, Jacqueline Dupenloup est intervenue concernant des petits présents d'accueil quand les locataires arrivent dans les gîtes, demandant à l'épicerie de lui faire une proposition pour les gîtes de la commune de Saint-Alban. D'autres loueurs (comme la commune de Saint-Colomban) pourraient naturellement être intéressés. Cela permettrait aux nouveaux arrivants d'être informés sur la présence de l'épicerie et sur ce qu'elle propose.

(*) La séance était ouverte aux adhérents et aux sympathisants (seuls les adhérents votant), soit 88 adhérents à jour de leur cotisation 2020, 19 adhérents présents, 14 représentés et 1 sympathisant qui a adhéré en début de séance.

→ APRÈS QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN ait choisi l'option Bellard pour installer un téléporté (12 février dernier, lire *Le Petit Villarin* numéro 195, mars 2021), SSIT a présenté (4 mai) le coût du réaménagement du domaine skiable (estimé par Poma) entre 21 et 25,5 millions d'euros selon que la liaison avec l'Arvan se ferait par le Marolay, la tête de Bellard ou le col de Bellard. Un montant prohibitif pour la commune qui aurait entre temps abaissé de 14 millions d'euros à quelque 10 millions d'euros ses capacités d'emprunt « *compte tenu de recettes revues à la baisse : retours de TVA différés, versements des loyers des gîtes gérés en DSP rééchelonné en raison de la crise sanitaire, etc.* ». D'autres estimations ont été demandées à d'autres constructeurs. Seront-elles inférieures ? Le bien fondé de ce projet de réaménagement soulève des interrogations même si certains, optimistes, ramènent son coût à une quinzaine de millions d'euros, jugeant que l'évaluation de SSIT est « *très surestimée* » : faut-il investir autant d'argent dans le même modèle économique devenu aléatoire (réchauffement climatique, crise sanitaire) ou existe-t-il une possibilité, avec le même montant, de mettre en place une activité alternative pour se diversifier ? Le 9 avril dernier le conseil municipal a adopté le budget 2021 de la régie SSDS Saint-Colomban en équilibre à 881 000 euros, en baisse de 27 % par rapport à l'exercice 2020 dont les résultats n'étaient pas arrêtés, mais avec une subvention communale de 600 000 euros, comme pour un budget de saison « normale ». Une somme que Pierre-Yves Bonnivard justifie (*lire ci-dessous*) par les charges que SSDS a dû quand même couvrir durant cette année « blanche ». Dans un Point de vue, Bernard Lanthelme, moniteur de ski à La Toussuire, donne son opinion sur le réaménagement projeté.

POINT DE VUE

Les raisons d'une subvention

Suite à la non-ouverture des remontées mécaniques cette saison, je suis souvent interpellé sur le montant de l'aide que la régie intéressée SSDS Saint-Colomban-des-Villard a reçu de l'Etat dans le cadre des annonces faites par le gouvernement au début de la saison hivernale 2020-2021.

Il a été annoncé le versement aux exploitants des remontées mécaniques, quel que soit leur statut juridique, d'une aide équivalente à 70 % de leurs charges fixes habituelles, elles-mêmes évaluées par l'Etat à 70 % du chiffre d'affaires (CA). Soit une aide de 49 % du CA. Pour SSDS Saint-Colomban cela représente quelque 240 000 euros.

Six mois plus tard qu'en est-il ?

Début mai la régie avait touché 75 % de cette somme soit 180 000 euros. Le solde devrait être versé en juillet.

Mais, à la publication du décret instaurant cette aide (24 mars 2021), on s'est rendu compte que les modalités d'application étaient accompagnées d'une condition : ce soutien financier ne peut pas faire en sorte que l'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'année 2021 (celle qui a été « blanche ») et qui est donc soutenue par le gouvernement) soit supérieur à l'EBE de référence retenu par les services de l'Etat.

Or l'EBE, qui s'apparente à la différence entre les produits et les charges, prend en compte les subventions d'exploitation qui, pour SSDS Saint-Colomban, ont deux origines : la commune (au maximum 600 000 euros) et les exploitants de l'Arvan (100 000 euros).

Dans ces conditions, l'aide définitivement perçue par la régie sera calculée après avoir tenu compte de la subvention communale d'équilibre de 600 000 euros. Pour être assuré de la pérennité de ce soutien public, on doit donc attendre que la direction générale des finances publiques contrôle (et se prononce) sur la variation d'EBE entre l'année de référence (moyenne des années 2017, 2018 et 2019 affectée d'un taux d'évolution correspondant à la variation du PIB français entre 2019 et 2020, soit – 8 %) et 2021.

Enfin, si la hauteur de la subvention communale en 2021 sera probablement de l'ordre de 600 000 euros, c'est aussi en partie parce que, même si le domaine skiable n'a pas été ouvert, des charges d'exploitation ont été supportées par la régie, à savoir (la liste n'étant pas exhaustive) : électricité, carburants et lubrifiants : 75 000 euros ; crédits-bail (dameuse : 59 000 euros ; motoneige : 4 000 euros ; radios : 10 000 euros ; caisses : 20 000 euros ; locations de véhicules, vidéo, intrusion : 12 000 euros) ; entretien RM et grande inspection : 70 000 euros ; assurances : 35 000 euros ; charges de personnel non pris en charge par le chômage partiel : 250 000 euros ; maintenance, présentation nettoyage, honoraires, formation, cotisations DSF, etc. : 250 000 euros. Soit 785 000 euros.

Pierre-Yves Bonnivard (*)

(*) Pierre-Yves Bonnivard est maire de Saint-Colomban

POINT DE VUE

Faites nous une station de rêve, mais...

Après avoir lu *Le Petit Villarin* consacrément au domaine skiable villarin (numéro 195, mars 2021), et ayant parcouru avec des élèves, durant plus de 50 ans, les pistes et le hors piste de notre beau massif, je me permets d'en parler un petit peu comme certains l'ont fait. Mais assurez-vous, sans prétention.

Au départ du Grand Truc, pour rejoindre Saint-Colomban, l'arête est très raide et étroite, il faut être excellent skieur. Plus bas, c'est plus large, et la forêt est très agréable en bonne neige, autrement c'est « casse-pattes » en neige lourde. Le risque d'avalanches est très important et la neige part vite.

Le Marolay est un très bel hors piste soutenu, facile d'accès. Le bas est à aménager. Par contre je n'y ai jamais vu un coq de bruyère, ni un écureuil sur la neige, mais seulement, quelquefois, un chamois ou deux égarés sur le bas. Et mes skis n'ont jamais accroché une plante rare. Ne prenons pas les gens pour des gobe-mouches...

Le Marolay était le hors piste de Pierre Martin-Cocher (que je salue) qui fut aussi moniteur à La Toussuire. Après le boulot il rentrait chez lui à Nantchenu par ce secteur et remontait en station le lendemain avec un autre moniteur qui lui préférait la route.

Dans les années 1975 et jusqu'à l'arrivée des remontées mécaniques sur l'Ouillon, du mois de mars à la fin de la saison, chaque semaine, avec les vieux « briscards » de l'ESF de La Toussuire une balade sur Saint-Col était organisée le jeudi ou le vendredi via le col du

Glandon avec départ de La Toussuire, du vieux téléski de Bellard, dès 8 heures, puis crapahutage par l'arête de la pierre du Truc jusqu'au dessous de l'Ouillon, et descente sur les Fraîches ou l'Eau d'Olle pour rejoindre le col du Glandon et Saint-Colomban.

Il y avait chaque fois de 8 à 11 élèves par moniteur et quelquefois jusqu'à 7 moniteurs... que des cars attendaient à Lachal.

La pause casse-croûte se faisait au Sapey près du chalet de Doudou Deléglise. Là, avec les anciens et après le petit blanc, le saucisson et la tomme, on discutait de l'avenir des stations du coin. Et nous étions tous unanimes : le départ d'une grande station pour Saint-Col était ici, au Sapey. Il y avait l'altitude, donc la neige, la route, l'eau, l'espace..., et pour rejoindre l'Eau d'Olle il ne fallait pas un grand téléporté. Les retours sur le col de Bellard et le col du Glandon peuvent se faire, et c'est le plus court pour rejoindre Saint-Sorlin-d'Arves, voire Vaujany plus tard. Beaucoup de stations ont la basse et la haute et cela n'empêche pas de bien vivre des deux côtés.

Voilà, Mesdames et Messieurs qui avaient le pouvoir. Faites nous une station de rêve mais attention, souvent, les rêves tuent la réalité. Pensons à l'avenir des jeunes du pays et au réchauffement climatique.

Bernard Lanthelme (*)

(*) Bernard Lanthelme est moniteur de ski à La Toussuire depuis le début des années 70.

■ ÉLECTIONS RÉGIONALES ET CANTONALES

■ SAINT-ALBAN

Régionales (1^{er} tour) : I., 166 ; V., 96 ; A., 70 (42,17 %) ; bulletins blancs : 5 ; bulletin nul : 0 ; E., 91.

• La région avec toutes ses forces (L. Wauquiez) : 48 voix (52,75 %) ; Rassemblement national (A. Kotarac) : 13 voix (14,29 %) ; Auralp, La majorité présidentielle (B. Bonnell) : 9 voix (9,89 %) ; Ensemble pour notre région (C. Cukierman) : 7 voix (7,69 %) ; L'alternative en Auvergne-Rhône-Alpes (N. Vallaud-Belkacem) : 6 (3,61 %) ; L'écologie c'est possible ! (F. Grebert) : 5 (3,01 %) ; Lutte ouvrière (C. Gomez) : 3 voix (1,81 %) ; Union essentielle (S. Gill) et Union des démocrates musulmans français (F. Omeir) : 0 voix.

Régionales (2^e tour) : I., 166 ; V., 91 ; A., 75 (45,18 %) ; bulletins blancs : 11 ; bulletins nuls : 2 ; E., 79.

• La région avec toutes ses forces (L. Wauquiez) : 51 voix (64,56 %) ; L'écologie c'est possible ! (F. Grebert) : 15 voix (18,99 %) ; Rassemblement national (A. Kotarac) : 13 voix (16,46 %).

Cantonales (1^{er} tour) : I., 166 ; V., 96 ; A., 70 (42,17 %) ; bulletins blancs : 5 ; bulletin nul : 1 ; E., 90.

• La Savoie nous unit (P. Provost et S. Verney) : 51 voix (56,67%) ; Rassemblement national (L. Combet et M. Dauchy) : 21 voix (23,33 %) ; PCF (A. Lecole et B. Margueron) : 18 voix (20,00 %).

Cantonales (2^e tour) : I., 166 ; V., 91 ; A., 75 (45,18 %) ; bulletins blancs : 11 ; bulletins nuls : 2 ; E., 78.

• La Savoie nous unit (P. Provost et S. Verney) : 62 voix (79,49 %) ; Rassemblement national (L. Combet et M. Dauchy) : 16 voix (20,51 %).

■ SAINT-COLOMBAN

Régionales (1^{er} tour) : I., 294 ; V., 130 ; A., 164 (44,22 %) ; bulletin blanc : 0 ; bulletins nuls : 2 ; E., 128.

• La région avec toutes ses forces (L. Wauquiez) : 73 voix (57,03 %) ; Rassemblement national (A. Kotarac) : 15 voix (11,72 %) ; Ensemble pour notre région (C. Cukierman) : 12 voix (9,38 %) ; L'écologie c'est possible ! (F. Grebert), L'alternative en Auvergne-Rhône-Alpes (N. Vallaud-Belkacem), Auralp, La majorité présidentielle (B. Bonnell) : 8 voix (6,25 %) ; Lutte ouvrière (C. Gomez) : 3 voix (2,34 %) ; Union essentielle (S. Gill) : 1 voix (0,78 %) ; Union des démocrates musulmans français (F. Omeir) : 0 voix.

Régionales (2^e tour) : I., 294 ; V., 127 ; A., 167 (56,80 %) ; bulletins blancs : 3 ; bulletins nuls : 2 ; E., 122.

• La région avec toutes ses forces (L. Wauquiez) : 84 voix (68,85 %) ; L'écologie c'est possible ! (F. Grebert) : 28 voix (9,52 %) ; Rassemblement national (A. Kotarac) : 10 voix (8,20 %).

Cantonales (1^{er} tour) : I., 294 ; V., 131 ; A., 163 (43,56 %) ; bulletins blancs ou nuls : 11 ; E., 120.

• La Savoie nous unit (P. Provost et S. Verney) : 76 voix (63,33%) ; PCF (A. Lecole et B. Margueron) : 24 voix (20,00 %) ; Rassemblement national (L. Combet et M. Dauchy) : 20 voix (16,67 %).

Cantonales (2^e tour) : I., 294 ; V., 126 ; A., 168 (57,14 %) ; bulletins blancs : 9 ; bulletins nuls : 8 ; E., 109.

• La Savoie nous unit (P. Provost et S. Verney) : 93 voix (85,32 %) ; Rassemblement national (L. Combet et M. Dauchy) : 16 voix (14,68 %).

SAINT-ALBAN

**Séance du
9 avril 2021**

Absent : Michel Donda (procuration à Julie Henry).

Le compte rendu de la réunion du 26 février 2021 est adopté à l'unanimité (6 voix pour).

1 – Taux d'imposition 2021

Le conseil municipal reconduit pour 2021 les taux d'imposition des taxes directes votés en 2020 et inchangés depuis 2004. Cependant, le taux de la taxe foncière bâtie passera de 36,88 % à 47,91 % sans conséquence pour le contribuable : le taux de 47,91 % incluant les 11,03 % qui jusqu'alors allait au département. Le produit des 11,03 % devrait être reversé aux communes pour compenser la disparition de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La TH de la commune étant inférieure à 11,03 % (dernier taux voté : 0,42 %), un pourcentage réducteur s'appliquera sur le montant reversé par le département. Le produit des impôts locaux sera de 104 324 euros (118 793 euros en 2020). La taxe sur les ordures ménagères augmentera (*lire page 23*).

2 – Comptes administratifs
(Les comptes de gestion n'ayant pas été reçus, leur approbation est reportée.)

ADMR**Un réseau d'aides indispensable**

Monique Pluyaud (hameau de L'Église) qui a été directrice d'une association d'aide à domicile pendant plus de 30 ans dans l'Essonne, a accepté d'être personne référente pour les deux communes des Villards au sein de l'ADMR de La Chambre qui est active aux Villards avec 23 personnes bénéficiaires dont 18 à Saint-Colomban et 5 à Saint-Alban (aides et repas). Mais ce nombre peut fluctuer selon les mois avec le retour en été de quelques personnes âgées originaires des Villards qui, sans ces soutiens, ne pourraient probablement pas venir passer quelques mois ou quelques semaines chez eux.

Ces aides sont notamment assurées par Véronique Martin-Rosset (Le Bessay), la seule villarinche de l'équipe. Véronique Martin-Rosset : « *Les Villarins qui viennent pour l'été commencent à arriver, du coup j'ai un emploi du temps bien rempli, dès juillet et jusqu'à la Toussaint probablement. D'autant que ces personnes ont pris un an de plus et qu'elles demandent plus d'heures. Cet hiver et au printemps j'ai dépanné en bas, matin ou après-midi, pour compléter mon quota d'heures. Mais je reste dans le canton : Saint-Étienne-de-Cuines, Sainte-Marie, Saint-Avre, La Chambre principalement même si une ou deux fois je suis allée aux Chavannes et à Saint-Rémy ce qui ne me dérange pas. L'hiver j'ai du mal à prendre des vacances car selon les conditions de route les employées hésitent à monter d'en bas et je ne veux pas laisser les personnes que j'ai aux Villards sans aides. En hiver j'en ai quand même 5 ou 6 à Saint-Colomban. Saint-Alban ça va commencer. Cet été j'en aurais une quinzaine, une dizaine à Saint-Colomban et 3 ou 4 à Saint-Alban. Et puis je passe volontiers pour parler un peu ou quand on me demande de faire des courses.* »

Pour tout renseignement : ADMR de La Chambre, Immeuble « Les Charmettes » 73130 – La Chambre (04-79-56-33-01 ; accueil tous les matins de 8 h 30 à 12 h 30).

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs de la commune, du commerce et de la chaufferie (le maire ne prenant pas part aux votes).

• Commune : l'exercice 2020 s'est clos avec 839 037,44 € en recettes et 470 353,98 € en dépenses de fonctionnement et 292 518,21 € en recettes et 440 951,25 € en dépenses d'investissement. Avec le report des exercices précédents, le solde au 31 décembre 2020 est de 869 411,40 € en fonctionnement et - 59 134,13 € en investissement. Le conseil municipal affecte 375 392,76 € en recettes d'investissement et 494 018,64 € en recettes de fonctionnement.

• Chaufferie : l'exercice 2020 s'est clos avec 48 148,96 € en recettes et 54 760,17 € en dépenses de fonctionnement et 34 357,33 € en recettes et 13 752,90 € en dépenses d'investissement. Compte tenu de ces résultats et de ceux des exercices précédents, le conseil municipal affecte 3 702,13 €, en recettes de fonctionnement.

• Commerce : l'exercice 2020

s'est clos avec 11 957,35 € en recettes et 10 569,42 € en dépenses de fonctionnement et 9 377,93 € en recettes et 10 729 € en dépenses d'investissement.

Compte tenu de ces résultats et de ceux des exercices précédents, le conseil municipal affecte 1 063,51 €, en recettes de fonctionnement, la section investis-

sement étant excédentaire.

3 – Budgets primitifs

- Commune (*lire ci-contre*).
- Chaufferie bois. Le budget primitif s'équilibre à 62 222,47 € en fonctionnement et s'établit à 95 476 euros en dépenses et à 220 970,11 € en recettes d'investissement. Les dépenses de fonctionnement (25 800 euros) concernent les charges à caractère général : bois plaquettes, entretien chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits, fuel, etc. Les dépenses d'investissement (95 476,06 €) sont prévues pour des équipements incluant de nouveaux raccordements dans le périmètre autorisé. En recettes de fonctionnement on trouve la vente de produits finis (factures chauffage à hauteur de 12 500 euros), une subvention d'exploitation communale (46 020,34 €) ainsi que l'excédent des exercices antérieurs (3 702,13 €). Les recettes d'investissement (220 970,11 €) comprennent essentiellement un report de 185 047,64 € d'excédent antérieur.

- Commerce. Son budget s'équilibre à 11 715,20 € en fonctionnement et s'établit à 18 072,54 € en dépenses et à 49 533,12 € en recettes d'investissement. Les charges (2 100 euros hors amortissement) couvrent les frais pour la maintenance et les biens mobiliers. Les recettes de fonctionnement (11 715,20 €) sont constituées par une subvention d'exploitation de 6 659,15 €, des redevances et des loyers du Triandou (1 980 euros) et l'excédent des exercices antérieurs (1 063,51 €). En investissement (18 072,54 €), 11 996 euros sont prévus pour de l'équipement et 2 112,54 € pour l'amortissement des subventions avec une réserve de 800 euros. Dans cette section, les recettes (49 533,12 €) proviennent principalement d'un report de 39 917,92 € d'excédent antérieur.

- CCAS. Le conseil municipal alloue 5 957,37 € au CCAS (dont le budget est de 6 900 euros) qui maintiendra ses activités d'animation habituelles qui seront adaptées selon les conditions sanitaires en cette période de pandémie.

4 – Restauration du clocher
(*lire page 18*)

5 – Convention entre

la commune et Yannis Nacef

(Yannis Nacef quitte la salle.) Le conseil municipal autorise Yannis Nacef à capturer l'eau d'une des deux sources présentes sur la parcelle communale O 843 pour alimenter en

BUDGET 2021**Protection du Premier-Villard,
rénovation du clocher, parking, voirie...**

Le budget primitif de la commune de Saint-Alban s'équilibre à 1 402 342,18 € en fonctionnement et s'établit à 918 063,30 € en dépenses et à 1 305 494,01 € en recettes d'investissement.

- En dépenses de fonctionnement on trouve 800 391,43 € versés à la section d'investissement et 563 083,50 € de dépenses réelles pour les besoins quotidiens de la commune. Soit : 244 810 euros de charges à caractère général (dont 26 620 euros liés au diagnostic agricole qui seront ensuite subventionnés et répartis entre Saint-Colomban (2/3) et Saint-Alban) ; 99 450 euros de charges de personnel avec deux agents à temps plein, un emploi saisonnier pour 5 mois et demi (les charges afférentes au personnel de l'école (18 500 euros) sont également comprises dans ce poste) ; 123 970 euros d'autres charges de gestion courante, dont 14 150 euros pour les indemnités et charges des élus (14 000 euros en 2020), 7 810 euros pour le service incendie (SDIS), 20 361 euros pour la contribution au Sivav ; 70 800 euros pour les subventions de fonctionnement (commerce, chaufferie et CCAS, pour un montant de 58 536,86 €) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines (12 104,41 €), liés au versement de l'attribution de compensation par la 4C ; 5 000 euros pour les subventions aux associations.

- En recettes de fonctionnement on trouve les ventes d'eau (12 600 euros), la location de la source du Pied des Voutes (24 742 euros), les impôts locaux (104 324 euros), l'attribution de compensation versée par la 4C (417 205 euros), les loyers des appartements communaux et des gîtes (28 850 euros), et les dividendes de la SEM les Forces du Bacheux (118 450 euros).

- En dépenses d'investissement, sont prévus 35 000 euros de dépenses imprévues ; 24 550,62 € pour le remboursement du capital des emprunts de la commune ; 92 000 euros pour le capital des emprunts (de l'ex-CCVG) à rembourser à Saint-Colomban et à Sainte-Marie-de-Cuines ; 642 267,46 € pour la restauration du clocher, pour la protection du hameau du Premier-Villard (120 000 euros, ravin du Cray Blanc), pour l'aménagement de l'entrée nord du Chef-Lieu (création d'un parking évalué à 82 181 euros) et l'entretien de la voirie communale.

- Les recettes d'investissement proviennent du fonds de compensation de la TVA sur les travaux de 2020 (85 555,57 €), de l'affectation du résultat de l'exercice 2020 (375 392,76 €), du virement de la section de fonctionnement (800 391,43 €) et des amortissements (frais d'études, subventions, réseaux : 38 867,25 €).

eau non potable et non contrôlée, son chalet situé, en aval, sur la parcelle O 542. La commune accorde également à Yannis Nacef une servitude de passage pour faire passer un tuyau de type Plymouth, diamètre 25 mm, sur les parcelles communales O 843, 847, 848, 857, 853, 852, 851, 809, 805, 643 et 1441. Ce tuyau sera disposé de manière à ne pas impacter le paysage ni gêner les usagers de la montagne. Yannis Nacef assumera tous les frais de captage et d'installation d'un petit bassin avec un robinet pour limiter les problèmes d'évacuation. Ce captage n'est en aucun cas un raccordement à un quelconque réseau sec ou humide. L'eau sera accessible aux éleveurs par branchement à leurs frais à l'amont du bassin du Plan de l'Aigle ; ceci relèvera d'un accord entre particuliers. Cette convention est conclue pour une durée de 30 ans.

6 – Questions diverses
Le conseil municipal :

- accepte l'acquisition de la parcelle G 1475 appartenant aux consorts Frasson-Quenoz (12,50 € le m², frais d'acte à la

charge de la commune de manderesse). Cette acquisition résulte de l'insuffisance de places de parking à l'intérieur du Chef-Lieu et est nécessaire à l'aménagement d'un parking à l'entrée nord de ce hameau ;

- renonce à exercer le droit de préemption communal au Frêne (vente entre Mme Bouffartigues et les frères Bernard qui déposent un PC pour la réhabilitation du bâtiment situé sur les parcelles N 24 et N 50) ;

- approuve le montant des travaux et le plan de financement du plan de relance pour la reconstitution des parcelles forestières, et sollicite une subvention de l'État de 22 740 euros représentant 60 % de l'assiette subventionnable ; cette subvention conditionne la réalisation des travaux.

- inscrit la commune dans un groupement de commandes conduit par le Centre de gestion de la fonction publique qui consulte assureurs ou mutuelles pour la couverture de la protection sociale des agents territoriaux, risques de base ou complémentaire.

(Lire la suite page 17.)

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 16.)

Séance du 30 avril 2021

Absent : Michel Donda (procuration à Julie Henry).

Le compte rendu de la réunion du 9 avril 2021, sans remarque, est adopté.

1 – Arbres à l'intérieur des hameaux

Un point est fait sur la réglementation existante :

- Plantations (distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin) : hauteur de la plantation (depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre) inférieure ou égale à 2 mètres, distance minimum (mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre) à respecter en limite de propriété voisine : 0,5 m ; hauteur de la plantation supérieure à 2 mètres, distance minimum à respecter en limite de propriété voisine : 2 mètres. Pour les plantations ne respectant pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale. En cas de refus du voisin, il faut avoir recours à une démarche amiable, puis à un recours contentieux. Seule une démarche amiable (recherche d'un accord) peut être envisagée auprès du voisin dont les plantations ne respectent pas les distances légales si elles ont plus de 30 ans.

- Débroussaillage : il est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts mais peut être précisée par la réglementation locale. L'opération de débroussaillage doit être réalisée autour des habitations sur une profondeur de 50 mètres. Des sanctions pouvant aller jusqu'à des peines pénales sont prévues au cas où le fait de n'avoir pas débroussaillé un terrain permet la propagation d'un incendie. L'examen de la vidéo préparée par l'employé technique montre la pré-

sence de nombreux résineux proches des habitations, dans chaque hameau, alors que le PLU comporte interdiction de plantation de résineux dans les zones U et AU. Ils sont sources de propagation d'incendie. Les propriétaires d'arbres dangereux seront rappelés à leurs obligations par le maire qui, en dernier recours, fera exécuter les abattages nécessaires aux frais des particuliers concernés.

2 – Agent saisonnier

Le conseil municipal décide de recruter un agent technique saisonnier (35 heures hebdomadaires) pour faire face à l'accroissement d'activités (débroussaillage, fleurissement, entretien des pistes et terrains...) et remplacer le personnel en congés annuels. Ceci pour 5 mois et demi à compter du 1^{er} mai 2021. Dans l'intérêt de la continuité du service, ce poste sera proposé à l'agent technique saisonnier recruté pour remplacer l'agent technique en indisponibilité durant mars et avril (N.D.L.R. : Christophe Hémery).

3 – Régularisations foncières

Le conseil municipal valide trois délibérations complémentaires aux délibérations de 2019, conformément à la promesse d'échange contenue dans le jugement de donné acte du 26 août 2009. Ces délibérations complémentaires actent la cession par la commune des parcelles P 1688, 1696 et 1698 à Robert Cartier-Lange, de la parcelle C 31 à Gilberte Girard, et des parcelles F 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et C 1246 aux consorts Darves-Blanc Gilbert et Serge. Les prix de cession sont ceux définis par le jugement du 26 août 2009 soit 0,20 € le m². Aucun frais notarial n'est dû par les acquéreurs, conformément aux pratiques antérieures dans ce dossier de régularisation de l'assise de la piste du Nant.

4 – Travaux de voirie 2021

Le conseil municipal examine les travaux de voirie :

- haut du chemin des Charrières : une maison située au-delà du parking du Mollard va

être habitée en permanence. Afin d'en assurer l'accès quotidien toute saison, il faut stabiliser une portion de piste. Les travaux envisagés ne présentent pas de garantie de pérennité (travaux adoptés, 6 voix pour et 4 abstentions) ;

- route depuis l'angle sud de la mairie jusqu'au carrefour du Frêne : la reprise de l'assise est adoptée par 5 voix pour et 5 abstentions. La façon de traiter le problème de l'eau qui est cause des « nids de poule » de la chaussée sera vue après consultation en particulier du service RTM qui vient dans la commune pour le Cray Blanc ;
- enrobé du parking du Bessey, reprise de l'eau pluviale et du profil du chemin de Plan Mollard au Planchamp ;
- chemin de l'Oratoire au Premier-Villard : il sera repris au niveau de la bouche incendie (unanimité) et jusqu'à la partie reprise en 2019 (6 pour, 4 abstentions).

5 – École

Le conseil municipal valide les frais de fonctionnement à la charge de Saint-Alban, soit 9 138,16 € qui incluent l'entretien des locaux, les fournitures scolaires, des activités ski de l'hiver 2019-2020, le cycle natation, etc., et 16 963,39 € en frais de personnels (Atsem, agent périscolaire). Total de 26 102,05 €.

6 – Questions diverses

- La maison d'habitation sise sur la parcelle N 75 sera raccordée au réseau d'eau potable et d'assainissement conformément aux dispositions prévues dans le permis de construire délivré en 2010 par la commune et qui n'avait fait l'objet d'aucun recours.
- Réhabilitation du café du Merlet : un point sera fait des réponses des associations et propositions diverses dès retour de tous les questionnaires aux associations.
- Ravin du Cray Blanc : pour des raisons de sécurité, l'accès au bord sud du ravin par les sentes existantes est interdit ; nécessité impérieuse de ne pas déposer de déchets même végétaux sur les bords du ravin ; l'inspection des drains a été effectuée.
- Sentier du Chef-lieu au pont du Bouchet : devis demandé pour création de 250 m de sentier afin d'éviter un débouché en plein virage.

Séance du 22 mai 2021

Absents : Michel Donda (procuration à Julie Henry) et Jean-Luc Pluyaud (procuration à Jacqueline Dupenloup).

Sans remarque de l'assemblée, le compte rendu de la réunion du 30 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Route du Nant

Le montant estimatif des travaux nécessaires à l'amélioration des accès à la forêt communale de Saint-Alban-des-Villards en assurant la réfection de la route de la forêt du Nant est de 147 700 euros HT (maîtrise d'œuvre comprise). Un avant-projet fonctionnel a été élaboré par l'Office national des forêts (ONF) pour cette opération susceptible d'être subventionnée au titre du programme de développement rural 2014-2020. Le conseil municipal :

approuve cet avant-projet ; sollicite le concours technique de l'ONF ; sollicite la subvention la plus élevée possible au titre du programme de développement rural 2014-2020, au titre de l'État et de la CEE ; prévoit un autofinancement de 29 540 euros sans recours à l'emprunt ; s'engage à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages qui seront subventionnés ; assure que les terrains d'emprise des ouvrages sont disponibles.

2 – Ravin du Cray Blanc

Pour stabiliser le ravin du Cray Blanc, il est nécessaire de détourner au maximum les eaux pluviales ou eaux de source qui peuvent accroître le phénomène régressif de ce ravin, menaçant pour le hameau du Premier-Villard. Une maîtrise d'œuvre a été confiée au RTM pour reprendre des drainages de la piste du Nant. Il s'agit de reprendre les avaloirs et entonnoirs du virage 5 au virage 1 de la piste forestière de la forêt du Nant et de créer une cunette enrobée le long de la partie goudronnée de la route en conduisant les eaux qui y circuleront jusqu'au torrent du Merlet les détournant ainsi du secteur du Cray Blanc.

L'estimation actuelle fournie par le RTM pour ces travaux est de 86 540 euros HT (incluant les travaux de sécurisation du talus qui borde l'entrée de la

piste forestière de la Forêt du Nant pour un montant de 30 375 euros HT). Le conseil municipal demande la subvention la plus élevée possible à tout organisme susceptible d'aider à cette opération (département, région AuRA, État, Europe). Dans le cadre de ces travaux il est prévu de créer une cunette enrobée le long de la partie goudronnée de la route en conduisant les eaux qui y circuleront jusqu'au torrent du Merlet, les détournant ainsi du secteur du Cray Blanc, par traversée de la RD 927 E et des parcelles privées section E numéros 1382, 1069, 1032 et 1034, lieu-dit Prés des Moulins. Le conseil municipal accepte que la commune signe avec les propriétaires de ces parcelles une convention de servitude de passage pour une conduite d'eau pluviale d'un diamètre projeté de 300 mm. La conduite sera enterrée d'une profondeur d'au moins 80 cm.

3 – Coup de pouce jeunes

Suite au bilan positif qui a pu être tiré de l'opération Coup de pouce jeunes 2020, le conseil municipal accepte de reconduire cette opération pour l'été 2021 qui encourage les jeunes de 16 à 21 ans à s'engager bénévolement dans des actions citoyennes : aide aux animations estivales (accompagnement, prise de photographies pour alimenter le site Internet) ; aide au fleurissement et au désherbage ; remise des clés pour ouverture des gîtes communaux. En contrepartie, la commune les aide à financer en partie, sur présentation d'un certificat d'inscription, le BAFA, le permis de conduire (B) ou tout autre formation pour un montant de 600 euros pour 120 heures (permis de conduire) ou 150 euros pour 30 heures (BAFA). L'aide sera modulée selon les heures réellement effectuées. La commune accueillera le bénéficiaire pour une durée de 30 à 50 heures du 25 juillet au 24 août.

4 – Questions diverses

- Subventions. Le conseil municipal alloue pour l'année 2021 une subvention de 200 euros à l'Association des anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Alban et de

(Lire la suite page 18.)



**Ambulances
FLAMMIER**
VSL - TAXIS 4 à 8 places
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
04 79 59 80 01



Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS

Tél. 04 79 56 25 33

Comptes rendus des conseils**Saint-Alban**

(Suite de la page 17.)

Saint-Colomban, 200 euros à l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (Amicale des pêcheurs de l'Arc), et 350 euros à l'association Le Sou des écoles.

- Le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal pour les budgets du commerce multi-service, de la chaufferie bois, du CCAS et de la commune.

- Refuge dans la combe du Merlet. La délibération prise le 27 novembre 2020 précisait que la charge financière de la commune serait comprise entre 1 000 et 2 500 euros. Le montant du devis du cabinet Altisens s'élevant à 12 150 euros, le conseil municipal décide qu'une subvention soit, comme annoncé dans la délibération, demandée à la région AuRA pour 50 % de ce coût, soit 6 075 euros ; le Sivav ayant budgétisé 4 000 euros d'aide sur cette action, la charge de la commune sera de 2 075 euros.

- Lassemblée des actionnaires de la SEM Les Forces du Bacheux a confirmé le versement de 118 450 euros à la commune de Saint-Alban

comme dividendes de l'année 2020, qui a été exceptionnelle. Le sentier du pont des Reisses à la prise d'eau sur le torrent du Bacheux sera retracé afin d'éviter aux randonneurs la piste très raide, par la commune de Saint-Étienne-de-Cuines (Saint-Alban participera à hauteur de 15 % sur un devis de 1 500 euros HT).

- Microcentrale du Merlet: ouverture d'une enquête publique (*lire page 19*).

- Prédation. On note dans le département une montée en puissance des attaques sur bovins, qui inquiètent les éleveurs mais aussi les services de l'État. Un chevreuil a été retrouvé en plein village du Frêne, le crâne fracassé, et la panse dévorée probablement par un loup (*lire page 10*).

- Yannis Nacef a été élu au conseil d'administration de l'OT Espace Glandon comme hébergeur au titre des gîtes de la commune.

- Arbres gênants dans les hameaux. Le maire avisera 4 propriétaires de résineux véritablement trop près des habitations au Premier-Villard, au Frêne, et au Bessay.

Séance du 18 juin 2021

Absents : Michel Donda (procuration à Julie Henry), Valérie Laurot et Jean-Luc Pluyaud (procuration à Jacqueline Dupenloup).

Sans remarque de l'assemblée, le compte rendu de la réunion du 28 mai 2021 est adopté.

1 – PLU

Le conseil municipal décide d'engager la révision du PLU (*lire page 19*).

2 – Chaufferie bois

Depuis décembre 2007, la chaufferie centrale au bois communale alimente principalement des bâtiments communaux (mairie, gîtes, Auberge du Triandou, ancien presbytère, etc.). La commune fait bénéficier les particuliers, situés dans un périmètre défini (Chef-Lieu, la Doata), de la possibilité de se raccorder à ce réseau public de chaleur. Quelques nouvelles demandes de raccordement sont arrivées concernant des habitations situées dans ce périmètre. Il convient donc de réactualiser les contrats recueillant l'engagement ferme et définitif des particuliers de s'abonner au service de chaufferie bois (contrat d'engagement de raccordement puis contrat de fourniture de cha-

leur) qui comportent peu de modifications par rapport aux contrats initiaux. Le conseil municipal accepte ces modifications dont la principale porte sur les frais de raccordement au réseau par le propriétaire (inchangés depuis 2008) qui passent de 3 500 euros à 4 064 euros.

3 – Microcentrale du Merlet

Un arrêté préfectoral en date du 11 juin 2021 prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique (*lire page 19*).

4 – Agents territoriaux

Le centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation national de médiation préalable obligatoire, destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, notamment ceux relatifs aux éléments de rémunération. Le conseil municipal approuve un avenant prolongeant le dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

5 – AFP intercommunale

Le conseil municipal est informé d'une demande de subvention pour l'année 2021 de l'Association foncière pastorale intercommunale des Villards. Cette demande est accompagnée du compte administratif 2020 de l'association (dépenses 948,53 € ; recettes 1037,63 € ; report des années antérieures 4002,56 €) et de son budget prévisionnel 2021. Considérant les comptes et l'activité de l'asso-

ciation, le conseil municipal estime suffisante une subvention de fonctionnement de 400 euros pour l'exercice 2021 (500 euros en 2020) et en décide (9 voix pour et 1 abstention : Vincent Darves-Blanc) le versement (*lire page 10*).

6 – Questions diverses

- Travaux de réhabilitation du clocher. Réunion de chantier tous les lundis après-midi. Décision a été confirmée de ne pas rendre accessible aux visites publiques le clocher par son escalier de desserte. Une signalisation lumineuse est demandée à l'entreprise Glénat sur la clôture du chantier, sur la voie communale.
- Drainages de la piste du Nant : la commission d'appel d'offres a demandé un complément d'information à Savoisienne du Bois (Argentine), entreprise la mieux disante mais dont l'offre doit être vérifiée : est-elle anormalement basse ?

- École. Le conseil municipal est consulté sur le point suivant : ce poste s'est libéré, il est actuellement pourvu en CDD. Deux personnes se sont signalées comme intéressées pour le pourvoir ; étant titulaires de la fonction publique territoriale sur un poste comparable dans une autre commune, elles souhaitent pouvoir conserver ce statut. Le conseil municipal (Christophe Crette ne prenant pas part à cette consultation) donne un avis favorable à cette transformation du CDD « agent d'animation scolaire » en emploi statutaire de la fonction publique territoriale.

RÉNOVATION DU CLOCHER DE SAINT-ALBAN**Route coupée jusqu'en septembre**

Depuis le 14 juin la circulation est coupée au Chef-Lieu de Saint-Alban en raison des travaux de restauration du clocher de l'église qui nécessitent l'installation d'un échafaudage qui empiète largement sur la chaussée entre l'édifice religieux et l'ancien presbytère. Il faudra donc passer par le Planchamp pour accéder au Premier-Villard où, du Premier-Villard, pour accéder au Chef-Lieu de la commune. La route restera fermée jusqu'au 15 septembre. Jacqueline Dupenloup : « Nous sommes désolés de la gêne ainsi occasionnée mais il est impératif, pour la sécurité du chantier et de tous, d'interdire cette traversée aux véhicules à moteur, du début à la fin des travaux ». La programmation en saison d'été a été dictée par les entreprises.

Ces travaux concernent la réfection d'une façade, la sécurisation de l'accès intérieur du clocher (pour des missions techniques) mais sans escalier ouvert au public – un temps envisagé mais financièrement trop coûteux –, et la cou-

verture du bas-côté ouest. La municipalité a également retenu l'option de refaire un cadran solaire à l'ancienne et, en façade nord, un décor en forme d'œil (« opercule ») qu'on retrouve sur des photographies anciennes. On le devine notamment, déjà détérioré, sur une photographie de Raymond Frasson-Cochet (prise en 1955), juste en-dessous de la fenêtre (*voir ci-contre*).

Le montant de ces travaux s'élève à 237 378,40 € HT dont 12 500 euros de dommage ouvrages, 17 950 euros de maîtrise d'œuvre, 1 515 euros de diagnostic amiante, 1 120 euros de coordination sécurité protection santé, 2 000 euros de contrôle technique, 93 091 euros pour la toiture et l'escalier, et 109 202,50 € de ravalement. Qui seront financés par un autofinancement (104 446,94 €, 44 % de la dépense), et des subventions du département de la Savoie (37 980,70 €, 16 %), de la région AuRA (47 475,88 €, 20 %), et de la dotation d'équipements des territoires ruraux (47 475,88 €, 20 %).



■ L'église et le clocher de Saint-Alban (1955).

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martenaz

73130

SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

Télé : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenier

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epierre

SAMEDI : Saint-Avre

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30

www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFAURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobilier

Tableaux - Art Alpin - Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoir-encheres.fr

Le conseil municipal lance une révision générale du plan local d'urbanisme

La commune de Saint-Alban est actuellement couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 25 septembre 2004 et révisé (révision simplifiée) le 4 juillet 2008. Après un bilan de ce PLU, le 9 octobre 2015, la commune avait décidé d'engager sa révision. Depuis cette délibération, d'importantes évolutions de lois et de procédures relatives aux documents d'urbanisme ont eu lieu.

La commune est aujourd'hui également couverte par le schéma de cohérence territoriale (SCoT), exécutoire depuis fin aout 2020 sur l'ensemble des communes de la vallée de la Mauvienne, avec lequel le PLU communal doit être compatible dans un délai de 3 ans.

Une analyse du PLU de 2004, dans lequel de nombreuses zones de taille importante sur les différents hameaux de la commune sont classées constructibles (soit 12,9 ha de foncier qui restent urbanisables ou à urbaniser), la prescription d'une réduction forte de la consommation de foncier agricole et naturel inscrit au SCoT, ainsi que les objectifs de transition énergétique pris en compte dans ce dernier (absents du PLU actuel), démontrent pour les élus de Saint-Alban la nécessité de prescrire une révision générale.

Les objectifs à atteindre...

Dans une démarche de développement durable, le conseil municipal a défini les objectifs suivants pour cette révision (*) :

- préserver à long terme les grands équilibres qui fondent l'identité communale et la qualité de vie à Saint-Alban-des-Villard entre les espaces agricoles, forestiers, naturels, et les espaces d'habitat et d'activités économiques ;
- organiser le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants, en structurant l'urbanisation dans un objectif d'économie d'espace, en cohérence avec le SCoT qui définit dans son armature urbaine Saint-Alban-des-Villard comme un « village » ;
- structurer le développement résidentiel en compatibilité avec les objectifs du SCoT en matière de consommation foncière ;
- favoriser un développement urbain autour des hameaux en privilégiant l'habitat permanent ;
- privilégier la réhabilitation des bâtiments existants et l'urbanisation située dans les « dents creuses » ;
- porter un développement urbain en cohérence avec le niveau d'équipements et les réseaux notamment en matière de desserte par les voiries (en lien avec la topographie de la commune) et par les réseaux divers (eau, assainissement, réseaux électriques, de communications, etc.) ;
- prendre en compte les contraintes liées aux risques naturels présents sur

la commune, notamment au Premier Villard avec le ravin du Cray Blanc ;

- préserver la richesse environnementale, le paysage remarquable et le cadre de vie du territoire ;
- protéger les terres agricoles et les espaces dédiés à l'alpagisme ;
- préserver et valoriser le potentiel forestier de la commune ;
- conforter l'activité économique en lien avec la 4C et la commune voisine de Saint-Colomban-des-Villards ;
- favoriser le développement touristique de la commune en cohérence avec l'offre constituée à l'échelle de la vallée des Villards ;
- contribuer aux efforts de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation à ce dernier.

... dans la concertation...

La révision d'un PLU est une procédure lourde qui peut rebuter la population à y participer. Aussi, pour la sensibiliser aux enjeux du territoire et du projet pour l'avenir, le conseil municipal s'est-il engagé à la concertation en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de la révision du PLU. Comment ? En donnant un accès facilité à l'information sur le projet tout au long de la révision, de recueillir l'expression du public à travers ses observations et propositions écrites, pour alimenter la réflexion, et de favoriser l'appropriation du projet et du PLU par l'ensemble des acteurs.

... et la transparence

Dans ce but, le conseil municipal a arrêté les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition du public en mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels, pendant toute la phase de révision du PLU, d'un registre papier permettant de consigner les observations, avec possibilité de les écrire par courrier postal ou courriel adressé au maire ;
- de publier 3 articles informant de l'avancement du PLU dans les bulletins municipaux ou une lettre d'information dédiée ;
- d'organiser 2 réunions publiques, à deux étapes de la révision pour présenter le diagnostic partagé, les enjeux de la commune et les grandes orientations du projet de PLU précisées dans le projet d'aménagement et de développement durables, le projet de PLU avant son arrêt, et recueillir les observations du public et des acteurs du territoire.

Le bilan de la concertation sera intégré par le conseil municipal à la délibération d'arrêt du PLU et sera joint au dossier de l'enquête publique.

(*) Le texte qui suit reprend la délibération du conseil municipal du 18 juin 2021.

Ouverture de l'enquête publique

Une réunion publique d'information, initialement prévue au printemps et annulée pour cause de Covid), était programmée le 3 juillet pour rappeler les caractéristiques techniques du projet de la microcentrale du Merlet et les modalités de l'enquête publique unique pour la procédure environnementale et foncière qui se déroulera du 27 juillet au 1^{er} septembre.

Le dossier d'enquête sera consultable à la mairie de Saint-Alban en version papier ou via un poste informatique dédié. Il est également consultable sur Internet. En mairie, les permanences du commissaire enquêteur se tiendront les mardi 27 juillet et 10 août de 14 heures à 18 heures, le vendredi 20 août de 14 heures à 17 heures et le mercredi 1^{er} septembre de 8 h 20 à 12 heures.

Il y a plusieurs possibilités pour donner son avis : émettre un avis dans le registre dématérialisé (à privilégier) ; consigner un avis sur le registre papier tenu à disposition en mairie de Saint-Alban ; adresser un avis au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Alban ; adresser un avis par voie électronique.

Le calendrier administratif est le suivant : 1^{er} septembre 2021 : fin de l'enquête publique ; 1^{er} octobre 2021 : rapport du commissaire enquêteur ; fin 2021 : signature de l'arrêté préfectoral ; printemps 2022 : démarrage des travaux qui seraient ainsi planifiés : printemps 2022 : démarrage des travaux (centrale, conduite forcée, etc.), déboisement au niveau du site de la future centrale ; printemps 2023 : redémarrage des travaux après la pose hivernale ; été 2023 : mise en service de l'installation.

En parallèle seront entrepris des travaux pour le raccordement électrique pilotés en direct par Enedis.

Le 22 mai, le conseil municipal,

compte-tenu des difficultés récurrentes de liaison de télégestion entre la mairie et le réservoir communal d'eau potable, a approuvé l'idée de Vincent Darves-Blanc, conseiller municipal, qui a suggéré de prévoir deux fourreaux lors des travaux d'enfouissement de la conduite alimentant la microcentrale pour le raccordement du réservoir d'eau potable des Perrières aux réseaux électrique et de télécommunication (fibre optique).

Ce projet de microcentrale est porté par la SEM Les forces du Bacheux dans laquelle la commune de Saint-Alban détient 50,1 % des parts, et la société Nouvelles énergies hydrauliques (NEH, qui exploite la centrale du Bacheux) 49,9 %. La prise d'eau sera au niveau des Granges (1 702 m) et la centrale en amont du pont du Merlet (1 058 m), soit une hauteur de chute de 644 m. La puissance installée de l'ouvrage sera de 3 300 kW et la production annuelle de 11,4 GWh, soit la consommation d'électricité (hors chauffage) d'environ 9 700 personnes.

Cette réalisation coûtera 6,25 millions d'euros dont une partie (600 000 euros) pourra être couverte par un financement participatif avec un plafond de souscription par personne de 20 000 euros (montant minimum de souscription de 25 euros). La priorité sera donnée à la vallée des Villards et aux salariés de NHE, puis au territoire du SPM et enfin à la France entière. Il semblerait que des Villarins aient l'intention de souscrire au financement de ce projet. Cette information est peut-être à mettre en relation avec le fait que, cette année, les communes de Saint-Alban et de Saint-Étienne-de-Cuines ont respectivement touché 118 000 euros et 130 000 euros de dividendes de la microcentrale du Bacheux...

Comment participer à cette enquête ?

► POUR CONSULTER LE DOSSIER, se rendre sur le site :

<https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

► POUR ÉMETTRE UNE AVIS SUR UN REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ, se rendre sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2471>

► POUR ADRESSER UN AVIS AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, utiliser l'adresse courriel :

enquete-publique-2471@registre-dematerialise.fr



■ Insertion paysagère de la prise d'eau (1 702 m).

SAINT-COLOMBAN

Séance du
26 mars 2021

Absente: Dominique Metz (procuration à Marie-Thérèse Ledaïn).

Sans remarque, le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 12 février 2021.

1 – Activités commerciales

• Épicerie du Prin. Le conseil municipal adopte (8 voix pour et 3 abstentions : Claude Aimé, Christine Reffet et Élodie Maréchal), la convention passée avec l'association Épicerie & compagnie pour 3 ans (du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024). Cette convention précise les activités autorisées (dépôts de livres, animations culturelles et sociales, expositions artisanales et artistiques, etc.). Le loyer ne sera pas assujetti à la TVA et le remplacement du matériel et du mobilier sera à la charge du locataire qui est encouragé, vu sa vétusté, à l'entretenir « en bon père de famille ». Les périodes et heures d'ouverture seront en juillet et août, et du 15 décembre au 31 mars, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 heures, sauf le jeudi après-midi et le dimanche après-midi, et en basse saison le matin de 8 h 30 à 12 h 30, sauf le jeudi. Soit un minimum d'ouverture de dix mois sur douze. En cas de rupture du contrat à l'initiative de la commune pour cause d'intérêt général, le délai de préavis est de 6 mois, Bernard Wyns fait cependant

remarquer que l'intérêt de la collectivité est qu'il y ait une épicerie. Pierre-Yves Bonnivard indique que la commune a reçu un courrier à lire de l'association Épicerie & compagnie suite à la réunion du conseil municipal du 12 février dernier à lire. Il estime qu'il ne faut pas entretenir la polémique et indique que ce courrier est disponible en mairie. (*N.D.L.R. : sur ce courrier et le renouvellement de la convention avec l'association Épicerie & compagnie lire Le Petit Villarin numéro 195, mars 2021.*)

- Buvette-snack du plan d'eau. Le conseil municipal approuve la prolongation de la convention d'occupation de ce local pour un an avec la gérante actuelle, Magda Zawodna, pour un loyer mensuel de 500 euros (non assujetti à la TVA) sur la période d'ouverture prévue pour 3 mois, de juin (week-ends) à août.
- La salle hors sac, non occupée en raison des contraintes sanitaires, a été mise à la disposition des gérants de l'*Auberge du Coin* pour y exercer une activité commerciale durant les 4 semaines des dernières vacances de février. Le conseil municipal décide de leur demander un loyer de 350 euros (non assujetti à la TVA) basé sur le nouveau loyer demandé à Épicerie & compagnie. Vlodie Maréchal fait remarquer que l'*Auberge du Coin* a pris à sa charge l'entretien du local, le maire soulignant, lui, que cet établissement n'est pas assuré de toucher d'aide gouvernementale car il n'a pas trois ans d'existence.
- Le conseil municipal renouvelle avec l'ESF la convention

e mise à disposition d'un local pour 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2020 pour un loyer annuel de 500 euros en 2021 (en raison de la chute de l'activité de l'ESF) et de 1 000 euros pour les deux années suivantes.

2 – Questions diverses

Le conseil municipal décide :

- sur proposition de l'OT et de Stéphanie Lafaury, que les tarifs de location des gîtes communaux pour l'été 2021 seront identiques à ceux de l'été 2020. Ils incluront toujours une désinfection spécifique anti-Covid obligatoire après le départ du locataire ;
- d'approuver une convention de servitude de passage entre Enedis et la commune sur plusieurs parcelles à Nantchenou, dans le secteur du « Cul de Poule », afin d'alimenter la maison de François Tardy. La commune recevra une indemnité de 24 euros ;
- d'inscrire la commune dans un groupement de commandes conduit par le centre de gestion de la fonction publique qui consulte assureurs ou mutuelles pour la couverture de la protection sociale des agents territoriaux, risques de base ou complémentaire (prestation gratuite) ;
- de ne pas faire jouer son droit de préemption concernant la vente de la parcelle B 495 (115 m²) entre Hortense Rostaing-Troux et ses frères (vendeurs) et Maurice Jeandet (acheteur, 2 300 euros) ;
- de vendre au mieux disant un ancien chalet abri poubelles en bois (offres à déposer en mairie avant le 31 mai 2021, pris plancher : 400 euros) ;
- de créer une commission restreinte de liaison avec SSDS pour l'aménagement du domaine skiable ne comprenant que des élus. Sont nommés : Pierre-Yves Bonnivard, Cédric Émieux, Valérie Favre-Teylaz, Christian Frasson-Botton et Stéphanie Lafaury.

En fin de réunion, Adrien Maurino remercie le conseil d'avoir déneigé cet hiver l'accès à son exploitation, et Brigitte Maurino, se faisant porte-parole de son fils, Adrien, remercie la commune d'avoir aménagé cet accès et procédé à son déneigement cet hiver ce qui a grandement facilité le travail d'Adrien.

Concernant les tarifs des forfaits de ski, Jacques Maurino donne l'exemple d'une station voisine où s'est créée une association de propriétaires (*lire ci-contre*). Pierre-Yves Bonnivard lui répond que maintenant, la loi montagne exerce

une prégnance sur ce type de groupement.

Selon Jacques Maurino, la suppression du forfait « Saint-Colomban » à compter de l'hiver prochain aura deux conséquences : une baisse du chiffre d'affaires (les locaux intéressés prendront les forfaits du samedi à 20 euros), et une perte de la clientèle habituelle modeste qui vient à Saint-Colomban car le niveau de vie correspond à ce qu'elle recherche, tandis que la clientèle qui recherche de nombreuses prestations après le ski ne sera pas attirée pour autant. Il évoque le protocole transactionnel du 23 novembre 2019, signé entre la commune et la Satvac, et pose la question de l'alignement de Saint-Colomban sur les autres stations. Réponses : à propos du forfait saison, l'ÉPIC avait refusé la suppression du forfait Saint-Colomban, mais maintenant il s'agit de suivre une stratégie commune si naturellement tous les partenaires « jouent le jeu ». Le protocole transactionnel de 2019 portait sur le règlement du litige porté par la Satvac devant le tribunal administratif, et il n'y a pas de convention tacite entre la mairie et la Satvac. Jacques Maurino évoque la possibilité d'un accord tacite entre la Satvac et un autre partenaire qui ne serait pas la mairie.

Pierre-Yves Bonnivard répond qu'il n'a pas compétence pour répondre au nom d'un autre partenaire et invite Jacques Maurino à se rapprocher des bons interlocuteurs.

Jacques Maurino revenant sur le fait que la clientèle de Saint-

Colomban n'est pas la même que celles des autres stations (elle est moins fortunée), craint une double peine pour les Villarins, obligés d'acheter un forfait saison et de compenser des pertes qui n'existeraient pas dans les autres stations des Sybelles. Il pense que la mise en place du forfait Sybelles avant l'installation d'un téléporté est prématurée. Brigitte Maurino appuie cette idée en rappelant que le forfait saison est acheté par des locaux et que la suppression du forfait Saint-Colomban est une sanction pour leurs jeunes enfants. Elle ajoute que l'acquisition du forfait saison évite un passage quotidien à la caisse. Christian Frasson-Botton répond qu'on ne peut pas dire qu'on ne skiera plus à Saint-Colomban car la grille tarifaire propose encore les forfaits « initiation » et « évolution ».

Sur la fiscalité, Jacques Maurino :

- indique qu'une augmentation anticipée de la taxe d'habitation (TH) aurait permis aujourd'hui une compensation maximale (réponse : une telle augmentation n'aurait pas été comprise par la population et les mécanismes de compensation de l'État sont calculés sur un temps beaucoup plus long) ;
- et évoque l'exonération de la TH pour les résidences principales (réponse : la commune comprend beaucoup de résidences secondaires dont les propriétaires auraient été pénalisés par cette mesure).

(*Lire la suite page 21.*)

Ski : association de propriétaires, le cas de Saint-Sorlin

L'Association des propriétaires fonciers sur le domaine skiable de Saint-Sorlin-d'Arves a été créée en décembre 2010 « pour représenter les intérêts des propriétaires de terrains sur le domaine skiable de Saint-Sorlin, vis-à-vis notamment des sociétés de remontées mécaniques » (*).

Pour faire partie de l'association, il faut être propriétaire foncier sur le domaine skiable de la commune et accepter de passer un « accord avec la Samso permettant les droits de passage nécessaires à l'exploitation du domaine skiable ». La cotisation est de 10 euros. Les membres de l'association mais également leurs conjoints, leurs enfants et leurs petits-enfants peuvent acheter des forfaits saison en bénéficiant d'une réduction de 50 % sur le prix du forfait vendu au public avant le début du mois de décembre qui, lui-même, est à 50 % du prix « grand public »... Soit avec une réduction de 75 % sur le forfait saison. Le forfait est gratuit pour les adhérents et leurs ayants-droit âgés de plus de 75 ans.

Cette association tient habituellement son assemblée générale en automne pour le renouvellement des forfaits (la prochaine se tiendra le 11 septembre). Pour la saison de ski 2019-2020 elle en aurait vendu 177 (entre 270 et 280 euros). Cette association donne également son avis sur l'évolution de la station. À l'assemblée générale du 22 septembre 2018, des adhérents n'avaient pas hésité à contester la politique commerciale de l'exploitant (la Samso) pour des forfaits jugés trop chers qui, selon eux, « (faisait) perdre de la clientèle »...

SAINT-COLOMBAN

Lettre d'information municipale : les inscriptions sont ouvertes

Le 26 mars dernier, à la fin de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban, Jacques Maurino avait souhaité que la mairie mette en place, à l'instar de ce qui se fait à Saint-Alban, une liste d'administrés volontaires pour recevoir par courriel les informations municipales élémentaires (routes fermées, coupures d'eau ou d'électricité, etc.), moyen « plus pratique pour la population que le site Internet où il faut aller chercher l'information ». Christian Frasson-Botton avait répondu que cette idée était en réflexion, de pair avec « l'installation possible d'un panneau d'information connecté ».

Depuis quelques semaines, les inscriptions pour figurer sur une liste de diffusion et recevoir la lettre d'information municipale sont ouvertes. Pour s'inscrire il suffit d'envoyer à la mairie (à l'adresse : infostcolomban@gmail.com) votre accord ainsi libellé :

« Je soussigné(e), nom, prénom, date de naissance, adresse courriel, souhaite m'inscrire sur la liste de diffusion mails de la commune de Saint-Colomban-des-Villards. À..., le... »

Une fois enregistré, vous recevrez les informations municipales directement sur votre messagerie. Attention, la boîte mail (infostcolomban@gmail.com) « n'acceptera et ne traitera aucune réponse liée à un événement, ni aucune demande administrative ».

(*) Lire « Une initiative à suivre ? », *Le Petit Villarin* numéro 171, mars 2015.

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 20.)

Séance du 9 avril 2021

Absente: Dominique Metz (procuration à Marie-Thérèse Ledain).

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Taux d'imposition 2021

Cette année, le taux d'imposition départemental du foncier bâti (11,03 %) a été intégré au taux communal sans que les montants perçus par la commune sur cette base n'augmentent, un coefficient correcteur ayant été instauré par les services de l'État pour ne pas avoir de surcompensation. Cette augmentation est une opération blanche pour le contribuable.

Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, les bases d'imposition des entreprises ont été divisées par deux cette année. Une compensation de l'État a été prévue pour les communes sous forme de subvention. Le conseil municipal reconduit pour 2021 les taux d'imposition 2020 soit : taxe d'habitation : 0,01 % (seule les résidences principales étant exonérées), taxe sur le foncier bâti : 50 % (soit le taux communal 2020 + le taux départemental : 11,03 %) ; taxe sur le foncier non bâti : 0,17 %.

■ BRÈVE

► TRAVERSÉE DU MARTINAN. Depuis des années, c'était une demande récurrente des habitants du Martinan pour réduire la vitesse de circulation sur la RD 927 dans la traversée de ce hameau. Finalement après concertation entre les habitants, les élus et les services techniques concernés (Territoire de développement local de Maurienne) réunis au sein d'une commission municipale ad hoc, des chicanes amovibles en bois ont été installées le 23 juin par l'entreprise Martoïa. Dans ce passage, la vitesse est désormais limitée à 30 km par heure.



ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

2022 est reporté en 2023. En fin de réunion, Jean-Marie Dufour signale que les conditions hivernales ont fait bouger une grille d'évacuation des eaux à La Pierre (réponse : les services techniques intervendront) et demande que les barrières en bois empêchant les véhicules à 4 roues d'accéder sur le chemin entre La Pierre et Nantchenu soient remises en place comme chaque année (réponse : ce sera fait). Patrick Louadoudi intervient ensuite sur plusieurs points :

- le rapport d'activité de SSDS annexé à la DSP signée le 18 novembre 2020 est très succinct (réponse : ce rapport reprend l'activité 2019-2020 qui n'était pas terminée. Il est donc provisoire) ;
- à quelle fréquence sont effectués les avances de trésorerie à SSDS (réponse : cette fréquence varie en fonction des besoins de la régie. Seule règle : le montant maximal est de 600 000 euros par exercice) ;

(Lire la suite page 22.)

SAINT-COLOMBAN

Pascal Bozon, agent territorial, prend sa retraite

Le 30 juin dernier Pascal Bozon a pris sa retraite d'agent technique de la mairie de Saint-Colomban où il est entré en mai 1984. Son père Honoré étant parti à 14 ans chercher du travail dans le Midi, à Salon d'abord, comme laitier chez un Tardy, puis pour le reste de sa carrière sur le port de Lavéra dans une société qui raffinait le pétrole, c'est tout naturellement à Martigues qu'il est né Pascal Bozon en 1961. Une région dont il a conservé, encore aujourd'hui, pour certains mots ou expressions, un accent chantant reconnaissable entre tous...

Il a 14 ans quand sa famille revient au Martinan. C'est au lycée de Saint-Jean-de-Maurienne qu'il suit une formation de mécanique générale. Après son service militaire effectué à Grenoble dans l'artillerie de montagne, Pascal Bozon travaille avec Gilbert Émieux et aux remontées mécaniques. À la mairie de Saint-Colomban aussi, deux étés comme saisonnier. Si bien qu'en mai 1984, la commune le recrute définitivement.

Durant de longues années il fera équipe avec Marc Martin-Garin auxquels se joindra Thierry Bozon (Martinan) quand le district sera créé. C'était un temps où, l'hiver, à tour de rôle, l'un d'eux se levait vers 4 heures du matin pour juger s'il était nécessaire de déneiger ou pas. Et, si ça l'était, commençait très tôt sa journée en déneigeant de chez lui où, la veille, en prévision, avait été stationné un engin de déneigement. Une tolérance et une souplesse qui rendaient service à tout le monde. Et un bon souvenir pour Pascal Bozon qui en a beaucoup d'autres au moment de cesser ses activités. Il en a des moins bons aussi et notamment ces derniers mois, pour des raisons administratives, sur lesquels il ne préfère pas s'étendre. « C'est mieux. »

Au cours de toutes ces années Pascal Bozon a aussi été un bénévole présent au comité des fêtes, au corps des sapeurs-pompiers dont il fut un temps chef de corps, à la chasse où il vient d'être réélu vice-président, etc. Et maintenant ? Pascal Bozon veut prendre « du bon temps et passer sa vie à bricoler », mais aussi : « Je vais m'amuser avec des abeilles. »

Epicerie et Compagnie
Epicerie - dépôt de pain - produit régional - grignoteries
Wifi gratuite - livres et magazines à disposition - salon de thé
Le Comberousse - St Colomban
Tél. : +33 (0)6 01 77 48 58
Web : <http://epicerieetcie.fr>
Mail : mail@epicerieetcie.fr

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 21.)

Séance du
30 avril 2021

Absentes : Stéphanie Lafaury (procuration à Cédric Émieux), Élodie Maréchal (procuration à Christine Reffet), Dominique Metz (procuration à Marie-Thérèse Ledain).

Le compte rendu de la réunion du 9 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Budget

Pour des raisons administratives, la commune n'a pas encore encaissé des loyers 2020 prévus dans le cadre des divers contrats de gestion de meublés de tourisme passés avec les sociétés À la Croisée des chemins et Olydea. De plus, le remboursement de la TVA due à la commune après les travaux de rénovation de la résidence de La Perrière ne sera effectué que dans le courant de l'année tandis que le compte administratif des remontées mécaniques (1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020) est en cours. De ce fait, à ce jour, il manque 320 000 euros de trésorerie. Quatre banques ont été consultées pour ouvrir une ligne de trésorerie à compter du 1^{er} juin 2021. Deux n'ont pas ré-

SÉCURITÉ

Les pompiers à la manoeuvre

Durant la dernière semaine de juin, Simon Cartier-Lange, caporal-chef et chef du corps des sapeurs-pompiers des Villards, a effectué une manœuvre en compagnie d'Emmanuel Sasso, sergent, afin que ce dernier, qui a intégré le corps en début d'année, prenne en main le véhicule des secours, se familiarise avec les techniques et le matériel utilisés aux Villards, et découvre les petits chemins, les poteaux incendie, etc., sur la commune de Saint-Alban qu'il connaît moins bien que celle de Saint-Colomban. Ils en ont profité pour vérifier que ce véhicule pouvait emprunter le chemin de chaufferie pour traverser le Chef-Lieu de Saint-Alban pendant que la RD 927 E est coupée à hauteur de l'église jusqu'en septembre. Cette formation s'est complétée (le 27 juin en présence d'Anne-Karine Favre-Bonté, 1^{re} classe) par un exercice simulant un incendie dans le but de manipuler les lances et les bornes à incendie. Le corps villarin devrait bientôt recevoir le renfort de Christophe Hémery (L'Église) qui a satisfait à tous les tests médicaux et sportifs et qui effectuera sa formation à la fin de l'été.



■ De gauche à droite : Simon Cartier-Lange, Emmanuel Sasso, Anne-Karine Fayolle-Bonté et Christophe Hémery.

de faire valoir son droit de préemption sur la vente d'un appartement au Mollaret (120 000 euros) entre la société Saincobel et M. David Colomb.

- appartement au Molaret (120 000 euros) entre la société Saincobel et M. David Colomb.
 - Un panneau mobile à message variable a été installé durant l'hiver 2020-2021 sur la RD 927, à hauteur de la mairie de Saint-Étienne-de-Cuines. Le conseil départemental de Savoie qui est chargé des messages affichés va en installer un fixe.
 - ces documents sont-ils consultables en mairie ? (la réponse du maire : « non », étonne Patrick Louadoudi qui demande que la commune se fasse confirmer ce point) ;
 - la commune prévoit-elle de vendre des biens communaux pour rembourser une partie de la dette (réponse : ce n'est pas prévu) ;
 - enfin, une subvention a-t-elle été demandée pour

Après la réunion, Patrick Louadoudi intervient sur les remontées mécaniques et la résidence de La Perrière :

- la commune a-t-elle un réseau de tourisme).

De son côté, Brigitte Maurino :

- évoque le cas des stations dont les projets d'unités touristiques nouvelles (UTN) ont été suspendus par le tribunal des référés de Grenoble dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCoT). (réponse : cette décision n'est pas surprenante, mais que le projet de téléporté ne nécessite pas d'UTN) ;
 - demande s'il existe un plan B au cas où le projet de téléporté serait refusé (réponse : le plan B est un domaine skiable réduit aux secteurs de La Pierre et de l'Ormet). Brigitte Maurino estime que dans ce cas, sans liaison avec les Sybelles, ce serait un retour en arrière. Pierre-Yves Bonnivard rappelle que les difficultés du projet peuvent être liées à la sécurité, à l'environnemental, ou à la capacité financière d'investissement de la commune ;
 - rement à tout ce qui peut se dire, les loyers et les règles de calcul ne sont pas différents de ceux d'un bâtiment du même type sur une autre commune) ;
 - demande si l'OPAC projette de vendre certains logements (réponse : une proposition de vente a été faite il y a quatre ans mais la mairie n'était pas intéressée comme acquéreur. Christian Frasson-Botton ajoute qu'un programme de rénovation des appartements est prévu à compter de juin prochain et qu'une réunion d'échanges entre l'OPAC et la mairie est fixée courant juin) ;
 - demande combien d'appartements sont occupés (réponse : il y a des logements vacants mais la demande est faible, ce qui n'est pas propre à Saint-Colomban mais se retrouve aussi en Maurienne).

Sur le même sujet, Marie-Thérèse Ledain indique qu'il faut une volonté de la commune pour permettre l'installation à l'année car le problème des effectifs scolaires, satisfaisants cette année, est néanmoins réel (réponse : il n'y a pas de terrains communaux disponibles pour la construction à l'heure actuelle et, s'il y en avait, il n'est pas certain que ces installations se feraient en résidence principale. Phénomène qui pourrait être accru en cas de révision de PLU car les zones urbanisables seraient certainement réduites à moins d'une transformation de zones à urbaniser).

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Vers l'élaboration d'une politique touristique commune ?

Le conseil communautaire de la 4C a approuvé les résultats de l'exercice 2020 qui dégagent un excédent de fonctionnement de 2 324 846,44 € et un déficit d'investissement de 480 967,35 €, et adopté le budget primitif 2021 en équilibre à 10 886 639 euros en fonctionnement et 2 692 740 euros en investissement. Sur le plan fiscal, le conseil a reconduit à l'identique les taux d'imposition 2020 soit 3,42 % pour la taxe sur le foncier bâti, 3,08 % pour la taxe sur le foncier non bâti et 29,77 % pour la cotisation foncière des entreprises (ex-TP).

Cependant, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va augmenter car la participation de la 4C aux dépenses du Sirtomm est en hausse. Parmi les raisons avancées, l'accroissement de l'activité des déchetteries de La Chambre et de la vallée des Villards et la chute du prix de rachat des déchets (papier, cartons, etc.). Selon les spécialistes locaux « *l'évolution du comportement des consommateurs (tri plus important), et une législation de plus en plus contraignante vont accentuer la tendance haussière du coût d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères* ». La mairie de Sainte-Marie-de-Cuines a mis en place

une décharge pour déchets verts et celle de Saint-Étienne-de-Cuines conduit en lien avec le Sirtomm une réflexion pour le stockage des dépôts inertes. Jacqueline Dupenloup a constaté que « *la crise sanitaire a induit un regain d'intérêt pour la rénovation des résidences secondaires et par voie de conséquence une augmentation des volumes de mise en déchetterie des matériaux du BTP* ».

Parmi les pistes d'économie, et sur le modèle de ce qui est entrepris à Notre-Dame-du-Cruet (mise en place d'un local de dépôt et de don d'objets en bon état pouvant faire l'objet d'une « seconde vie »), Joël Cécille (qui représente la 4C au Sirtomm) indique que le Sirtomm réfléchit à un projet de « resourcerie »...

Finalement, le conseil communautaire a décidé de ne répercuter que partiellement l'augmentation (117 484 euros soit + 11,49 %) en prenant en charge 50 % de cette hausse et de fixer le taux de la TEOM à 9,75 % (contre 9,22 % en 2020) soit une hausse de 5,75 % à la charge des usagers... La taxe Gémapi restera inchangée malgré l'augmentation cette année de la cotisation de la 4C au Syndicat du pays de Maurienne

(quelque 5 000 euros, + 1,8 %) qui sera prise en charge par le budget général.

Des projets « *structurants* » sont inscrits dans ce budget : une étude pour la réalisation d'un pôle santé et résidence seniors, la valorisation des ZAE (acquisition de terrains, signalisation), la construction d'un espace jeunesse Décllicc, etc., et l'installation d'un dispositif de vidéo-protection aux abords de la gare. Sans revenir sur l'utilité de ce dispositif, Jacqueline Dupenloup a indiqué que celui-ci « *doit s'accompagner d'un plan de prévention* » et demandé « *que l'intervention d'un éducateur de rue, évoquée lors du précédent mandat, soit de nouveau envisagée* ». En réponse, l'exécutif a précisé que la construction d'un espace jeunesse Décllicc visait à répondre à cette préoccupation en canalisant les adolescents mais que, néanmoins, la commission « petite enfance, enfance, et jeunesse » se saisirait de cette question.

Lors de la discussion de ce budget, Jacqueline Dupenloup a souhaité que la 4C se dote d'un projet commun d'activités de pleine nature, dans le prolongement de la démarche engagée avec Espace Belledonne dans ce domaine et en lien avec les projets espaces val-

léens (communauté de communes cœur de Maurienne Arvan, Lauzière, etc.). Sur ce point Philippe Girard a indiqué que la commission des finances avait affecté une enveloppe financière à ce projet. Christian Rochette, lui, s'est interrogé sur le soutien que pourrait apporter la 4C aux projets d'aménagement des bases de loisirs du territoire de la 4C (Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Colomban-des-Villards et projet d'aménagement d'un plan d'eau à La Chapelle) en raison de l'attractivité de celles-ci qui dépasse le cadre communal. Au-delà du soutien financier, Jacqueline Dupenloup souhaiterait « *que l'on puisse promouvoir ces atouts sportifs et touristiques en lien avec les acteurs du territoire, Sivav, OT, etc.* ».

Enfin le conseil communautaire a pris une résolution encourageant la démarche initiée par la région Auvergne-Rhône-Alpes visant à préserver la Trame verte et bleue de son territoire au travers d'un Contrat vert et bleu dont Espace Belledonne, qui sollicite la 4C pour en être partenaire, serait partie prenante, en précisant toutefois qu'en l'état actuel, cela n'engageait pas la 4C comme partenaire financier (*lire ci-dessous*).

SIVAV

Une aide pour le refuge du Merlet

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 dégage un excédent de fonctionnement de 482 499,19 € et affiche un déficit d'investissement de 103 627,12 €. Le conseil syndical a décidé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement (103 627,12 €) en investissement, le reste étant inscrit en fonctionnement.

Le budget primitif 2021 du Sivav s'équilibre à 870 876,36 € en fonctionnement et 555 834,88 € en investissement.

À quelques euros près les cotisations des communes sont identiques à celles de l'an passé : Albiez-le-Jeune : 5 415 euros, Albiez-Montrond : 38 129 euros, Fontcouverte-La-Toussuire : 102 227 euros, Jarrier : 17 835 euros, Saint-Jean-d'Arves : 36 295 euros, Saint-Pancrace : 12 228 euros, Saint-Sorlin-d'Arves : 65 691 euros, Vil-larembert : 81 848 euros, Saint-Alban : 20 361 euros, Saint-Colomban : 49 971 euros. Seule la cotisation de la communauté de communes Coeur de Maurienne Arvan a augmenté (12 239,50 €, + 10,4 %). L'ensemble représente 50,8 % des recettes de fonctionnement.

En investissement, un emprunt de 200 000 euros est prévu.

Ce budget va consacrer 211 500 euros en charges de personnel (24,3 % des dépenses de fonctionnement), 225 305 euros en aides et subventions (25,9 % de ces dépenses) et 89 000 euros aux sentiers dont l'entretien aura

lieu comme chaque année entre mai et août en lien avec les référents de chaque commune. Les premiers retours sont en cours et pour le moment il n'y a pas plus de dégâts que les années précédentes. 80 % des communes ont fait leur demande de signalétique, le Sivav va donc pouvoir passer commande pour une livraison du matériel avant l'été.

Une sous-commission a été créée en lien avec le schéma directeur VTT-AE qui voit le jour cette année. Le but étant d'échanger sur le développement souhaité sur le territoire. La première réunion a eu lieu le 15 avril dernier.

Le conseil syndical a attribué les subventions suivantes : Maurienne ski-alpinisme (mairie de Saint-Pancrace) : 150 euros, refuge d'altitude (mairie de Saint-Alban-des-Villards) : 4 000 euros, Jarrienne des cimes : 110 euros, festival Celti'cimes : 3 045 euros, tour Arvan-Villard : 4 500 euros, Sybelles Villarinch : 1 350 euros, Arv'X'Trem festival : 6 000 euros, Tour de l'Avenir : 55 000 euros (25 000 euros à la société Alpes Vélo et 30 000 euros à la SARL Promo Events), aides aux agriculteurs (intégrant le Leader Maurienne et les mesures agro-environnementales et climatiques) : 5 000 euros, aides aux sportifs : 5 000 euros, aides aux propriétaires particuliers pour la rénovation de leurs meublés touristiques : 145 300 euros.

Les pêcheurs de l'Arc s'impliquent

La Trame verte et bleue d'un territoire est « *un ensemble de milieux constituant un réseau écologique, fait d'espaces vitaux pour le développement de la faune et la flore, reliés entre eux par des corridors écologiques* ». Pour préserver la Trame verte et bleue, la région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un outil de territoire : le Contrat vert et bleu, démarche multipartnaire qui permet d'établir un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire et doit aboutir à un programme d'action planifié sur cinq ans (2021-2026). Ce contrat comprend 2 phases : une phase d'étude de 18 mois pour construire le programme d'actions et une phase opérationnelle (de 5 ans) pour le mettre en œuvre.

Deux des 10 secteurs concernés par le Contrat vert et bleu sont situés sur la 4C (secteur 4 « Nord Belledonne » et secteur 5 « Plaine du Canada et Versant du Crochet ») qui pourraient de ce fait bénéficier d'une enveloppe de 880 000 euros sur 5 ans (avec 20 % d'autofinancement demandées aux communes et à la 4C).

Le 28 avril dernier, au cours d'une réunion d'étude entre des élus de la 4C (dont les deux maires villarins) et Agathe Vassy, chargée de mission biodiversité à l'Espace Belledonne, Jean-Luc Nardin, président de l'Association agréée de pêche et de protection des

milieux aquatiques (Amicale des pêcheurs de l'Arc), a indiqué vouloir s'inscrire dans ce contrat pour mettre en valeur les lacs de montagne avec quelques panneaux signalétiques qui expliquerait pourquoi et comment les préserver. Il souhaiterait également éditer une carte des sentiers qui partent des aiguilles d'Argentières et qui arrivent aux Hurières afin de proposer une vue d'ensemble sur comment traverser la chaîne savoyarde de Belledonne. La première étape serait de les recenser.

Une démarche de ce type a été lancée par Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la 4C chargé du tourisme et de l'agriculture, qui a demandé à toutes les communes de la 4C de récapituler tous les sentiers présents sur leur territoire. Un travail qui pourrait préluder à l'établissement d'un schéma d'orientation touristique propre à la 4C qui fait défaut au moment où le modèle de développement économique basé sur le seul tourisme hivernal semble remis en cause par la crise sanitaire et le réchauffement climatique. Si bien que des élus communautaires conscients de ce manque s'interrogent : la 4C ne devrait-elle pas recruter un chargé de mission en tourisme comme elle vient de le faire pour le développement des zones d'activité économique de son territoire ?

Naissances

• Le 28 février 2021 à Annecy, de **Ivy**, fille de Fanny et Jérémie **Bitz-Mayeux**, petite-fille de Philippe **Bitz**, et arrière-petite-fille d'André (+) et Éliane **Bitz** née **Tardy** (Le Chef-Lieu).

• Le 3 mars 2021 à Grenoble de **Céleste**, fille d'Alexia **Mugnier** et Julien **Jay**, petite-fille d'Arlette et Gérard **Mugnier** (Les Moulins), et arrière-petite-fille de Fernande (+) et Louis (+) **Mugnier** (Les Moulins) et de Paulette (+) et Léon (+) **Blachon** (Saint-Martin-d'Hères).

ANNIVERSAIRE**Emmanuel Émieux a fêté ses 100 ans,
heureux de vivre**

EMMANUEL ÉMIEUX est né le 29 mars 1921 à Lyon. D'abord scolarisé à l'école de sa paroisse puis à celle de la Salle dirigée par des prêtres enseignants, il intègre ensuite une école professionnelle où il apprend la métallurgie. Dès son plus jeune âge, il « monte » à Saint-Colomban, à Lachal-d'en-bas, chez ses grands-parents qu'il aide aux travaux des champs. Il se sou-



■ Emmanuel Émieux entouré de sa petite-fille, Mathilde, et de ses trois arrière-petits-enfants : Clixte, Solal et Ulysse.

vient notamment des printemps à semer les pommes de terre et qu'il était souvent chargé d'aller au Chef-Lieu, en soirée, pour acheter un litre de pétrole chez Tardy remontant à Lachal la nuit tombée.

Au début des années quarante, il effectue son service militaire dans les chantiers de jeunesse, à Villard-de-Lans. Puis dans le cadre du STO, Emmanuel Émieux est envoyé à Memel (nom allemand de la ville de Klaipeda) située en Lituanie, au bord de la mer Baltique où le climat est rude et d'où il reviendra diminué ce qui le contraindra de passer plusieurs mois dans un sanatorium des monts du lyonnais. Partiellement rétabli, il aide alors ses parents

• Le 14 mars 2021 à Chambéry, d'Élisa, fille de Delphine et Fabien **Combet**, petite-fille de Claire et Patrick **Montoya**, arrière-petite-fille de Denise et Daniel **Bellot-Mauroz**, et arrière-arrière-petite-fille de Séraphin (+) et Léontine (+) **Bellot-Mauroz** (Valmaure)

Décès

- De Mme Irène **Garin** née **Martin-Cocher** (Martinan), le 9 mars 2021 à Aillon-le-Vieux (84 ans).
- De Jean-Pierre **Frasson-Botton** (Le Bessay), le 11 avril 2021, à Grenoble

(78 ans). Jean-Pierre **Frasson-Botton** était le fils de Pierre (+) **Frasson-Botton** et Berthe (+) **Frasson-Botton** née **Jacquet**.

• De Mme Léa **Frasson-Botton** née **Martin-Fardon** (Le Chef-Lieu, le Bessay), le 16 avril 2021 à Bourgoin-Jallieu (95 ans). Léa **Frasson-Botton** était la veuve de Roger **Frasson-Botton** (Le Bessay).

• De Mme Geneviève **Paret** (Martinan), le 23 avril 2021 à Villefranche (79 ans).

• De Mme Andrée **Bonnet** née **Piconne** (Les Ponts), le 28 avril 2021 à Saint-Jean-de-Maurienne (90 ans).

[C'est en septembre 1955 qu'Andrée Bonnet, originaire de Saint-Jean-de-Maurienne, qui exerçait le métier d'institutrice dans le Rhône, prend son poste à l'école du Chef-Lieu de Saint-Colomban, rejointe trois mois plus tard par son époux François Bonnet. En 1955, il y avait 2 classes, la classe des petits avec Andrée Bonnet jusqu'au cours élémentaire 2^e année et la classe des grands du cours moyen 1^e année à la classe de fin d'étude à 14 ans, qui était dévolue au maître. En tout une bonne cinquantaine d'élèves. Andrée et François Bonnet resteront à Saint-Colomban de 1955 à 1962. Mais en 1962, le nombre d'élèves a tellement diminué (ils ne sont plus qu'une vingtaine) que la suppression d'un poste est inévitable. Les Bonnet rejoignent alors Villargondran, et l'école du Chef-Lieu devient classe unique (l'école de Lachal est fermée depuis 1962) avec comme institutrice Françoise Girard récemment décédée. Il y a quelques mois, François Bonnet nous déclarait : « Tous ces souvenirs me hantent souvent. On ne peut pas oublier Saint-Col, notre tout premier poste double. C'est là que nous avons vécu les plus belles années de notre vie. »]

• De Mme Hélène **Karcher** née **Martin-Cocher** (Martinan), le 27 mai 2021 à Saint-Laurent-du-Pont (89 ans). Hélène Karcher était la mère de Guy **Montmasson**.

• De M. Paul **Creissard** (Valmaure), le 12 juin 2021 à Gap (Hautes-Alpes) (94 ans). Paul **Creissard** était apparenté par alliance aux Rostaing-Troux.

• De Gérard **Combaz** (Premier-Villard) le 20 juin 2021 à Grenoble (73 ans).

■ BRÈVE

► **VIE PAROISSIALE.** À partir du 30 juin les églises pourraient retrouver leur capacité d'accueil, seuls les gestes barrière (masque, gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie des églises, etc.) étant maintenus. Mais il semble plus raisonnable de miser sur une situation susceptible d'évoluer d'ici-là. Il y aura une messe tous les dimanches de juillet et août, à La Chambre, à 10 h 30, célébrée par le père Durieux. La messe du 15 août sera comme habituellement dite à la chapelle de Beaurevers à Montaimont. À Saint-Colomban, l'office du 15 août sera célébré, comme l'an dernier et grâce à l'intervention de Martine et Bernard Mugnier, par le père capucin Denis Dufournet (Chambéry). Pour la programmation des offices de la rentrée de septembre, le diacre Franck Colonel Bertrand préfère attendre la confirmation de l'amélioration de la situation sanitaire. – (C. Mayoux)

**LE PETIT VILLARIN****PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0725 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)

ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.**SOMMAIRE****NUMÉRO 196
JUIN 2021****PAGE 2 :**

• Le calendrier des animations.

PAGE 3 :

• Ouverture d'un sentier patrimonial.

PAGES 4 ET 5 :

• OT : retour vers la normale...

• Deux arrivées à l'OT.

PAGE 5 :

• Fleurissemens publics. • 8-Mai.

PAGE 6 :

• Amis des Villards. • École.

PAGES 7 à 9 :

• Patrimoine : registres cadastraux ; canal et fontaines ; la mappe sarde.

PAGES 10 ET 11 :

• Les prédatations du loup. • AFP.

• Les apiculteurs villarins.

PAGE 12 :

• Sportifs villarins.

PAGE 13 :

Portrait : Alfred et Henri Bozon.

PAGE 14 :

• AG d'Épicerie & compagnie.

PAGE 15 :

• Domaine skiable. • Points de vue.

PAGES 16 à 22 :

• Comptes rendus

des conseils municipaux.

PAGE 19 :

• Saint-Alban : enquête publique pour la microcentrale du Merlet ; révision du PLU.

PAGE 23 :

Intercommunalité : la 4C ; le Sivav.

PAGE 24 :

• Carnet. • Anniversaire.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

* par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.